

# Rapport d'orientation budgétaire 2022





## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

### Table des matières

1.	Contexte général : situation économique et sociale.....	5
1.1	Situation en France et à Noisy-le-Sec.....	7
1.1.1	Le contexte économique français.....	7
1.1.2	Les finances des collectivités locales : bilan 2021 et perspectives.....	9
1.1.3	Le cadre réglementaire pour 2022.....	10
1.1.4	Est-ensemble.....	11
1.1.5	Contexte social de Noisy-le-Sec et gestion de la crise sanitaire.....	12
2.	Orientations pour 2022.....	16
2.1	Accès aux droits et solidarités, participation citoyenne.....	16
2.1.1	Le bus France Services.....	16
2.1.2	L'action sociale portée par le CCAS.....	16
2.1.3	Démocratie participative locale.....	19
2.1.4	Accès aux soins et à la santé.....	20
2.1.5	L'accompagnement des personnes âgées.....	22
2.1.6	Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.....	23
2.2	Education, sports, culture.....	24
2.2.1	Le Projet Educatif Global.....	24
2.2.2	Petite enfance, enfance, jeunesse.....	25
<b>2.2.3</b>	<b>Sports</b> .....	29
2.2.4	Culture.....	30
2.2.5	Soutien à la vie associative.....	31
2.3	Améliorer le cadre de vie.....	32
2.3.1	Commerce de proximité.....	32
2.3.2	Aménagements de voirie.....	32
2.3.3	Cimetières.....	34
2.3.4	Espaces publics – protection de l'environnement.....	34
2.3.5	Prévention et tranquillité publique.....	35
2.4	Entretenir le patrimoine et construire la ville de demain.....	37
<b>2.4.1</b>	<b>Développement urbain</b> .....	37
<b>2.4.2</b>	<b>Etudes urbaines</b> .....	37
<b>2.4.3</b>	<b>Stratégie foncière de la ville</b> .....	38
2.4.4	Patrimoine bâti.....	38
2.4.5	Synthèse de l'investissement.....	41
2.5	Doter les services municipaux de moyens adaptés à l'évolution du service public.....	42
2.5.1	Modernisation des outils de travail : équipements informatiques.....	43

2.5.2	Renouveler les matériels et équipements .....	43
2.5.3	Prévoir des ressources humaines adaptées aux besoins de fonctionnement du service public.....	44
3.	Stratégie budgétaire.....	44
3.1	Recettes de fonctionnement .....	45
3.1.1	Présentation générale.....	45
3.1.2	Fiscalité .....	45
3.1.3	Les concours financiers .....	48
3.1.4	Autres recettes.....	51
3.2	Dépenses de fonctionnement .....	55
3.2.1	Présentation générale.....	55
3.2.2	Rapport sur les ressources humaines .....	56
3.2.3	Les subventions versées .....	68
3.2.4	Autres dépenses de fonctionnement.....	69
3.2.5	Les dépenses liées à l'établissement public territorial (EPT).....	71
3.3	Dettes : exigence de stabilité en vue de la préservation de la capacité d'investissement future 72	
3.3.1	Synthèse de la dette au 08/01/2022 .....	72
3.3.2	Encours de dette .....	72
3.3.3	Dettes par type de risque (avec dérivés) .....	73
3.3.4	Dettes selon la charte de bonne conduite.....	73
3.3.5	La dette par prêteur .....	75
3.3.6	Le ratio de désendettement .....	75
3.4	Évolution prévisionnelle du niveau d'épargne .....	76

## Préambule

Dans un souci de transparence et d'information de l'ensemble des élus municipaux, la loi prévoit l'organisation d'un débat public dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet aux élu·e·s de débattre des orientations qui préfigurent les priorités qui seront intégrées dans le budget primitif, de s'informer, de s'exprimer sur la situation financière de la ville et sur ses évolutions futures, tout en tenant compte des nombreux paramètres qui influenceront sur son devenir.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a renforcé les obligations d'information incombant aux assemblées locales.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée par son article 7, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce rapport, les dispositions imposent à l'exécutif d'une collectivité territoriale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les grandes orientations budgétaires, un état de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

En outre, l'article 13 de la loi de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application.

Ce rapport sera transmis au représentant de l'État dans le département ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, soit à l'EPT Est Ensemble.

Ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit, comme le précédent, dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale.

## 1. Contexte général : situation économique et sociale

En ce dernier trimestre 2021, les collectivités sont amenées à définir leurs orientations budgétaires dans un contexte où les conséquences de double crise sanitaire et économique survenue depuis mars 2020 commencent à s'amenuiser.

Le mouvement massif de mesures d'accompagnement mis en œuvre par le Gouvernement n'a pas permis de contrer la récession économique en 2020, qui a été d'une ampleur inédite (PIB en baisse de -8%), mais les défaillances d'entreprises, le chômage et le recul du pouvoir d'achat ont été contenus. L'économie française a amorcé sa reprise en 2021 et, malgré les pertes de recettes, les perspectives financières pour les collectivités locales évoluent dans un sens favorable sur 2022 et les années suivantes.

Ceci permet aux collectivités de maintenir des perspectives positives en proposant un plan d'actions répondant aux besoins de leurs populations, même si des incertitudes subsistent sur l'évolution de l'environnement socio-économique, avec les tensions sur les marchés et les approvisionnements en biens de production et sur les prix.

## Situation économique mondiale et en zone euro

Après un repli sans précédent en 2020 (-3,3%), l'activité mondiale rebondirait fortement en 2021 (+6%) et progressait encore vivement en 2022 (+4,5%).

Ce rebond reflète la progression des campagnes de vaccination et le soutien budgétaire et monétaire. Il permettrait à l'économie mondiale de retrouver son niveau pré-crise dès 2021.

En zone euro, l'activité retrouverait en 2022 son niveau de 2019, soit un décalage d'une année avec la situation au niveau mondial. Ceci s'explique par un impact de la crise sanitaire plus marqué en 2020 (-6,5%), suivi d'une reprise plus lente qu'au niveau mondial en 2021 (+4,9%). La croissance attendue pour 2022 serait de +4,4%.

Le rythme de la reprise différerait selon les pays. L'Allemagne retrouverait le niveau d'avant crise en 2021 : moins touchée que d'autres en 2020, l'économie allemande a été pénalisée par des mesures d'endiguement au début 2021 mais bénéficierait de la résilience de son secteur industriel et du rebond du commerce international. L'Italie, qui a été plus lourdement touchée par l'épidémie, et l'Espagne, qui resterait affectée par son exposition au tourisme, ne rattraperaient qu'au cours de 2022 leur niveau d'activité de 2019.

Au Royaume-Uni, l'activité, particulièrement touchée par l'épidémie en 2020, se redresserait nettement en 2021 mais les échanges sont pénalisés par les incertitudes liées à la sortie de l'UE.

Les États-Unis retrouveraient leur niveau d'avant-crise dès 2021. Après une contraction du PIB en 2020 moindre que dans les principaux pays européens, les plans budgétaires et la politique monétaire soutiendraient la consommation des ménages et l'investissement des entreprises en 2021. Les exportations profiteraient d'une demande extérieure dynamique. En 2022, l'activité ralentirait, en raison de la normalisation de la demande intérieure, mais demeurerait soutenue par le commerce extérieur.

Les économies émergentes évolueraient en ordre dispersé. En Chine, l'élan de 2020 et le soutien de la politique monétaire permettraient une croissance dynamique en 2021, malgré une décélération des exportations et des investissements.

Tableau 1 : Prévisions de croissance (moyenne annuelle, en %)					
	2019	2020	2021	2022	Cumul 20/22
	Observé**		Prévisions**		
<b>CROISSANCE MONDIALE*</b>	2,8	-3,3	6,0	4,5	7,1
<b>ÉCONOMIES AVANCÉES*</b>	1,6	-4,6	5,3	4,3	4,7
États-Unis	2,4	-3,4	6,2	4,4	7,1
Japon	0,0	-4,7	2,3	3,0	0,4
Royaume-Uni	1,3	-9,8	7,0	5,3	1,5
Zone euro*	1,3	-6,5	4,9	4,4	2,3
dont Allemagne	0,6	-5,0	3,2	4,6	2,5
dont Italie	0,3	-8,9	5,8	4,5	0,7
dont Espagne	2,2	-10,8	6,1	5,7	0,0
<b>ÉCONOMIES ÉMERGENTES*</b>	3,7	-2,1	6,5	4,7	9,2
Chine	6,1	2,3	8,2	5,4	16,7

Source FMI

Des aléas importants, sanitaires et économiques, entourent ces prévisions, à la hausse comme à la baisse. L'activité reste d'abord fortement tributaire de l'évolution sanitaire et des mesures prophylactiques. Elles sont encore plus incertaines dans les économies émergentes, où la couverture vaccinale est réduite par

rapport aux pays avancés. L'économie serait en outre pénalisée si le resserrement monétaire était plus rapide qu'anticipé, et en cas de correction des marchés actions et immobiliers. Enfin, des assouplissements tarifaires entre les États-Unis et ses partenaires pourraient dynamiser les échanges internationaux ; à l'inverse, des effets du Brexit plus forts que prévu et la persistance de goulots d'étranglements dans le fret maritime constitueraient un frein à l'activité.

## 1.1 Situation en France et à Noisy-le-Sec

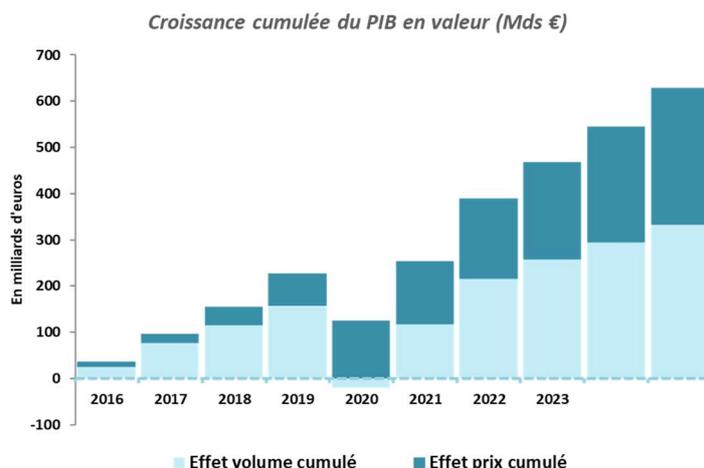
### 1.1.1 Le contexte économique français

L'activité rebondirait de plus de +6 % en 2021 et la croissance resterait soutenue, à +4 %, en 2022.

**PIF 2022**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de croissance PE (Volume)	1,9%	1,8%	-7,9%	6,25%	4,0%	1,6%	1,4%	1,4%	1,4%
Déflateur du PIB <sup>(1)</sup>	0,8%	1,3%	2,5%	0,5%	1,4%	1,4%	1,5%	1,6%	1,6%
Taux de croissance PE (valeur)	2,5%	3,1%	-5,1%	6,5%	5,5%	3,0%	2,9%	3,0%	3,0%
PIB en Md € courants	2 353,1	2 425,7	2 302,9	2 452,4	2 588,1	2 666,3	2 744,2	2 827,1	2 912,6

<sup>(1)</sup> L'indice du PIB en valeur de l'année de référence est le cumul des effets de volume et de prix. L'indice du PIB en valeur de l'année de référence est le cumul des effets de volume et de prix.



Après une chute historiquement marquée du PIB en 2020 (-7,9%), l'économie française rebondirait vivement en 2021 (+6,25 %) et retrouverait son niveau d'avant crise à la fin 2021. La croissance resterait soutenue en 2022 (+4 %), l'activité s'établissant 1,5 pt au-dessus son niveau de 2019.

Ce scénario est fondé sur l'hypothèse d'une levée progressive des restrictions sanitaires nationales d'ici à la fin 2021, quelques contraintes résiduelles demeurant en 2022 sur les déplacements internationaux. La forte reprise économique reflète la résilience de l'économie française à l'hiver dernier et le rebond rapide de l'activité au printemps. Elle a été rendue possible par les mesures d'urgence et de relance prises par le Gouvernement et par l'amélioration des perspectives sanitaires à mesure des progrès de la couverture vaccinale.

Les hypothèses relatives à la croissance économique s'appuient sur les facteurs suivants :

Après une forte progression en 2021, la demande mondiale adressée à la France continuerait de d'augmenter en 2022, après la contraction enregistrée en 2020. Le commerce mondial de biens se

redresserait fortement en 2021 (+11,4% en volume) et augmenterait à un rythme proche de celui de l'activité mondiale en 2022 (+5,0%). Le commerce de services demeurerait pénalisé par le recul des échanges touristiques. La demande mondiale adressée à la France connaîtrait un fort rebond en 2021 (+10,4%) puis une hausse encore soutenue en 2022 (+4,9%) reflétant la forte reprise de l'activité en zone euro. Des aléas importants, sanitaires et économiques, entourent ces prévisions, à la hausse comme à la baisse.

Après avoir été protégé au plus fort de la crise, le pouvoir d'achat des ménages accélérerait nettement en 2021 et continuerait de progresser en 2022. Les mesures exceptionnelles de soutien mises en place par le Gouvernement, associées à l'effet des stabilisateurs automatiques ont permis au pouvoir d'achat des ménages de continuer à progresser en 2020 (+0,4%), malgré la chute historique de l'activité. En 2021, le pouvoir d'achat augmenterait de +2,2%. Les revenus d'activité rebondiraient fortement, sous l'effet de la reprise de l'emploi et de l'activité. En 2022, le pouvoir d'achat des ménages progresserait encore de +1,0%. En 2021 comme en 2022, les ménages continueront de bénéficier de mesures fiscales prévues antérieurement à la crise, telles que la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi que de certaines prestations sociales structurellement dynamiques, notamment les prestations retraites.

En 2022, l'investissement des entreprises resterait dynamique (+5,1%) dans un contexte de reprise solide de l'activité et sous l'effet du plan de relance. Il continuerait d'être soutenu par les baisses d'impôts de production et les aides à l'investissement portées par France Relance, ainsi que par un environnement financier toujours favorable. L'investissement des entreprises serait notamment soutenu par le dynamisme de l'investissement en information et communication. Cette catégorie comprend notamment les logiciels, services numériques et services d'informations. L'investissement en information et communication était déjà en hausse marquée avant la crise et a mieux résisté en 2020. Cette tendance se poursuivrait en 2021 et 2022, dans un contexte où les entreprises s'adaptent au recours accru au télétravail et au commerce en ligne.

**Comme en 2021, la reprise de l'activité économique en 2022 entrainerait de nombreuses créations d'emplois.** En 2021, la reprise de l'activité conduirait à un fort rebond de l'emploi marchand d'une ampleur de 325 000 créations d'emploi sur l'année, pour l'essentiel au 1er semestre. Au 2nd semestre, les créations d'emploi marchand ralentiraient en lien avec le retrait progressif des aides d'urgence mises en place pendant la crise. Dans le secteur non-marchand, l'emploi serait soutenu par les mesures du plan de relance : il augmenterait de +0,4% en glissement annuel sur l'année 2021, ce qui représente 35 000 créations d'emploi. Au total en 2021, l'emploi rebondirait fortement avec +375 000 emplois en glissement annuel (soit +330 000 emplois en moyenne annuelle). Le rebond de l'emploi permettrait à l'emploi de dépasser son niveau d'avant-crise dès 2021. En 2022, les créations d'emploi se poursuivraient mais à un rythme moindre, avec 130 000 créations d'emplois en glissement annuel, dont 125 000 emplois salariés.

En 2022, comme en 2021, l'inflation totale s'élèverait à +1,5%, après +0,5% en 2020, principalement du fait du redressement des prix énergétiques. Après une chute en 2020, le cours du pétrole a en effet nettement augmenté en 2021, dans un contexte de reprise de l'activité mondiale. En moyenne annuelle, le prix du baril de Brent s'établirait à 57 € (après 36,6 € en 2020). L'inflation sous-jacente augmenterait à +1,1%, après +0,6% en 2020, grâce à une demande moins contrainte par les mesures sanitaires. En 2022, l'inflation totale serait stable, à +1,5%. L'inflation sous-jacente serait également de +1,5%, en lien avec la poursuite de la reprise économique et les tensions constatées en 2021 sur le prix de certaines matières premières, de certains intrants et du fret, qui auraient un effet retardé sur les prix à la consommation.

## 1.1.2 Les finances des collectivités locales : bilan 2021 et perspectives

### *L'évolution du solde budgétaire des APUL (Administration Publique Locale) en 2022*

Après une dégradation en 2020 (-4,2 Md€, après -1,1 Md€ en 2019), le solde des administrations publiques locales (APUL) serait stable en 2021 (-4,2 Md€), puis se réduirait en 2022 (-3,1 Md€). En 2021, le fort dynamisme des dépenses d'investissement local et la hausse des autres dépenses seraient compensés par la progression des recettes locales. L'année 2022 serait caractérisée par un ralentissement des dépenses d'investissement local. Les collectivités locales seraient quant à elles proches de l'équilibre ou en excédent sur la période. Après 0,0 Md€ en 2020, le solde des collectivités locales se dégraderait légèrement en 2021 à -0,6 Md€, puis serait excédentaire de +1,5 Md€ en 2022.

### *Les recettes des APUL*

Les recettes des administrations publiques locales, après être restées stables en 2020 à champ constant (-1,9% à champ courant, du fait de la mesure de périmètre sur l'apprentissage), seraient dynamiques en 2021 (+4,5%), puis progresseraient de +3,2% en 2022.

Ce rebond modéré en 2021 résulterait d'une sous-réaction au contexte économique favorable des principaux impôts sur rôles (impôts fonciers notamment), dont les assiettes sont peu corrélées à l'activité, et de la CVAE dont les paiements sont en partie retardés d'un an, et qui enregistrerait à ce titre une croissance spontanée négative (-5,8%). Cette sous-réaction de certaines recettes des administrations publiques locales est partiellement compensée par la très forte hausse attendue à +17,0% des DMTO, du fait d'un marché immobilier très dynamique, tant en prix qu'en volume, et par la forte croissance spontanée de la TVA (+10,9%), dont une partie est affectée aux collectivités locales.

En 2022, la croissance spontanée des prélèvements obligatoires des collectivités territoriales serait de nouveau moins rapide que l'activité économique (+4,5% contre +5,5% pour la croissance du PIB en valeur). Cette évolution reflète une nouvelle fois la sous-réaction des impôts directs locaux (impôts fonciers notamment) dont les assiettes sont peu sensibles à l'activité et qui ne profitent donc pas du dynamisme de l'activité économique. L'évolution de la TVA serait sensiblement la même que celle de l'activité (+5,9%) et celle de la CVAE serait très dynamique, du fait de son mécanisme de paiement en partie retardé (+20,4%).

Conformément aux engagements pris, les années 2021 et 2022 se caractérisent par une stabilité des concours financiers (hors dynamisme du Fonds de compensation de la TVA, de la fraction de TVA affectée aux régions et des diverses mesures de transferts issues de la recentralisation des dépenses de RSA du département de la Seine-Saint-Denis). Les recettes de production, après un recul de 6,7% en 2020 lié à la fermeture de la restauration scolaire, des crèches, des équipements sportifs et culturels notamment, augmenteraient de 5,6% en 2021 et de 5,4% en 2022, rattrapant en deux ans le niveau qui aurait été atteint sans la crise.

### *Les dépenses de fonctionnement des APUL*

Les dépenses de fonctionnement des APUL connaîtraient une évolution de +2,2% en 2021 et de +2,4% en 2022 (+2,7% à champ constant). Sur le champ des seules collectivités locales, et à champ constant, les dépenses de fonctionnement évolueraient au rythme de +2,4% en 2021 et de +2,5% en 2022 (après +1,5% en 2020). Après un recul de -2,7% en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, les consommations intermédiaires des APUL progresseraient de 5,6% en 2021 et de 4,4% en 2022, rattrapant en deux ans le niveau des dépenses qui aurait été atteint hors crise sanitaire, compte tenu notamment du niveau de l'inflation (+1,4% en 2021 et +1,5% en 2022, après +0,2% en 2020).

## Les dépenses d'investissement des APUL

Après une progression de +14,7% en 2019, l'investissement local (au sens de la formation brute de capital fixe) a connu un recul de -9,5% en 2020, en raison de l'effet conjoint du ralentissement attendu en année électorale communale et de la crise qui a conduit au report du second tour des élections municipales dans les communes concernées et à la suspension de nombreux chantiers durant la période du premier confinement. L'investissement local hors Société du Grand Paris (SGP) rattraperait dès 2021 trois-quarts de la perte imputable à la crise enregistrée en 2020, et effacerait complètement ce retard à horizon 2023. Il progresserait de 15,0% en 2021 et de 2,3% en 2022.

### 1.1.3 Le cadre réglementaire pour 2022

#### L'enveloppe globale des concours de l'Etat aux collectivités locales

Dans le PLF pour 2022, les concours financiers de l'État aux collectivités atteignent **52,4 Md€** en CP à périmètre constant, soit + 525 M€ par rapport à la LFI pour 2021. Hors dispositifs de soutien exceptionnels pendant la crise sanitaire, les concours financiers ont progressé de + 829 M€ par rapport à 2021. Cette progression s'explique principalement par le dynamisme du prélèvement sur recettes (PSR) de compensation au bloc communal de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de CFE des locaux industriels (+ 352 M€), de la croissance de la TVA des régions en substitution de leur ancienne DGF (+ 385 M€), de la création d'une dotation de compensation de la baisse du dispositif de compensation péréquée (DCP) des départements (+ 51,6 M€) et de la mise en place d'un soutien au profit des collectivités territoriales des Alpes-Maritimes sinistrées par la tempête Alex (+ 50 M€).

Le montant total des prélèvements sur recettes (PSR) s'élève à 43 211,6 M€ (contre 43 400 M€ en loi de finances pour 2021). Cette baisse des prélèvements sur recettes tient à la disparition (ou presque) des dispositifs exceptionnels mis en place dans la crise sanitaire (PSR soutien au bloc communal qui passe de 510 M€ à 100 M€, PSR Compensation FNP DMT0 et PSR abandon définitive des loyers qui passent respectivement de 60 M€ et 10 M€ à 0).

A côté de cela, il est à noter le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (de 10 M€ à 20 M€) et de 46 M€ du FCTVA.

#### Les dotations, la péréquation et le soutien à l'investissement

Le projet de loi de finances pour 2022 fixe le montant de la DGF à 26 786,0 M€, en progression de 27,7 M€ par rapport à 2021 :

DGF LF 2021 :	26 758,4 M€	
+ Recentralisation RSA La Réunion <sup>2</sup> :	29,7 M€	
= <b>DGF 2021 rebasée :</b>	<b>26 788,0 M€</b>	
+ Majoration péréquation au titre de 2022 :	0,0 M€	
- Non-reconduction abondement FARU 2021 :	2,0 M€	
= <b>DGF PLF 2022 :</b>	<b>26 786,0 M€</b>	



A périmètre constant, la DGF est donc stable. L'évolution des prix hors tabac pour 2022 étant estimée à 1,5%, le pouvoir d'achat de la DGF nationale poursuit sa dégradation.

Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation. L'augmentation de cette dernière, prévue à l'article 47 du présent PLF, est donc totalement financée par

redéploiement interne.

S'agissant de la DGF des communes, l'augmentation minimale de la DSU et de la DSR pour 2022 sera portée à 95 M€ chacune (au lieu de 90 M€ au titre des années 2019 à 2021), financée par ponction sur la dotation forfaitaire des communes qui sont soumises à l'écrêtement au titre du « besoin de financement de la péréquation».

La démarche engagée en faveur des communes ultramarines en loi de finances pour 2020 en portant la majoration du rapport de population dans la répartition de la dotation d'aménagement de 48,9% en 2021 à 56,5% en 2022 (35% en 2019 et 40,7% en 2020).

En 2022 comme en 2021, le gage au titre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée devrait se limiter à un montant de 50 M€ sans qu'il soit clairement précisé par l'Etat l'origine de ce gage. Pour le millésime 2022, ces réductions n'affecteront que les ressources régionales : la dotation d'ajustement concernera la DCRTP et à la dotation pour transfert de compensations fiscales (dite dotation carré). Il est vraisemblable que ce ciblage ait à voir avec le remplacement de la CVAE régionale par une part de TVA permettant à ces dernières d'échapper à la forte contraction attendue du produit CVAE versé aux collectivités pour 2022.

Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est portée de 570 M€ (en LFI2021) à 907 M€.

#### 1.1.4 Est-ensemble

Le rapport d'orientation budgétaire de l'établissement public territorial souligne la fragilité de ses équilibres financiers et l'absence de marges de manœuvre réelles du fait de la construction budgétaire retenue par la Loi NOTRe qui fait dépendre la soutenabilité financière de l'établissement, des communes qui le composent d'une part et de la métropole du Grand Paris d'autre part. Le schéma suivant décrit la complexité du financement de la métropole du Grand Paris.

#### Art. 255 : Stabilisation du schéma de financement de la métropole du Grand Paris (MGP)



Le contexte particulier lié aux effets de la crise sanitaire, tant sur les recettes (baisse du produit de la contribution foncière des entreprises) que sur les dépenses d'Est ensemble, risque de peser à nouveau

défavorablement surses finances.

### 1.1.5 Contexte social de Noisy-le-Sec et gestion de la crise sanitaire

#### Portrait de la ville et de ses habitant·e·s

## Noisy-le-Sec en chiffres

44 353 HABITANTS



51% DE FEMMES



46% ONT - DE 44 ANS POPULATION JEUNE

5 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : 30% DE LA POPULATION Y RÉSIDE



35% DE PROPRIÉTAIRES

46% DE LOGEMENTS SOCIAUX



50% DES MÉNAGES VIVENT AVEC MOINS DE 16 940 € PAR AN (25 961€ EN SEINE-SAINT-DENIS)



31% DE PAUVRETÉ (NIVEAU DE VIE INFÉRIEUR À 837 € MENSUELS)

56% DES NOISÉENS UTILISENT LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR ALLER TRAVAILLER



45% DES MÉNAGES SONT IMPOSABLES



5480 NOISÉENS INSCRITS À PÔLE EMPLOI DONT 570 DE MOINS DE 25 ANS

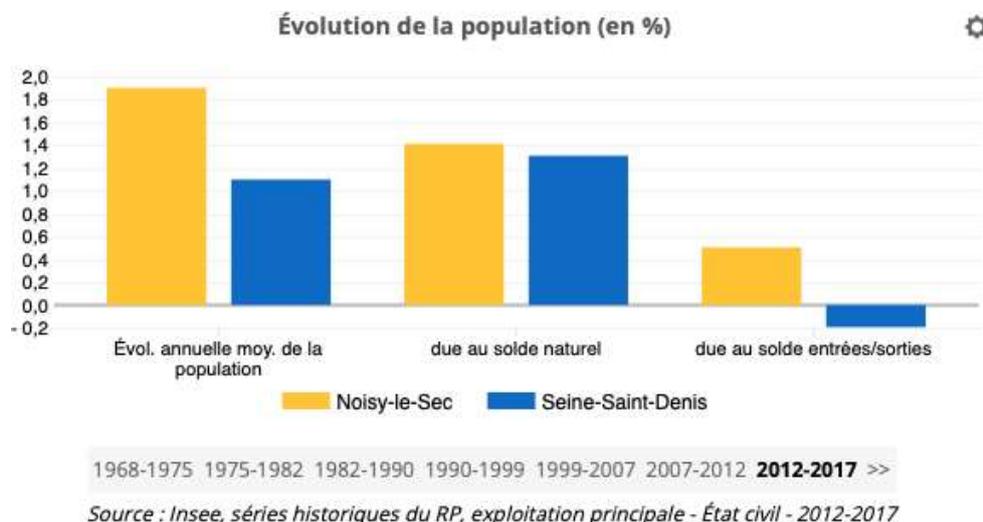


26-39 ANS : 40% DES CHÔMEURS

(SOURCE INSEE | 2017 ET 2018)

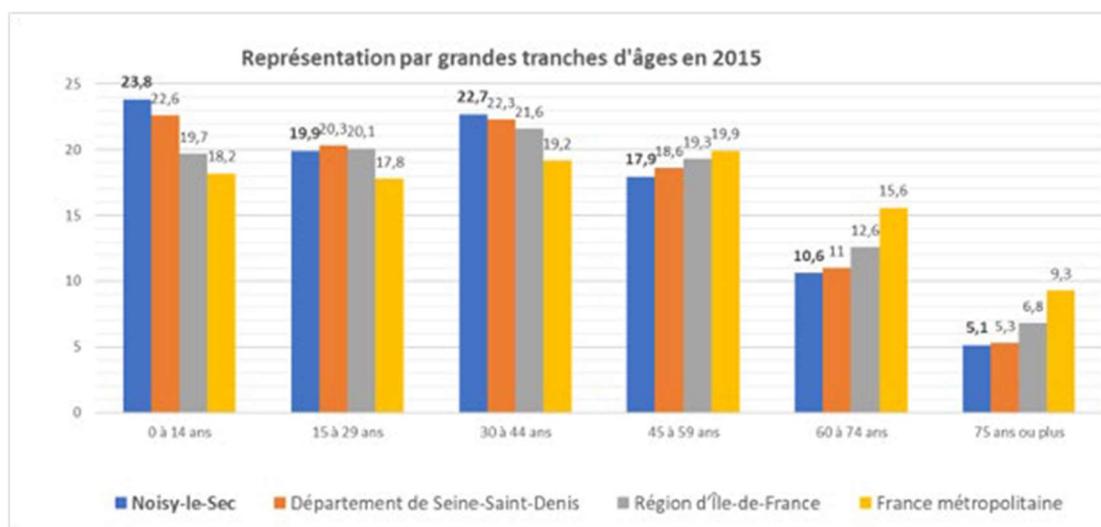
Noisy-le-Sec est une ville de **44 591 habitants** (INSEE 2019), composée à 51,3 % de femmes. Sa densité (8 700 hab./km<sup>2</sup>) est plus importante que celle du département (6 800 hab./km<sup>2</sup>) ou de la région 1000 hab./km<sup>2</sup>) auxquels elle appartient.

L'accroissement de la population que connaît la commune est supérieur à celui qu'enregistre le département. Comme le souligne le graphique ci-dessous, il est le fruit de nouvelles arrivées sur le territoire, générées notamment par l'inflation des permis de construire délivrés par la commune.



Les Noiséennes et les Noiséens sont particulièrement jeunes.

23,8% d'entre elles et eux, ont entre 0 et 14 ans et 22,7% sont âgés de 30 à 44 ans. Les pourcentages de ces deux classes d'âges sont supérieurs aux moyennes constatées en Seine-Saint-Denis, comme en France. Si la forte présence de jeunes est une richesse qui conforte l'attractivité du territoire, elle impose des engagements clairs et des politiques publiques adaptées. A l'inverse, la commune ne connaît pas le phénomène de vieillissement de la population qui touche le territoire national.



## La ville, ses quartiers

La Ville compte **cinq quartiers prioritaires** de la politique de la ville (QPV) dont trois se situent exclusivement sur le territoire communal (Le Londeau, La Boissière, Béthisy) et deux sont étendus sur plusieurs communes (La renardière en proximité avec Montreuil et Rosny-sous-Bois et la Sablière avec Bondy). Au total, **30% de la population** noiséenne réside dans un quartier prioritaire ce qui est supérieur aux moyennes régionale (12,9%) et nationale (8,3%), mais inférieur à la moyenne du département (38,8%).

5 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires et 1 collège sont classés en Réseau d'Education Prioritaire. Par ailleurs, la commune compte 18 039 logements, dont 8 298 sont des logements sociaux (46%).

## Données socio-économiques

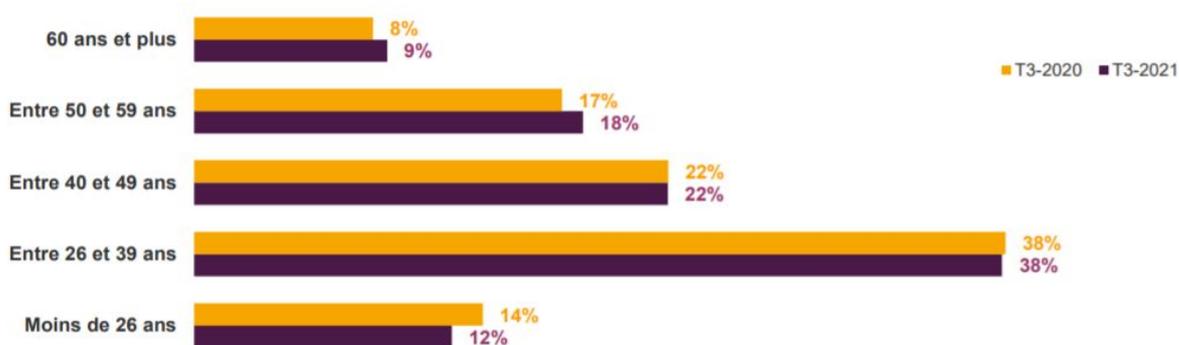
La situation socio-économique des habitant-e-s est préoccupante.

5 291 Noiséens étaient inscrits auprès de Pôle emploi en décembre 2021.

Le chômage est particulièrement important chez les 26-39 ans qui composent près de 40% des chômeurs. Parmi les demandeurs d'emploi, sont surreprésentées les personnes ayant un faible niveau de formation (le plus haut niveau de formation de 26% des demandeurs est le BEP ou le CAP). A noter que 29,6% de la population non-scolarisée âgée de 15 ans et plus, n'a pas de diplôme (INSEE, 2017).

## RÉPARTITION PAR ÂGE

Demandeurs d'emploi en catégorie A.



Pôle Emploi statistiques décembre 2021

Les Noiséennes et les Noiséens sont à 27,1% des employés, à 26,9% des professions intermédiaires, enfin à 24% des ouvriers (Insee 2017).

Ils travaillent à 83% hors de la commune et se rendent, en majorité (56,2%) sur leur lieu de travail en transports en commun. Ils exercent principalement dans les secteurs du commerce, du transport et des services. Seuls 45% des ménages sont imposables (Insee, 2017).

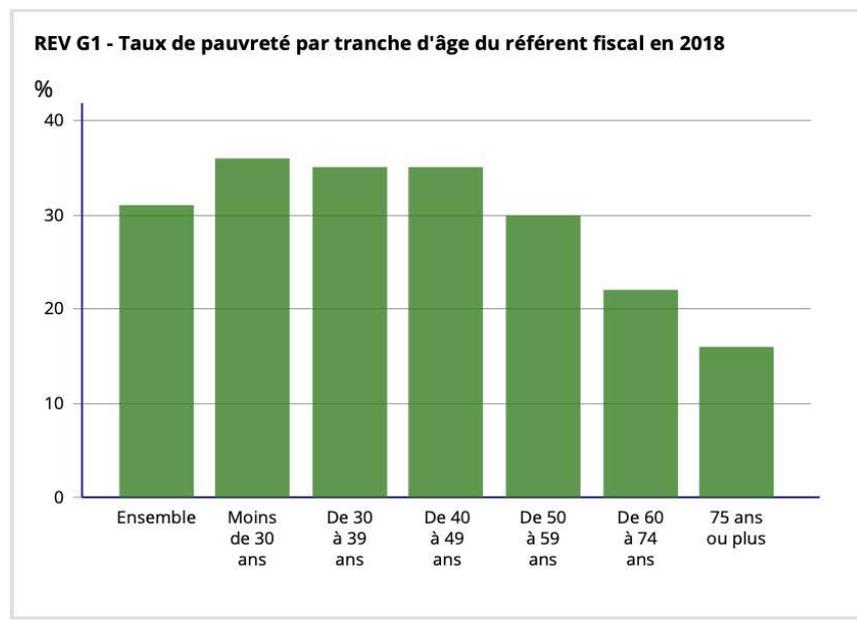
## Revenus et ressources

La médiane de revenu disponible par unité de consommation est estimée à 16 940 euros par an.

Autrement dit, 50% des ménages noiséens vivent avec moins de 16 940 euros par an, contre 25 961€ en Seine-Saint-Denis et 20 985€ au niveau régional.

Le calcul du revenu disponible par habitant intègre l'ensemble des revenus d'activités, comme le revenu lié aux transferts sociaux (minima sociaux et retraite) à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Ce constat confirme combien la redistribution nationale est assise sur le paiement des retraites

ainsi que sur les dépenses de santé, ce dont une population jeune ne bénéficie que marginalement. Par ailleurs, le taux de pauvreté atteint les 30%, avec une moyenne élevée pour les moins de 30 ans et les 40-49 ans (Insee, 2017). Concrètement, 30% des habitants ont un niveau de vie inférieur à 837 euros mensuels



### **Gestion de la crise sanitaire**

La ville de Noisy le Sec s'est fortement impliquée pour la vaccination des Noiséennes.

Un centre de vaccination a été ouvert du 27 mai 2021 au 31 octobre 2021, dans les locaux du gymnase Paul Langevin.

Ce dispositif venait s'ajouter aux diverses actions mises en place sur la ville début 2021:

- vaccination en pied d'immeuble,
- vaccination dans les résidences pour personnes âgées,
- Bus du Département,
- navettes du CCAS pour accompagner les seniors vers les divers lieux de vaccination...

Piloté par une équipe de coordination (une directrice, une coordinatrice administrative et financière, un coordinateur logistique), le centre de vaccination s'est appuyé sur une équipe d'agents saisonniers d'accueil et administratifs, et de professionnels de santé dédiés à la préparation des doses, la prescription et l'injection. Des agents internes à la ville sont venus renforcer l'équipe tous les week-ends, sur la base du volontariat.

Afin de faciliter l'accès à la vaccination pour tous, le centre a été ouvert 6 jours sur 7, du mardi au dimanche, et le vendredi jusqu'à 21h. Un standard téléphonique a été mis en place, permettant aux habitants éloignés du numérique de prendre rendez-vous sans passer par la plateforme en ligne Doctolib. Le centre de vaccination a également initié des opérations de vaccination sans rendez-vous ainsi que des vaccinations à domicile, en partenariat avec le CCAS. En septembre, le centre de vaccination s'est aussi mobilisé pour répondre aux demandes de l'Etat de vacciner les élèves dans quatre collèges et cité scolaire de la ville, ainsi que dans la cité scolaire Jean Renoir de Bondy. 165 élèves ont ainsi été vaccinés.

Le centre a assuré 41 016 vaccinations (avec une moyenne de 40 % de Noiséennes), pour un coût de **449 068 €**, pris en charge par l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 438 575 €, au titre du FIR Fonds

d'Intervention Régional.

Depuis le 11 décembre 2021, un **Relai Ambulatoire de Vaccination** a été ouvert salle Gérard Philippe. Ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 18h. Du 11 au 31/12, 1412 vaccinations ont été assurées avec une moyenne de 60% de Noiséens. 550 vaccinations sont assurées chaque semaine. Son coût de fonctionnement pour les dépenses RH s'élève à 7060 € pour décembre 2021 et 9415€ pour janvier 2022, sur la base de 5 agents vacataires recrutés 25h/semaine en moyenne.

## 2. Orientations pour 2022

Avec le budget 2022, l'équipe municipale assure la continuité des priorités affichées en début de mandat :

- Développer l'accès aux droits, développer les solidarités et la participation citoyenne
- Encourager l'éducation, le sport et la culture
- Améliorer le cadre de vie des Noiséens.
- Doter la ville de moyens adaptés à l'évolution du service public

Quelques projets ou actions phares du budget 2022 sont présentés ci-dessous.

### 2.1 Accès aux droits et solidarités, participation citoyenne

#### 2.1.1 Le bus France Services

Les services de ce bus démarreront début mars 2022. Il a vocation à s'implanter un jour par semaine dans 5 quartiers (Petit Noisy, Boissière, Londeau, Léo Lagrange, Merlan), du lundi au vendredi, et facilitera l'accès des citoyens aux démarches administratives du quotidien (Poste, impôts, CAF, CPAM, Assurance vieillesse, Pôle emploi). Une équipe de 3 personnes composée d'un médiateur numérique et deux médiateurs sociaux est dédiée au bus.

Le bus a été acheté en 2021 pour un budget de 86 000 € (prise en charge par l'Etat à hauteur de 60 000€). La ville percevra une subvention de fonctionnement de 30 000 euros par an, renouvelable 3 ans.

#### 2.1.2 L'action sociale portée par le CCAS

##### *Le Projet Insertion Emploi*

Ce service propose un accompagnement des bénéficiaires du R.S.A., orientés par le Conseil Départemental, soumis aux droits et devoirs (R.S.A. socle ou socle activité). Ce service de proximité propose, par le biais d'interventions individuelles et collectives, un accompagnement socioprofessionnel.

Au 31 décembre 2020 d'après le listing de la Caisse d'Allocations Familiales, la ville de Noisy-le-Sec comptabilisait 5 596 foyers bénéficiaires du Revenu Solidarité Active et/ou de la prime d'activité (rentrée en vigueur le 1er janvier 2016, elle remplace le R.S.A. activité et la prime pour l'emploi).

En 2021, 99 dossiers R.S.A. ont été instruits par le service des Aides Légales du C.C.A.S. Cette baisse considérable depuis 2017, s'explique par l'arrivée en janvier 2018, de la télé procédure qui permet aux usager-ère-s d'effectuer une instruction de dossier R.S.A à distance. 631 bénéficiaires du R.S.A. soumis à l'obligation d'accompagnement ont été suivis par le Projet Insertion Emploi de Noisy-le-Sec en 2021.

Le montant plafond 2021 pour le C.C.A.S représente 373 274,55 euros. Ce dispositif est cofinancé par le

Conseil Départemental et le F.S.E. En 2021, le CCAS a perçu **298 619 €**.

En 2021, le département de la Seine-Saint-Denis et l'Etat ont scellé un accord historique pour expérimenter la renationalisation du financement du RSA.

Cet accord va donc représenter une nouvelle donne pour l'insertion et l'emploi. A ce titre, un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) est lancé qui viendra considérablement modifier l'accompagnement actuel des bénéficiaires du RSA mais aussi les structures d'accompagnement. Une phase de transition s'ouvre pour les 2 prochaines années, les Projets Insertion Emploi (P.I.E) laisseront la place aux Agences Locales d'Insertion (A.L.I) dès leur création.

### **Les aides municipales facultatives**

Prévues au budget du CCAS, elles s'adressent à des personnes isolées ou bien à des familles et elles répondent à des difficultés passagères évaluées par la Commission Locale d'Attribution des Aides d'Urgence (CLASU), en fonction de leurs ressources, de leurs charges et de leur reste à vivre. Elles prennent la forme d'une aide financière ponctuelle pour compenser un déséquilibre budgétaire conjoncturel. En fonction des difficultés rencontrées, ce service oriente les Noiséen.ne.s vers le(s) service(s) et partenaires adaptés aux diverses problématiques énoncées ou constatées. Ce service instruit les demandes d'accès à l'épicerie solidaire.

L'enveloppe allouée par le Département au paiement des factures EDF/ENGIE était de 39 177,20 €, une enveloppe supplémentaire de 10 000 € a été demandée. 45 732 € ont été dépensés, soit un reliquat de 3 445 €.

Une aide d'urgence pour le paiement de la facture annuelle d'eau pour les abonnés VEOLIA est proposée depuis 2018 ainsi qu'une assistance pour les copropriétaires en difficulté et des actions de prévention. Sur une dotation annuelle de 12 955 € pour l'Aide Eau Solidaire, 7 640 € ont été utilisés.

En 2021, une subvention de 6 964 € a été versée par le SIPPAREC, pour l'achat de 1 400 ampoules à basse consommation d'énergie qui seront distribuées aux usagers par le biais d'ateliers collectifs sur la gestion du budget, notamment sur les économies d'énergie.

Depuis le 1er mars 2020, le **Fonds Solidarité Logement (FSL)** est rattaché au C.C.A.S. Une chargée de prévention sociale instruit et présente les dossiers en commission. L'enveloppe du Département allouée au FSL pour l'année 2021 correspondait à 146 437 €. 126 dossiers ont été instruits et examinés sur 10 commissions Le montant total des aides attribuées au titre du FSL s'élève à **86 249 €**. (16 733 € sous forme de prêts et 69 515 € en subvention).

Le CCAS participe également à la commission des expulsions qui se déroule à la Préfecture de Bobigny. Cette instance a pour but d'échanger sur les situations des familles en situation d'expulsion locative. En 2021, 2 commissions se sont tenues et 47 situations de familles noiséennes ont été examinées.

La **Cellule de Prévention des Impayés de loyers (CPI)** s'est réunie 5 fois en 2021 (tous les 2 mois) et a permis d'apporter des réponses adaptées à chaque famille et d'éviter l'expulsion locative. 29 situations ont été examinées.

Le C.C.A.S. entend consolider le service des aides facultatives, de manière à pouvoir accueillir davantage de personnes en recherche d'orientation ou d'accompagnement.

Le renforcement des actions de solidarité et d'accompagnement social, a déjà été initié par la révision des modalités d'intervention de la CLASU, et par le recrutement d'une assistante sociale.

En outre, l'établissement prévoit de conduire de nouveaux projets sur le territoire : épicerie solidaire,

culture, loisirs et séjours en famille pour les plus démunis, apprentissage du vélo en partenariat avec l'UFOLEP (autonomie dans les déplacements, sport et santé, sorties en famille...) 10 vélos ont été achetés pour commencer l'expérimentation.

Des Séjours de Redynamisation (hiver/été) seront programmés.

Un séjour à Vassieux en Vercors a été organisé à titre expérimental du 24 au 30 juillet 2021.

Un groupe de 9 femmes isolées, bénéficiaires du RSA et 9 enfants est parti à Vassieux en Vercors accompagné par l'équipe du Projet Insertion Emploi.

Cette première expérience née d'une volonté politique et du constat des professionnels de terrain du C.C.A.S a permis un accompagnement différent de la prise en charge classique des bénéficiaires du RSA.

Les participantes ont été remobilisées autour d'ateliers socio-professionnels et d'activités culturelles. Il est important de préciser qu'à l'issue de ce séjour 2 participantes ont accédé à un emploi.

Les élu.e.s du CCAS ainsi que l'équipe du Projet Insertion Emploi souhaitent renouveler cette expérience, compte-tenu de l'impact et des retours très positifs des participantes.

### ***Le projet d'Epicerie Solidaire***

Elue en juin 2020, l'équipe municipale a exprimé de nouvelles ambitions pour une Epicerie Solidaire en cohérence avec ses orientations politiques.

L'ancien modèle d'épicerie solidaire géré par la Croix Rouge ne correspondait pas aux attentes de la nouvelle municipalité notamment en matière d'accompagnement social et professionnel.

Les élu.e.s du C.C.A.S ainsi que des membres de sa direction ont visité, étudié plusieurs modèles d'épiceries (municipale, associative, co-portées par une association et un C.C.A.S) dans des villes sociologiquement proches de la nôtre.

Différentes possibilités ont été explorées au regard de nos attentes et de nos capacités budgétaires.

Un projet d'épicerie solidaire est en cours d'élaboration. Ce projet sera co-porté par l'association Aurore et le C.C.A.S.

En effet, nous souhaitons que le public accueilli puisse bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif, d'activités ciblées et d'un accès à des denrées alimentaires de qualité à un moindre coût.

Une enveloppe budgétaire a été dédiée à l'étude de préfiguration de l'épicerie Solidaire ainsi qu'à sa mise en œuvre en 2021.

Pour 2022, une **subvention annuelle de 20 000€** versée par le CCAS est prévue pour le fonctionnement de cette Epicerie Solidaire.

### ***Le Programme de Réussite Educative***

Le P.R.E. propose un accompagnement et une approche globale aux enfants âgés de 2 à 16 ans, qui vivent sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ou qui sont scolarisés au sein d'un réseau d'éducation prioritaire (REP), et qui ne bénéficient pas d'un environnement social et familial favorable à leur réussite.

Le P.R.E. vise à proposer des solutions personnalisées et adaptées à chaque enfant, au travers d'actions qui relèvent du champ sanitaire, social, éducatif, culturel, de loisirs ou en lien avec la parentalité.

Le dispositif P.R.E. s'articule autour de 4 axes d'intervention :

- L'accompagnement socio-éducatif
- L'accès aux soins
- Le soutien à la parentalité
- La prévention du décrochage scolaire

En 2021 151 enfants ont été suivis au P.R.E. : 23 enfants de 0 à 5 ans ; 77 enfants 6 à 11 ans ; 48 enfants de 12-15 ans ; 3 enfants de 16-17 ans, soit 52 filles et 99 garçons.

Ce dispositif est **cofinancé à parts égales, par la ville et par l'Etat.**

En 2021, l'enveloppe sollicitée était de 255 199€ :

- Subvention Etat 131 490 €

- Subvention Ville 131 490 €

En 2022, l'enveloppe serait de 268 113€ :

#### Perspectives 2022 :

Renforcer les projets interservices en les articulant avec le PEG :

- Avec les séniors du CCAS : ateliers intergénérationnels
- Avec la culture : ateliers théâtre, photographie, sorties culturelles parents/enfants
- Avec l'éducation: séjour d'été pour des familles suivies conjointement
- Avec la petite enfance et la PMI : actions de prévention auprès des très jeunes enfants et de leurs parents
- Avec la santé : prévention des conduites à risques, des addictions, des violences sexuelles et du cyber harcèlement
- Avec les sports : savoir rouler, réparer son vélo et sortir en groupe

#### ***La mise en place du dispositif A.C.T.E. (Accueil des Collégiens Temporairement Exclus) depuis septembre 2021 :***

L'objectif principal est de prévenir le décrochage scolaire en permettant aux collégiens d'être pris en charge de façon constructive et éducative, pendant la période de leur exclusion, et de favoriser un retour serein et apaisé au sein de leurs établissements.

Il s'adresse à l'ensemble des quartiers et des collèges de la ville, ce qui permet d'élargir le champ d'intervention existant, et devient complémentaire des actions éducatives déjà portées par le P.R.E.

#### Perspectives 2022

- Pérenniser l'espace de médiation culturelle et artistique du vendredi, avec l'association R.I.P.O.S.T.E
- Etayage pour l'accompagnement à la scolarité
- Réflexion pour une prise en charge du jeune sur le temps de la pause méridienne

Le budget de fonctionnement d'ACTE est évalué à environ 50 000 €, financés pour partie par le Contrat de Ville (6 000€), le Conseil départemental (16 000 €), le Fond de Solidarité Européen (12 000 €), la Ville (5440 €).

### **2.1.3 Démocratie participative locale**

Un budget de 100 000€ sera alloué en 2022 à des prestations de conseil et d'accompagnement pour ouvrir le champ de la démocratie locale. La Ville souhaite notamment établir un diagnostic sur les attentes de la population afin de mieux pouvoir orienter les priorités.

La mission confiée au prestataire s'appuiera sur :

- Le recueil des attentes de la population avec la participation des conseillers de quartier actuels
- L'animation d'une démarche participative innovante permettant de susciter une mobilisation citoyenne la plus large possible

L'année 2022 sera consacrée à la redéfinition du fonctionnement des conseils de quartier via, notamment, l'élaboration d'une nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier, dans une démarche participative associant l'ensemble de la population.

Les 9 conseils de quartier ont vocation à être réunis à nouveau dans un format distinct.

Des assises de la jeunesse seront également proposées en 2022, dans le but de recueillir les attentes des jeunes en matière de loisirs, de santé, d'insertion professionnelle, de pratique sportive...

Sont par ailleurs envisagées la création d'un conseil des jeunes, d'un conseil des aînés, et la mise en place d'un budget participatif.

#### 2.1.4 Accès aux soins et à la santé

La crise sanitaire a beaucoup pesé sur les orientations municipales en matière de santé et l'accès à la vaccination pour toutes et tous, a été la priorité depuis un an.

Très mobilisées autour de cet objectif, les équipes n'ont pas pu mettre en œuvre la totalité des projets programmés en 2021.

Néanmoins, les liens tissés avec les médecins, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens et autres professionnels de santé de la ville, mais aussi avec l'ARS et la CPAM dans nos deux centres de vaccination, constituent des atouts précieux pour le lancement effectif du Contrat Local de Santé.

Avec la création d'une direction de la santé qui pilote l'unité de soins du CMS, l'UPSP et la PMI municipale, la Ville met en cohérence, articule et optimise, l'offre de soins, d'éducation et de prévention dans nos structures. Des groupes de travail seront proposés aux professionnel-le-s de santé de la ville pour répondre au mieux et dans un souci de complémentarité, aux besoins de la population, dans un territoire déficitaire.

La Ville souhaite également, poursuivre et développer notre partenariat avec les établissements de santé et médico-sociaux du territoire (Hôpital André Grégoire à Montreuil, hôpital Jean Verdier à Bondy, hôpital Avicenne à Bobigny, etc.) afin de renforcer le lien ville-hôpital.

#### *Centre Municipal de Santé*

Les orientations 2022 portent sur les objectifs suivants :

- Faciliter la prise de rendez-vous avec la mise en place de Doctolib. Un budget de 17 000€ sera consacré à un abonnement à la plateforme de prise de rendez-vous en ligne, afin de simplifier les démarches des usagers.
- Mettre en place des plages de consultation sans rendez-vous : un médecin généraliste supplémentaire a été recruté pour permettre à l'équipe médicale de l'organiser.
- Développer l'activité de radiographie : 2 manipulateurs radio ont été recrutés pour augmenter les créneaux dédiés. Le radiologue lit les clichés à distance.
- Créer une consultation de diététicienne pour tous publics en complément du dispositif «Mission retrouve ton cap » réservé aux enfants et aux adolescents.
- Créer une consultation de psychologue 3 heures par semaine.
- Faciliter l'accès à l'IVG avec la mise en place d'IVG médicamenteuses par la sage-femme diplômée en santé sexuelle.
- Poursuivre le partenariat avec les établissements publics de santé pour la mise à disposition de médecins spécialistes : cardiologue, diabétologue (déjà en activité), dermatologue, ORL,

ophtalmologiste.

- Recruter un.e professionnel.le de santé pour les suivis de grossesse et la gynécologie de ville, en complément des consultations proposées par la sage-femme.
- Assurer le contrôle qualité et l'entretien de la table de radiologie, de l'échographe, du mammographe et de la console de diagnostic.
- Améliorer l'accessibilité du centre par la création d'une rampe d'accès.

A la **PMI**, une consultation supplémentaire de pédiatrie sera ouverte pour répondre aux demandes non satisfaites pour le suivi des tout-petits.

Un groupe de paroles autour du handicap et du soutien à la parentalité verra également le jour.

### **Actions de prévention en matière de Santé Publique**

Les projets 2022 se déclinent ainsi :

- Reconduire les actions d'éducation et de prévention en direction des élèves des écoles, collèges et lycées en les inscrivant dans le Programme Educatif Global, ainsi que les animations programmées avec l'équipe du PRE, dans le cadre du dispositif ACTE.
- Renforcer les animations en direction des personnes en situation de handicap dans le cadre de la convention qui nous lie à l'ESAT (bucco-dentaire, sexualité et nutrition) et celles en direction des seniors en partenariat avec le pôle gérontologie du CCAS.
- Poursuivre la démarche « d'aller vers » en partenariat avec l'équipe du bus France Services pour développer l'accès aux droits dans les quartiers prioritaires.
- Relancer les actions autour de la nutrition et du sport-santé en partenariat avec le SIPLARC et le service des sports.
- Renforcer les actions de prévention des discriminations, violences sexistes et homophobes, michetonnage, addictions, conduites à risques... en lien avec le CLSPDR et le service jeunesse.
- Poursuivre les actions menées en partenariat avec le CMS : le relais des aidants, la prévention des violences faites aux femmes, la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus.

### **Le Contrat Local de Santé**

La coordinatrice engagera le travail de coordination et de mise en réseau des professionnel-le-s de santé pour mettre en œuvre les 2 premiers axes du CLS :

- Faciliter l'accès aux soins et créer une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), subventionnée par l'ARS, afin d'améliorer l'organisation des soins en ville et de poursuivre le développement de l'exercice coordonné entre la ville et l'hôpital
- Créer un réseau d'accès aux soins pour la prise en charge des troubles mentaux et à terme d'un Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) pour permettre l'information, la prise en charge des patients ainsi que le soutien aux aidants.

### 2.1.5 L'accompagnement des personnes âgées

Les personnes âgées de 60 à 74 ans représentaient 11,8% de la population noiséenne en 2018, et les personnes de plus de 74 ans, 5,1% (source INSEE).

Le CCAS assure aujourd'hui un accompagnement des retraités noiséens via le Pôle Séniors qui comprend les services suivants :

- **Les loisirs et activités intergénérationnelles**

Sont proposés des sorties à la journée, séjours, animations, ateliers avec les enfants des écoles et des centres de loisirs, actions de prévention, animations avec les jeunes en service civique d'Uni-cité.

Budget annuel : 85 940€ prévus en 2022 dont :

- Colis et sorties 42 500€

- Déjeuners de Printemps et vœux du Maire 32 740 €

Si la prestation des coffrets de Noël s'est enrichie avec le chèque cadeau, Une réflexion sur les cadeaux offerts aux retraités-ées noiséens est en cours, notamment sur les chèques cadeaux de fin d'année afin de favoriser les commerçants noiséens.

En 2022, le public a vocation à être élargi par le biais d'une diffusion adaptée des supports de communication (lieux stratégiques de la ville, commerçants noiséens).

- **La coordination gérontologique**

Elle a pour mission d'informer, écouter, recueillir, évaluer la demande des personnes âgées, de leur famille et entourage pour leur maintien à domicile et la préservation de leur autonomie.

Sont menées des actions de prévention et d'accompagnement à destination des personnes âgées et des aidants notamment grâce aux agents de lien social qui effectuent des visites de convivialité au domicile des séniors qui le demandent. Cette prestation est gratuite et concerne à ce jour 50 noiséennes et noiséens environ

En outre, la coordination gérontologique est dotée d'un service de portage de repas à domicile, pour une centaine de bénéficiaires (budget de 224 450€/an) assuré par ELIOR actuellement depuis le renouvellement du marché en 2020.

Un travail sur la tarification des repas sera engagé avec la mise à jour des tarifs de 2015 au regard des minima sociaux actuels.

Par ailleurs, afin de permettre à l'ensemble des retraités de la ville d'avoir accès à une information et un accès rapide à leurs droits, la coordination gérontologique s'attachera à mettre en place des réunions de concertation et de coordination avec l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux de la ville une fois par trimestre. La première réunion est prévue en mars 2022.

De même, elle s'engagera dans le soutien des aidants en créant un lieu d'information unique à la disposition des aidants et de leurs familles et en programmant régulièrement un groupe de parole avec le relais des Aidants.

- **La prise en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

L'APA s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans ou plus, résidant à domicile ou en établissement, confrontées à des pertes d'autonomie. Environ 200 noiséens en bénéficient.

Le Département assure une participation financière d'un montant de 25 000 €/an, au titre des visites à domicile assurées pour évaluer le degré d'autonomie des bénéficiaires.

Enfin, une réflexion sera conduite afin d'encourager le développement des services offerts aux personnes âgées avec par exemple : la mise en place d'une navette pour les personnes à mobilité réduite ou un transport les jours de marché au service des bénéficiaires des résidences autonomes.

- **Les deux résidences Autonomies Clémenceau (43 studios) et Jean Louis Mons (49 studios)**

Elles accueillent des personnes âgées autonomes désireuses de vivre dans un environnement sécurisé qui favorise le lien social.

Budget : 1 085 496€ (2021)

Un suivi attentif des opérations de travaux de réhabilitation de résidence Clémenceau sera assuré par la Responsable de résidence avec l'appui des services techniques de la ville. La réception des travaux est prévue au courant du mois de juin 2022.

Dans la continuité des travaux, des espaces chaleureux et conviviaux sont prévus pour le bien-être de nos aînés. Les animations et les actions de prévention seront développées. A ce titre, les animations dans le cadre du Forfait Autonomie et des ateliers de la Prévention Retraite en Ile-de-France (PRIF) en résidence seront ouvertes à tous les séniors de la ville dans la limite des places disponibles. Le Forfait autonomie versé par le Département est 24 574€ pour la résidence CLEMENCEAU et de 26 000 € pour Jean Louis MONS.

Afin réduire la fracture numérique, des ateliers numériques gratuits auront lieu tous les 15 jours en résidence par l'animateur multimédia.

Une subvention de 7000 euros est versée chaque année par le CCAS à Unis-Cité. En 2022, leur fil rouge se déroulera autour du Développement Durable. En plus des animations existantes tous les vendredis avec les résidents dans le cadre des activités intergénérationnelles, un travail avec les Serres municipales (agrémentation des jardins en résidence et ouverture sur la ville lors d'évènements festifs) est envisagé. Dans la continuité et en lien avec Est Ensemble, une réflexion sera amenée sur le compostage des déchets.

Par ailleurs, les consultations citoyennes seront renforcées (Conseil de la Vie Sociale et commissions).

### **2.1.6 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**

Le plan d'action égalité femmes-hommes mettra l'accent en 2022 sur des actions internes à l'administration et des actions en direction des Noiséens.

En matière de politique interne, il s'agira d'engager d'un travail d'étude, d'élaboration et de valorisation d'outils de sensibilisation et de formation visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes à destination des agents de la collectivité.

En matière de politique publique, un travail sera envisagé afin de proposer un guide concernant la lutte contre les discriminations dans la commune, la réalisation d'une plaquette à destination des partenaires pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

En parallèle, il est proposé de poursuivre la politique de lutte contre les violences faites aux femmes en 2022 en développant le travail collaboratif initié avec les différents partenaires locaux et en organisant des actions dans le cadre de la journée du 25/11.

La municipalité a également vocation à valoriser la journée internationale des droits des femmes du 8 mars à travers diverses actions de sensibilisation, information en partenariat avec les structures locales.

Enfin, en lien avec le CLSPD, il peut être proposé en 2022 d'engager un travail visant à assurer une meilleure présence des femmes dans l'espace public à travers l'organisation de marches exploratoires (prévues au BP 2022) : Cette démarche permet de sensibiliser les acteurs et actrices d'un territoire à la problématique de la sécurité des femmes en ville à travers des enquêtes de terrain conduites par des groupes de femmes résidant dans le quartier, en lien avec les instances locales concernées.

En impliquant les habitants, et plus particulièrement les femmes qui sont les plus exposées aux violences sur la voie publique, ces marches sont un exemple de participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.

## 2.2 Education, sports, culture

### 2.2.1 Le Projet Educatif Global

#### 1- Le Projet Educatif Global : une démarche au service de l'ambition éducative de la Ville

La démarche de Projet Educatif Global initiée par la Ville en 2021 a pour objectif d'impulser, coordonner et animer l'ambition éducative forte de la Ville, ainsi que fédérer les acteurs éducatifs du territoire (écoles, accueils de loisirs, parents, services municipaux, associations, etc.).

Le Projet Educatif Global se construit autour de trois orientations stratégiques, pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans :

- respecter et faire respecter les droits des enfants et des jeunes ;
- construire la complémentarité et la continuité éducatives dans une logique assumée de coéducation ;
- créer et cultiver les conditions du « Vivre ensemble » sur un territoire pleinement engagé dans le développement durable.

Afin d'animer ces axes stratégiques, trois temps forts jalonnent l'année :

- la semaine des luttes pour les droits des femmes, autour de la journée du 8 mars ;
- le « Printemps des enfants et des jeunes » ;
- la semaine du vivre-ensemble, autour de la journée de la laïcité, le 9 décembre.

Le PEG est également mobilisé pour le pilotage ou l'appui à des projets transversaux comme les Estivales, les formations inter-services (médiation musicale, laïcité, protection de l'enfance), les projets phares comme les Cours Oasis.

#### 2- Le PEG, au service de la coéducation et d'un diagnostic de territoire partagé

Les bases de la coéducation et d'un diagnostic de territoire partagé ont été posées en 2021 à travers des temps de travail entre les services municipaux, des ateliers des professionnels des écoles (5 ateliers, 125 participants), des ateliers de proximité dans 5 quartiers de la Ville (87 participants), le recueil de la parole des enfants (19 rencontres dans les accueils de loisirs, 241 enfants).

Ces temps de rencontres ont permis de partager un diagnostic de territoire mettant en avant la nécessité

de reconnaître les différents professionnels au sein des écoles et de mieux travailler ensemble ; de repenser la politique jeunesse, notamment la place des 10-13 ans ; de penser la place des enfants et des jeunes dans la Ville (dans les espaces publics, les espaces verts, la mobilité) ; d'avoir davantage de visibilité des actions associatives, en particulier dans l'accompagnement scolaire, etc.

Ce sont ces 1ers éléments de diagnostics qui permettront, en 2022, à travers de nouveaux temps de travail, de poser les objectifs et priorités d'action entre acteurs éducatifs et d'élaborer un document de référence, partagé, et validé en Conseil municipal d'ici le mois de juin 2022.

### **3- Le PEG au cœur des dispositifs transversaux et de la recherche de financements**

Le document partagé et formalisé d'ici le mois de juin 2022 comprendra un volet « Projet Educatif de Territoire » et « Plan mercredi », dont le renouvellement est demandé par l'Etat, notamment pour garantir des financements de la Caisse d'Allocations Familiales, mais aussi les taux d'encadrement dérogatoire pendant les temps périscolaires.

La mission PEG a également en charge la coopération territoriale avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en mars 2021. Cette CTG fixe les objectifs de territoire partagés entre la CAF et la Ville, dans les domaines de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits et animation de la vie sociale.

La signature de la CTG permet le versement des financements Bonus territoires (765 979 € versés en 2021, dont 24 000 € pour le poste de coordination PEG et CTG ; même enveloppe attendue en 2022).

De nouveaux financements CAF ont également été sollicités et obtenus dans le cadre du PEG, suite aux réponses aux appels à projets : plan de formation des équipes éducatives (17 500 €), projets de street art culture et jeunesse (20 000 €), Printemps des enfants (15 200 €), Estivales (38 000 €), développement des actions éducatives et culturelles dans les accueils de loisirs (16 000 €), formation laïcité et semaine du vivre-ensemble (8 000 €), éco-label pour une crèche (3 400 €), soit un total de 118 100 € de nouvelles subventions sur projets, qui seront versées en 2022.

Par ailleurs, le PEG, par son positionnement transversal, est également en lien avec les dispositifs de Politique de la Ville portés par l'Etat et Est Ensemble pour les quartiers prioritaires : 20 000 € ont été obtenus en 2021 pour les Estivales dans le cadre des Quartiers d'été. Ces financements seront sollicités de nouveau en 2022 (contrat de ville ou appels à projets politique de la Ville).

#### **2.2.2 Petite enfance, enfance, jeunesse**

##### ***Petite enfance***

La petite enfance s'inscrira en 2022 dans des projets innovants portés tour à tour par l'un des 5 établissements d'accueil du jeune enfant de la ville.

Un budget de 4000 € est consacré aux formations du personnel durant les journées pédagogiques sur une thématique spécifique (en 2022, les stéréotypes du genre et l'égalité filles-garçons).

La labellisation de la crèche KELLER « Ecolabel » est en cours et des actions de formation aux techniques écologiques d'entretien sont prévues en 2022.

Le projet AVIP « Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle » destiné à accueillir des familles dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi sera expérimenté à la crèche des Découvertes.

Passerelle vers l'école maternelle : un travail en concertation avec l'éducation est engagé dans le cadre

du PEG pour favoriser la transition en sérénité de la crèche à l'école ou de la crèche au centre de loisirs durant l'été qui précède la rentrée scolaire.

Une réflexion est portée sur l'amélioration de l'accueil des enfants par une réflexion globale autour du projet pédagogique des structures. Cette réflexion sera accompagnée par des formations et/ou colloques payants pour les agents.

A ce titre sera créée une instance de discussions et de réflexion sur cette thématique, associant les familles dans le but de rendre les parents acteurs du quotidien de leur enfant.

Des conseils de crèches ont vocation à être mis en place, permettant un lien plus étroit entre les familles et les professionnels du secteur.

Un forum de la Petite Enfance sera proposé, afin de faire connaître les postes à pouvoir au sein de la collectivité

### **Réservation de places auprès de structures associatives**

Le coût de la réservation de berceaux auprès d'AGAPI baisse un peu, du fait du changement des modalités de financement de la CAF.

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
ORANGE BLEUE 15 places	172 500 €	149 820 €
JARDIN DE CLEMENTINE 9 places	69 750 €	70 627 €
	<b>242 250€</b>	<b>220 447 €</b>

### **Renouvellement des équipements**

Un budget de 33 000€ est sollicité en 2022 pour renouveler du matériel très usagé ou détérioré (structures de jeux extérieures, matériels de cuisine, poussettes, petit mobilier adapté aux jeunes enfants...). Il apparaît indispensable de renouveler le mobilier urbain des EAJE, notamment les espaces extérieurs qui ne sont plus aux normes et ne répondent plus aux critères de sécurité.

## ***Education***

Le budget 2022 permet d'allouer des moyens pour mettre en œuvre la politique éducative municipale dans un contexte financier contraint. Dans le respect du cadrage budgétaire global et d'une maîtrise correspondante des dépenses en fonctionnement, la direction de l'éducation inscrit un budget 2022 en réponse aux nouvelles orientations politiques. Ainsi, pour chaque action, les dépenses proposées seront mises en œuvre dans le cadre d'une optimisation des modes de gestion et de l'organisation du travail. Toute nouvelle action proposée est financée par une réattribution budgétaire en interne de la direction, soit par la maîtrise ou la suppression d'actions.

En fonctionnement, les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- 69% dédiés à l'entretien et la restauration
- 12% dédiés à la Vie scolaire
- 8% dédiés aux accueils de loisirs
- 9% dédiés aux vacances et à la découverte
- 2% dédié aux projets transversaux : PEG, conseil municipal des enfants, devoir de mémoire, actions socio-culturelles événementielles...

**Un budget spécifique pour animer la démarche PEG** : le projet éducatif global définit le cadre commun pour fédérer les acteurs éducatifs qui s'engagent dans la mise en œuvre de la politique éducative territoriale. Afin d'animer la démarche transversale de projet éducatif global et de placer les enfants, les jeunes et les familles au cœur de la démarche, un budget est dédié à l'animation de celui-ci : 46 000 euros permettront à différentes initiatives d'assurer l'ancrage du PEG auprès des publics : le Printemps des enfants (5 000 euros), la semaine de l'égalité fille garçon (5 000 euros), la semaine du vivre ensemble et de la laïcité (5 000 euros), la petite caravane (10 000 euros), le village d'été (13 000), les projets de secteur (2 000), le conseil municipal des enfants (6 000).

**Le budget de fonctionnement alloué aux vacances (334 587 €)** vient soutenir l'augmentation de l'accueil au sein des centres de vacances municipaux et la hausse de l'achat de places afin de favoriser le départ en vacances des Noiséens. Pour l'année 2021/2022, est prévue une augmentation des séjours de vacances avec 734 places de février 2021 à août 2022 : séjours PRE, séjours familles, séjours CCAS, séjours jeunesse, séjours dédiés aux enfants de 4 à 13 ans. L'offre se construira en partenariat avec des villes partenaires et en optimisant le taux d'occupation des centres de Céuze et Vassieux. De plus, le service Vacances et Découvertes permettra aux agents de la Ville de bénéficier d'un accueil au sein des centres de la Ville via le CLAS.

**L'augmentation du budget de fonctionnement Vie scolaire** : le budget de fonctionnement maternel avec 2 212 élèves concernés permet l'achat de fournitures et de petits équipements. Pour ce BP 2022, la dotation en fonctionnement est augmentée de 10% en maternelle pour favoriser l'acquisition de petits équipements pour la classe (manipulations, jouets, méthode pédagogique) et s'aligner sur les communes environnantes, soit 34,10 € par enfant. La logique est la même sur l'élémentaire avec 3 494 élèves concernés par l'achat de fournitures et petits équipements. Une augmentation de 10% pour favoriser l'acquisition de petits équipements pour la classe et de manuels scolaires et méthodes pédagogiques est demandée soit 25,30 € par enfant.

Enfin des demandes nouvelles telles que l'accompagnement des bibliothèques partagées (12 000 euros), un budget pour les jardins pédagogiques partagés (5 250 euros) et un budget pour les livres cadeaux et l'accompagnement du plaisir de lire (20 000 euros) sont ajoutés au budget du service Vie scolaire.

Globalement, les **recettes** proviennent des subventions d'organismes publics, la CAF notamment, et des produits des services. Une hausse des recettes est à prévoir sur les services liés à l'accroissement d'activité du service vacances et découvertes. Une démarche de recherche de recettes intensive sera un objectif majeur de l'année 2022.

En **investissement**, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- 39% dédiés à l'entretien et la restauration
- 42% dédiés à la Vie scolaire
- 19% dédiés aux accueils de loisirs

Le budget d'investissement met en lumière un besoin d'investissement essentiel dans l'ensemble des infrastructures liées à l'éducation. Délaissé ces dernières années, le mobilier des écoles, des restaurants scolaires et des accueils de loisirs souffre de vétusté importante. Il ne permet pas, dans de nombreux sites, d'assurer la qualité d'accueil nécessaire, peut mettre en danger les enfants accueillis et favorise l'épuisement et le reclassement des personnels.

Ainsi, une augmentation du budget d'investissement de la vie scolaire permettra de **renouveler entièrement une classe par an**, soit 7 568 euros et d'accompagner le projet de bibliothèque partagé en mobilier à hauteur de 3 000 euros par an.

Un budget de 20 000 € est dédié au renouvellement de l'aménagement d'un **accueil de loisirs**.

**Un budget d'investissement nouveau dédié au restaurant scolaire** est également demandé afin de renouveler totalement un restaurant et un office par an sur les 24 offices de la collectivité, soit 63 708 €

## **Jeunesse**

La politique Jeunesse est depuis le début du mandat un axe fort des projets portés par l'équipe municipale, la prise en compte des attentes et des besoins de la jeunesse est une priorité : « Penser l'avenir de chaque jeune, c'est penser l'avenir de Noisy-le-Sec ».

**L'année 2021** a permis de retisser du lien avec les jeunes, ces derniers, lourdement touchés par la crise sanitaire. Durant cette année, l'action de la Direction Jeunesse s'est déclinée à travers différents projets éducatifs, d'insertion, de développement de la citoyenneté et de loisirs.

**L'année 2022** permettra la poursuite de ces projets et le développement de nouveaux projets dont notamment la mise en place des **Assises de la jeunesse**. Une action en direction des jeunes de la Ville nécessite de développer des démarches partenariales et d'implication des jeunes dans l'action publique. Le budget 2022 a été construit en ce sens. Fidèle aux orientations politiques fixées par l'équipe municipale, il contribuera à la réalisation des objectifs opérationnels portés par la Direction, en cohérence avec ceux impulsés par le PEG.

**Le budget de fonctionnement 2022** vient notamment répondre à l'importance de soutenir les jeunes dans leur aspiration à l'autonomie tout en favorisant leur expression ainsi que leur participation dans l'action publique.

- **SOUTENIR LE PROCESSUS D'AUTONOMISATION DES JEUNES**

**L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR (SORTIR DU QUOTIDIEN FAMILIAL ET SCOLAIRE) → 154 000 €** : Les antennes de quartiers représente pour les jeunes des lieux ressources et de loisirs. Aussi, la mise en place de séjours de découvertes en dehors de la Ville vient favoriser l'ouverture des jeunes au monde qui les entoure.

**LES PROJETS D'INSERTION ET DE FORMATION → 10 000 €** : A titre d'exemples, poursuite du BAFA citoyen, de la formation baby-sitting, du forum de l'orientation ou encore du projet parcours rebonds pour une deuxième édition.

**LA VALORISATION ET LE SOUTIEN DES PROJETS → 33 000 €** : Les jeunes sont confrontés à des difficultés financières pour concrétiser leurs projets comme le permis de conduire, l'entrée en formation etc. Plusieurs facteurs comme la situation sociale et ou professionnelle, le manque de temps et l'absence ou le manque de revenus traduisent un obstacle dans la mise en œuvre de ces projets. La Ville, par l'intermédiaire de la Direction Jeunesse, fait le choix de soutenir les jeunes Noiséen.nes dans la concrétisation de leurs projets tout en portant les valeurs de vivre ensemble, d'engagement et de citoyenneté (Poursuite des chantiers citoyens ainsi que les bourses aux jeunes).

- **ACCOMPAGNER L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES JEUNES NOISEEN.NES :**

**ASSISES DE LA JEUNESSE → 10 000 €** : Le public jeune tient une place importante dans la ville. Les assises seront l'occasion d'aller à la rencontre des jeunes Noiséen.nes, d'identifier leurs besoins et d'élaborer avec eux les actions à mener. Ces assises déboucheront, en 2023, sur la mise en place d'un conseil municipal des

jeunes, nouvelle instance démocratique permettant d'associer et d'impliquer la jeunesse sur les projets municipaux qui les concernent.

**PROJETS CULTURELS ET ARTISTIQUES → 7 000 €** : l'art au sens large est un outil vecteur de liens. Il est un langage capable de relier les individus les uns aux autres indépendamment de leur culture, appartenance sociale, etc. Il est un facteur d'expression, d'épanouissement personnel et collectif. En ce sens, les projets artistiques sont un outil incontournable à soutenir dans les actions municipales de la politique jeunesse. En lien avec les autres directions du pôle Ville Educative, dont notamment la DAC, la Direction de la Jeunesse accompagnera par exemple les jeunes dans leur participation à la fête de la musique 2022, aux échelles culturelles, etc.

Aussi, afin de mener à bien l'ambition de l'équipe municipale à l'égard des politiques jeunesse, il conviendra de soutenir les agents dans leurs pratiques et ce notamment par la mise en œuvre d'**un plan de formations** (individuelles et collectives).

Concernant **le budget d'investissement**, une réflexion partagée est à mener de manière transversale et urgente sur l'importance de repenser et d'investir dans les locaux. Au-delà du cadre réglementaire, il en va de la valeur symbolique accordée à la jeunesse noiséenne.

### 2.2.3 Sports

La crise sanitaire a eu pour conséquence un arrêt presque total de la pratique sportive, les activités sportives ont pu reprendre en septembre dernier. Malgré des dispositions sanitaires contraignantes (mise en place du Pass sanitaire), qui ont impacté le nombre de pratiquants, la dynamique associative et l'adaptation du service public permettent, aujourd'hui, d'offrir aux Noiséennes et Noiséens autant, voire plus, d'activités qu'avant la crise.

Considérant, que les activités physiques et sportives sont des outils éducatifs essentiels d'émancipation, de solidarité, de santé et indispensable à la structuration la vie sociale des habitantes et habitants, la ville, poursuivra les objectifs suivants :

- Répondre efficacement aux usagers en co-construisant avec le mouvement sportif un projet sportif local et en modernisant ses outils de gestion et planification.
- Développer les équipements sportifs de plein air dans les squares et parcs de la ville pour un égal accès à la pratique sportive sur le territoire et répondre aux besoins de de la population en matière de santé et de lien social
- Impulser de nouvelles actions et faire évoluer les animations sportives pour qu'elles correspondent aux orientations stratégiques du PEG.
- Entretien des équipements pour accueillir les utilisateurs dans les conditions de d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Avec un budget équivalent en fonctionnement en 2022 à un niveau à celui de 2021, les objectifs seront déclinés ainsi :

#### **Soutien à la vie associative**

- Valorisation le bénévolat et accompagnement des dirigeants et encadrants dans l'acquisition de nouvelles connaissances par la formation,

- Création de nouveaux moyens de communication et d'échange entre les associations
- Promotion de la pratique féminine
- Accompagnement au développement du sport handicapé et adapté.
- Soutien à l'organisation d'évènements sportifs ouverts à toutes et tous.

#### **Gestion des équipements sportifs**

- Modernisation des outils numériques permettant plus de transparence, une plus grande réactivité et une optimisation des équipements.
- Entretien et maintenance des équipements sportifs pour une pratique en toute sécurité
- Installation de matériel sportif de plein air en libre accès dans les parcs et squares

#### **Organisation d'animations et d'évènements sportifs**

- Poursuite des animations sportives municipales en s'appuyant les grands évènements internationaux (JOP 2024, coupe du monde de rugby 2023)
- Mise en place du projet « la street est à nous » retenu et financé dans le cadre du dispositif IMPACT 2024
- Développement d'un projet global autour d'une politique sport/santé en collaborant avec les acteurs de la santé et du mouvement sportif sur le territoire,
- Organisation d'évènements sportifs locaux s'adressant à l'ensemble de la population (foulées, été du canal, retransmissions d'évènements internationaux...).

#### **Nouveaux équipements**

Un projet d'espace sportif partagé verra le jour sur le terrain de l'Abbé Gitenet, pour accueillir les collégiens, les associations, les habitants des quartiers. Une concertation sera organisée avec l'ensemble des acteurs sportifs de la ville afin de définir les usages les plus adaptés aux attentes des utilisateurs.

Budget prévisionnel : 500 000 euros

### **2.2.4 Culture**

La politique culturelle de 2022 porte des ambitions renouvelées et novatrices au regard de l'évaluation 2021 :

Avec une politique culturelle toujours orientée vers un **accès facilité à toutes et tous à la culture** : des équipements culturels gratuits, ouvert pour toutes et tous, de nombreuses propositions artistiques hors les murs, une offre culturelle pour tous les âges de la vie, des offres à découvrir quasiment 7 jours sur 7, et moins de 2 mois de fermeture par an ( la Galerie, Centre d'Art Contemporain, la Micro-Folie, le Théâtre des Bergeries- régie autonome, et les 3 équipements d'Est-Ensemble : Médiathèque Roger Gouhier et son annexe du Londeau, le conservatoire Nadia et Lili Boulanger, le Cinéma le Trianon et les nombreuses propositions hors les murs de mai à septembre).

Avec **l'action culturelle et l'éducation artistique au cœur de ses missions** : l'accueil des scolaires et des enfants sur le hors temps scolaire, la formation des agents et des enseignants sur les objets culturels, l'accompagnement des acteurs associatifs pour leurs projets artistiques (professionnels et amateurs).

Avec **des propositions qui valorisent toujours plus les Noiséen-nes**, des projets participatifs, inclusifs, innovants (carte de vœux, salon des artistes, les escales culturelles, ...).

Avec **une politique culturelle qui cherche à faire rayonner la ville** et travaille à lui conférer une identité artistique à travers ses murs, ses rues, ses trottoirs (street art, peinture sur trottoirs etc) dans la perspective d'une ville plus agréable à vivre et à voir.

Avec des **programmations croisées entre établissements culturels**, autour d'évènements politiquement identifiés (Journée internationale des droits de la femme, commémorations, Festival du Film Franco-Arabe, Journée Européenne du patrimoine, les Estivales de Noisy, le printemps des enfants...), des créations artistiques, plastiques et l'accueil de production en diffusion.

Avec une Direction des affaires culturelles coordinatrice des **projets hors les murs**, comme service support pour contribuer au rayonnement et à la popularisation des équipements culturels municipaux ou d'Est Ensemble (Les Escales, le document de rentrée...).

Avec une **forte capacité mobilisatrice de partenaires financiers** : la Drac, la Région, la Préfecture, le Conseil Départemental du 93, les bailleurs, les aménageurs, et des partenaires spécifiques selon les projets artistiques (expositions, Festival du Film Franco-Arabe...)

Le budget de la direction de la culture et des équipements en régie direct ou autonome est légèrement redimensionné pour 2022.

Direction des affaires culturelles : 115 000 € / fonctionnement

Galerie- Centre d'art contemporain : 115 000 € / fonctionnement

Micro-Folie : 118 000 € / fonctionnement

Théâtre des Bergeries : subvention de fonctionnement de 1 088 000 €. La Régie Théâtre a son budget autonome et assure l'entièreté de ses dépenses de fonctionnement (budget artistique, masse salariale, plan de communication, frais techniques....).

### 2.2.5 Soutien à la vie associative

La vie associative sera rythmée par plusieurs événements et projets tout au long de l'année 2022, afin de construire synergie et collaboration entre les associations et la municipalité. Les temps forts de la vie associative seront organisés lors des Conseils de la vie associative.

La Ville étudie également la possibilité de recréer une Fête de la ville co-construite avec les associations.

Des appels à projet pour le Village d'été et d'hiver avec le Marché de Noël seront initiés, ainsi que pour la création d'un tiers-lieu à Charlie Chaplin où se cohabiteront associations, ESS, lieux culturels et de co-working.

Pour finir, chaque année est proposé un Forum qui est la vitrine des associations vers la population. Il est l'occasion d'échanges, de débats et de partage.

Un budget de 15 000 € sera dédié en 2022 au **Fonds d'Initiatives Associatives** permettant de soutenir les projets associatifs qui contribuent à la création de lien social dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Le montant des subventions accordées aux associations noiséennes représentait **1 171 372€ en 2021**.

**74 associations** ont sollicité une subvention en 2022 (sur 423 recensées), dont 28 dans le domaine sportif, 19 dans le domaine culturel, 14 dans l'action sociale-citoyenneté.

Des aides indirectes sont également apportées (mise à disposition de locaux, de car, de matériel...).

## 2.3 Améliorer le cadre de vie

### 2.3.1 Commerce de proximité

Le manager de commerce permet d'accompagner l'installation de commerces de proximité dans tous les quartiers. Les secteurs principaux en mutation sont :

- le centre-ville de par le renouvellement de l'offre commerciale à travers le bâti existant,
- le secteur de la ZAC de l'Ourcq au travers le développement de nouveaux pied d'immeuble commerciaux
- l'axe Paul Vaillant Couturier/Brément avec les opérations de construction dans le diffus puis au sein du programme du NPNRU du Londeau.

L'année 2022 devrait voir se concrétiser l'ouverture de deux commerces au sein du patrimoine Ville à savoir une poissonnerie au 84 quater rue Jean Jaurès et une librairie au 59 rue Jean Jaurès. Les Autorisations de travaux ont été obtenues fin 2021.

L'objectif global d'accompagnement de l'installation des commerces de proximité est d'aboutir à une amélioration de la diversité commerciale sur la commune. Afin d'asseoir la capacité de la Ville à exercer son droit de préemption commerciale pour garantir la diversité commerciale, la Ville lancera en 2022 une étude commerciale sur le centre-ville permettant de justifier la surreprésentation et la sous-représentation de certaines activités marchandes dans le cadre de ses préemptions (en direct ou via la foncière d'est ensemble).

La ville souhaite également poursuivre ses actions d'animation commerciale, véritable vecteur d'attractivité, qui pourront prendre la forme de marchés thématiques (Noël, paysans...). Cette animation passe également par le suivi du marché de plein vent qui se déroule trois fois par semaine sur la place des découvertes. Concernant le marché de plein vent, une étude de programmation commerciale permettra de définir les conditions d'une nouvelle organisation du marché et des potentialités de création d'une halle couverte. Parallèlement à cette étude, les modalités de définition de la future DSP du marché aux comestible seront définis au cours de l'année 2022.

Enfin, l'ensemble des actions menées par la ville tiendront compte des travaux du Tram T1 pour que cette intervention forte sur l'espace public puisse être vectrice de revitalisation du tissu commercial.

Budget consacré aux marchés thématiques : 40 000 €

Budget consacré à l'étude de redynamisation du centre-ville : 30 000 €

Accompagnement des commerçants via l'Atelier numérique : 2000 €

### 2.3.2 Aménagements de voirie

Les dépenses courantes de la voirie représentent des montants conséquents dans le budget de la Ville, qu'il apparaît pertinent de valoriser :

- Maintenance et consommations Eclairage Public, 563 000 € (dont 322 000 € de consommations et 241 000€ de maintenance)
- Réparations de voirie : 162 000 €

- Régie voirie, matériel et matériaux pour fonctionnement du service : 55 000 €
- Illuminations : 105 000 €
- Garage, carburants et matériel, locations cars : 284 000 €

L'orientation principale pour l'année 2021 était d'établir un programme d'études afin d'aboutir à un programme pluriannuel d'investissement axé sur des projets structurants éligibles à des subventions, tout en ayant recours à une concertation plus approfondie, avec notamment l'actualisation du schéma directeur éclairage public, ou le démarrage de l'étude de stationnement.

Cette démarche se poursuit en 2022 avec **l'étude de circulation** qui sera la base pour l'établissement du **Schéma directeur voirie – déplacement**.

Les actions seront en outre centrées en 2022 sur des programmes visant à des économies d'énergie (en s'appuyant notamment sur le schéma directeur éclairage public), et sur une logique de réfection de voiries en lien avec les projets de transports structurants de ces prochaines années (T1, Ligne 11, Tzen à plus longue échéance). Ce premier programme 2022 préfigurera le schéma directeur voirie, tout en poursuivant les opérations pluriannuelles (équipements pour mobilité douces dans les équipements, notamment scolaires, extension de la vidéo-protection, et des liaisons fibres inter-bâtiments, aménagements PMR...).

La concertation sera placée au cœur des projets.

Il est ainsi proposé de développer les actions suivantes :

### **Programme d'études**

Les études à mener sur 2022 concernent :

- Le schéma directeur voirie-déplacement, s'appuyant sur l'étude de stationnement (2021) et une étude de circulation à lancer en 2022
- La maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la place des Découvertes avec création d'une halle, à lancer en coordination avec Noisy-Le-Sec Habitat, sur la base du scénario retenu à l'issue de l'étude de programmation pilotée en 2021. Les travaux pourraient ainsi être envisagés pour 2023.
- La maîtrise d'œuvre pour la voie verte, reliant le secteur Coteau-Beauclair avec la rue du 18 avril 1944
- La maîtrise d'œuvre pour les cours Oasis.

**Budget prévisionnel 2022 : 170 000 €**

### **Poursuite des opérations de voirie et des travaux liés au cœur de ville**

2022 sera consacrée à la fois à la poursuite des travaux initiés autour du Cœur de ville et à réaliser les **premiers aménagements des voiries autour du T1 rue Jean Jaurès** : ce programme est à l'état de propositions à arbitrer suivant les opérations qui seront retenues par le Département dans le cadre des « compensations » liées au T1 (équivalent au montant du boulevard Michelet), sur les aménagements à réaliser pour le déploiement du nouveau réseau bus (rue de la Gare, de Verdun, P.Sémard pour le 245) suivant la participation d' « Ile de France Mobilité ».

Une enveloppe est également réservée pour des travaux de mise en accessibilité PMR.

Enfin, parmi les gros projets d'aménagements figure **la voie verte** suite aux études de 2021, permettant de relier la station de la ligne 11 COTTEAU BEAUCLAIR au centre-ville.

### **Renouvellement de matériel d'éclairage public**

La mise à jour du schéma directeur éclairage public nous a conduits à établir un programme de rénovation ambitieux sur 4 ans, décrit dans un dossier déposé au Sipperec pour l'obtention de subventions. Celui-ci met la priorité sur la rénovation de l'éclairage public des quartiers ayant subi une augmentation de pannes ces dernières années, et des équipements les plus vétustes particulièrement énergivores.

Cette année sera aussi marquée par la mise en place de matériels répondant aux critères « C2E » afin d'optimiser les sources de financements (notamment les lanternes dont les caractéristiques devront être adaptées à ces contraintes, représentant plus de 10% du budget).

Enfin, ce programme est lié au schéma directeur de rénovation de voirie afin de réaliser des Opérations de Voirie (OPV) complètes.

**Budget prévisionnel 2022 : 483 000 €**

### **Cours et abords des écoles :**

Les travaux dans et aux abords des écoles concernent aussi bien la réfection des cours, que l'installation de jeux ou de mobilier urbain, tels que les arceaux vélos ou les abris conteneurs. L'année 2022 verra en particulier le début du programme d'aménagements de « **cours Oasis** » avec comme premier site identifié le Groupe Scolaire Estienne d'Orves.

**Budget prévisionnel 2022 : 550 000 €**

### **2.3.3 Cimetières**

La vétusté des réseaux d'eau et de certaines allées des cimetières conduisent à inscrire une somme pour le renouvellement de ces installations à hauteur de 80 000 € en 2022.

Des travaux d'amélioration des sites funéraires sont prévus en 2022.

Les travaux de reprise de concession sont budgétés à hauteur de 50 000 €.

Un nouveau colombarium de 36 cases verra le jour au cimetière ancien, pour un budget estimé à 30 000 €.

### **2.3.4 Espaces publics – protection de l'environnement**

L'amélioration des services en faveur d'un meilleur cadre de vie au sens large est un enjeu essentiel de l'action municipale. La qualité du cadre de vie passe notamment par 2 axes de préoccupations :

- La propreté des espaces publics de la Ville
- La qualité des espaces verts : leur entretien et leur mise en valeur.

Pour 2022, les propositions budgétaires en faveur des espaces publics et de la protection de l'environnement concernent :

#### **Les études**

Afin d'améliorer le suivi du patrimoine arboré un diagnostic phytosanitaire à l'échelle de la ville est nécessaire.

La mise en œuvre du plan square nécessite également une assistance à la maîtrise d'ouvrage et des études techniques supplémentaires.

Il est ainsi proposé pour les études espaces verts un montant global de **125 000 €**.

#### **Les plantations d'arbres**

Replantation d'arbres d'alignement en coordination avec les opérations de voirie et poursuite du dispositif « 1 arbre 1 classe » → **158 300 €**.

#### **Aménagement paysagers**

Cette enveloppe comprend les aménagements pour une transition vers un fleurissement plus durable : végétalisation des cimetières, quelques aménagements pour **1 jardin partagé** → **55 000 €**.

#### **Mise en œuvre du Plan squares**

Dans le cadre du plan square, il est proposé pour l'année 2022 la réalisation d'études complémentaires nécessaires à la réflexion sur la renaturation du site Huvier, ainsi que la rénovation de certains espaces verts → **390 000€**.

#### **Renouvellement du mobilier urbain**

Acquisition de mobilier urbain de propreté urbaine (poubelles, supports de communication pour les dépôts sauvages etc.) → **14 500 €**.

**Renouvellement du matériel et outillage des régies** : 35 000 €

**Accompagnement à la ZFE** à travers le subventionnement de la mobilité douce (vélos électriques et vélos mécaniques): 45 000 €

Poursuite du marché de **vérification des pollutions des jardins** au sein des écoles ou mis à disposition des associations, poursuite de **l'étude Emplacement Réservé C1 Biodiversité, et gestion du patrimoine naturel existant** : 25 000 €

### **2.3.5 Prévention et tranquillité publique**

La municipalité souhaite privilégier une approche globale de ce que doit être la tranquillité publique. En effet, la lutte contre les incivilités et la délinquance en faveur d'une ville apaisée ne repose pas uniquement sur une réponse sécuritaire et/ou répressive.

Dans la continuité des actions mises en œuvre en 2021 par la Municipalité pour développer des politiques de prévention et conformément aux engagements municipaux, la Direction de la Prévention et de la tranquillité publique renforcera ses actions de proximité :

- En créant un service de **médiation urbaine et sociale**, avec, dans un premier temps le déploiement de trois médiateurs dans le quartier Londeau/Stephenson

- En améliorant le partenariat avec l'association de **prévention spécialisée** Rues et Cités et le Département avec la signature d'une convention cadre fixant les missions, les publics et les axes prioritaires. L'association Rues et Cités intervient auprès des jeunes des QPV pour prévenir les ruptures avec leur environnement (familial, social, économique, scolaire) et faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles. La ville participera à son fonctionnement à hauteur de de **14 000€**.
- En demandant auprès du Département la création de postes supplémentaires d'éducateurs spécialisés afin d'étendre leurs sites d'intervention sur la commune
- En menant des actions de sensibilisation auprès du jeune public sur les consommations addictives (gaz hilarant, produits illicites...) et conduites à risque (harcèlement, violences, sexualité...)
- En construisant et développant des actions de prévention primaire, secondaires et tertiaires au sein des groupes du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Budget prévisionnel : 7000€

En matière de tranquillité publique et sécurité, le partenariat avec la Police est un enjeu majeur pour améliorer la qualité de vie des Noiséennes et faire baisser significativement les délits et les incivilités.

Ce partenariat sera poursuivi et renforcé avec :

- La demande d'effectifs de policiers nationaux supplémentaires sur le terrain et d'officiers de police judiciaire pour lutter efficacement contre les actes délictueux et les trafics.
- La recherche active et soutenue de policiers municipaux, afin de pourvoir à la totalité des postes,
- L'optimisation du dispositif de vidéo-protection, et notamment la vidéo-verbalisation,
- La poursuite et l'amplification des actions à l'encontre des ventes à la sauvette, en collaboration avec les communes limitrophes et les transporteurs, et de prévention de santé publique.

### ***Vidéo protection***

L'audit en cours de réalisation pour l'extension du réseau de vidéo-protection permettra d'établir le plan d'investissement de ces prochaines années. En 2022 est prévue l'installation de 2 caméras supplémentaires en plus du remplacement de 7 caméras arrivant en fin de vie, pour un budget de **150 000 €**.

Les études préalables liées à l'installation de deux caméras représenteront par ailleurs un coût de **30 000 €**.

Le coût de maintenance pour l'ensemble du parc est estimé à **73 600 € / an**.

Le parc actuel est composé de 63 caméras.

### ***Les bataillons de la prévention***

Aux côtés des actions mises en œuvre par la Police municipale et la Coordonnatrice du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation, la municipalité souhaite mettre en place une unité de médiation urbaine et sociale. Celle-ci aura pour objet de permettre le retour à un climat apaisé par la présence de médiateurs sur l'espace public.

Dans un premier temps, trois médiateurs sociaux seront déployés sur le quartier Londeau/Stephenson,

grâce au dispositif national des « Bataillons de la prévention ». Ils auront pour mission : de travailler en étroite collaboration avec les éducateurs spécialisés de Rues et Cités et les différents partenaires, d'assurer une présence active sur le quartier en régulant les tensions par le dialogue, de prévenir les incivilités et dégradations, de contribuer ainsi à préserver le cadre de vie et le vivre-ensemble. A ce jour, le coût du dispositif s'élève à 69 000 €, subventionné à plus de 80% par l'Etat. Ce dispositif pourra, à terme, et au vu de son évolution, être généralisé sur plusieurs quartiers de la ville.

## 2.4 Entretien le patrimoine et construire la ville de demain

### 2.4.1 Développement urbain

#### *Opérations d'aménagement à fort impact financier*

En 2022, la Ville de Noisy-le-Sec va accompagner de manière importante, par un soutien financier fort, des opérations d'aménagement et de transports particulièrement structurantes pour notre territoire. Si certains financements, en particulier avec l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, portent sur des engagements financiers issus des précédents transferts de compétences, d'autres portent sur des projets de transports pour lesquels les financements du bloc local sont particulièrement attendus par les maîtrises d'ouvrage de tels projets.

Bien que la conviction de la Ville quant à la nécessité et l'importance de ces projets ne fait aucun doute, la question de la capacité de notre collectivité à soutenir financièrement de tels projets d'aménagement et d'infrastructure se pose et devra faire l'objet d'une attention toute particulière dans les prochaines années.

Ainsi et concrètement, la Ville de Noisy-le-Sec versera en 2022 une participation de **578 357 €** à l'EPT Est Ensemble pour la mise en œuvre de la **ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq**, dans le quartier du Petit Noisy, ainsi qu'une participation de **22 775 €** pour la mise en œuvre du **projet de restructuration et de résorption de l'habitat insalubre au 49 rue de Merlan**.

Elle participera par ailleurs à hauteur de **121 642 €** à l'**opération Pole Gare** au titre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux du secteur (travaux préparatoires), et à hauteur de 160 000 € au projet d'aménagement du TZEN3, au titre de ses engagements contractuels et malgré les annonces récentes ayant fixé un nouveau planning opérationnel à ce projet pourtant si attendu et nécessaire pour la population noiséenne, et plus particulièrement les habitantes et habitants du Petit Noisy.

### 2.4.2 Etudes urbaines

Trois études sont proposées en financement sur l'année 2022.

La première s'inscrit dans la poursuite des projets NPNRU lancés sur la Ville, s'agissant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la programmation des équipements publics du quartier du Londeau, en particulier le groupe scolaire Apollinaire, la crèche Desnos et la ludothèque du Londeau (ce dernier équipement relevant d'Est Ensemble, il s'agit d'une étude mutualisée et cofinancée avec Est Ensemble, bénéficiant des subventions de l'ANRU), dont le coût est estimé à 40 000 €.

La deuxième concerne la promotion des mobilités douces et durables sur le territoire de la Ville, avec l'élaboration d'un plan Vélo & Marche, pour une somme prévisionnelle de 50 000 €.

Enfin, la troisième concernant le secteur du Petit Noisy, avec une étude programmatique sur le secteur Madeleine Ouest, pour un montant prévisionnel de 50 000 €.

### 2.4.3 Stratégie foncière de la ville

Pour l'année 2022, la Ville souhaite maintenir une ambition forte et des marges de manœuvre en termes d'interventions foncières. Ainsi, une enveloppe de 500 000 € est prévue pour procéder, en fonction des opportunités foncières, à des acquisitions immobilières, à des préemptions ou à des acquisitions de fonds de commerces ou de baux commerciaux, en particulier sur le secteur stratégique de la rue Jean Jaurès.

En outre, sont d'ores et déjà prévu sur l'année l'acquisition en VEFA de locaux au sein de la ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq en vue de l'implantation d'une nouvelle **antenne jeunesse** participant au développement des équipements et services dans ce quartier (pour un coût estimatif de 92 000 € sur 2022), la régularisation des emprises de la ludothèque du Londeau auprès de Logirep dans le cadre de l'opération NPNRU du quartier (pour 80 000 €), ainsi que des acquisitions d'emprises publiques auprès de la Ville de Paris dans le cadre du schéma d'aménagement de la Ligne 11.

### 2.4.4 Patrimoine bâti

#### Rénovation du patrimoine

Plusieurs opérations de restauration d'éléments architecturaux remarquables sont programmées cette année, pour un budget de **574 629€** (subvention de la DSIL à hauteur de 254 960€).

Site	Interventions	Coût en € TTC
Hôtel de ville	Ravalement de façade + zinguerie (partie en pierre, menuiserie, zinguerie)	181 685
Galerie d'art	Ravalement de façade + zinguerie (partie en pierre, façades courantes, modénatures)	83 611
Ecole élémentaire Carnot	Restauration de la partie supérieure de l'horloge et ravalement de la partie enduite de la façade principale	152 000
Ecole maternelle Bayard	Rénovation des fresques	10 000
Ecole élémentaire Pierre Lerenard	Ravalement de façade + zinguerie	61 386
Eglise Saint Etienne	Ravalement de façade + zinguerie (partie en pierre, soubassement, colonnes)	86 632

Plusieurs propriétés privées de la ville nécessitent également des travaux importants de rénovation. Cela permettra de les exploiter et les utiliser par des services municipaux et/ou toutes autres activités nécessaires au développement de notre commune. Un budget de 572 000€ y sera consacré.

## **Travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux**

L'ensemble des bâtiments communaux nécessitent des interventions courantes d'entretien, maintenance et d'amélioration du patrimoine et de cadre d'occupation par les utilisateurs. Ci-dessous un récapitulatif des principales interventions prévues au budget d'investissement de l'année 2022 :

**Hôtel de Ville** : 270 685 € dont 181 685€ de rénovation du patrimoine remarquable comme précisé ci-dessus. Soit 89 000€ pour les opérations d'entretien et de maintenance.

Réaménagement et mise en conformité de la salle Roger Gouhier afin d'augmenter sa capacité d'accueil. En continuité des interventions engagées en 2020 et 2021, réfection et remplacement de volets et stores vétustes. Travaux d'aménagement des sanitaires du service Etat civil.

**Centre administratif** : 69 000 €

**Opérations programmées d'améliorations des établissements scolaires** : 202 500 €

- Mise en conformité sécurité incendie
- Sécurité sécurisation pour PPMS
- Rénovation programmée des rideaux, stores et protections solaire
- Installation de capteurs de CO2/ COV /humidité/température
- Installation de purificateur d'air
- Remplacement des éclairages
- Remplacement des descentes d'eau
- Rénovation partielle des toitures et étanchéités vétustes

**Autres travaux programmés dans les écoles et groupes scolaires** : **677 400 €** dont 223 386 € de rénovation du patrimoine remarquable comme précisé ci-dessus. Ces travaux concernent des remises en peinture, des rénovations de murs extérieurs, de réfection de circuits de chauffage, de réfection de sols, de remplacement de stores, de remplacement de sols...

### **Autres bâtiments :**

- Bâtiments administratifs et techniques (hors Hôtel de ville et centre administratif)
- Equipements culturels : une enveloppe de travaux sera proposée pour les équipements culturels, intégrant la rénovation du patrimoine remarquable de la galerie d'art
- Parc privé communal : réfections et rénovations dans le cadre d'une offre d'hébergement d'urgence, installation de compteurs individuels et aménagement de locaux associatifs
- Bourse du travail
- Centre de vacances Vassieux : achat et installation d'une yourte et création de sanitaires extérieurs
- Equipements sportifs : travaux de remplacement du parquet vétuste du gymnase Léo Lagrange par un sol sportif ; réfection partielle du parquet du gymnase Estienne d'Orves, remplacement des éclairages en LED du gymnase Gentilini
- Antennes jeunesse : remise en état des antennes vétustes
- Petite enfance
- Santé publique : création d'une rampe PMR extérieure

## **Travaux de création, reconstruction ou réhabilitation complète**

### Etudes techniques

Plusieurs missions d'études techniques qui serviront de support à l'élaboration du PPI, sont proposées en

2022 pour un montant global de 60 000 € :

- Enveloppe étude pour les projets sur le patrimoine privé
- Enveloppe études complémentaires du projet de rénovation énergétique Cottereau
- Enveloppe études de la Direction des Bâtiments selon demandes et besoins en cours

### Rénovation thermique mise en conformité accessibilité PMR de l'école élémentaire Cottereau

Première opération dans le cadre du schéma directeur rénovation énergétique. Conformément à l'audit énergétique et à l'agenda d'accessibilité programmée, il est prévu les travaux suivants :

- L'amélioration énergétique des façades avec la mise en place d'une isolation thermique,
- Remplacement de menuiseries,
- Le ravalement des ouvrages en enduit et en briques,
- La création de sanitaires PMR ,
- La création d'un local ménage
- La création d'un ascenseur PMR y compris gaine et cuvette.

Le coût global de cette opération s'élèverait à **1 321 000 €**.

La durée prévisionnelle de ce chantier est de 10 mois. Le début des travaux est programmé pour le mois de juin 2022. Cette opération est donc prévue sur 2 exercices budgétaires, soit 1 022 000 € sur l'année 2022 et 299 000 € sur l'année 2023.

### Les autorisations de programmes

#### Mise en œuvre de l'ADAP – mise en accessibilité des bâtiments communaux

Mise en œuvre des travaux de prévus par la loi Handicap éligible au plan ADAP recalé pour tenir compte des contraintes liées aux retours sur les dossiers déposés de la commission ad hoc et opérationnelles. Programme d'intervention dans les équipements publics, priorité est donnée aux bâtiments scolaires pour un montant de 305 820 € pour l'année 2022. Les travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire Cottereau ont été intégrés au projet global de rénovation de ce bâtiment, comme précisé ci-dessus.

#### Poursuite de l'opération du Groupe Scolaire Jean RENOIR

Un montant de 100 000 € est provisionné en 2022 pour la mise en œuvre de la dernière phase (cour école élémentaire).

#### Reconstruction du GS et du gymnase Langevin

Suite à la réception des offres des entreprises le 19 novembre, celles-ci dépassant significativement l'estimation du montant des travaux prévues au budget. En effet l'estimation de ce projet a évolué au fur et à mesure de l'avancement de ses phases :

Estimation à la phase programmation : estimation juin 2018

- Montant total de l'opération en toutes dépenses confondues (TDC) : 32 482 134 €

Estimation à la phase DCE : estimation (base de l'avenant MOE) : Juin 2021

- Montant des travaux estimés par la maîtrise d'œuvre à la phase DCE : 24 747 201,00 € HT
- Montant total de l'opération en toutes dépenses confondues (TDC) : 37 892 100,00 €

Retour des offres – Ouverture des plis : réception des offres en date du 19 Novembre 2021 :

Offres moins-disantes :

- Montant total des travaux des offres moins-disantes : 27 750 434,43 €HT
- Montant total de l'opération en toutes dépenses confondues : 41 883 363,00 €

Offre plus-disantes :

- Montant total des travaux des offres plus-disantes : 33 885 869,97 €HT
- Montant total de l'opération en toutes dépenses confondues: 50 037 357,00 €

Offres Moyennes:

- Montant total des travaux des offres plus-disantes : 30 818 152,20 € €HT
- Montant total de l'opération en toutes dépenses confondues: 45 960 360,00 €

Là où le glissement du budget était significatif mais encore soutenable entre la phase programmation et la phase DCE (16% lié principalement à des changements programmatiques et de modes de dévolution), il prend des proportions telles entre la phase DCE et le retour des offres entreprises (+21% en se basant sur la moyenne des offres, en à peine 6 mois), qu'il convient d'envisager de nouvelles dispositions pour la poursuite de l'opération en cohérence avec les capacités financières de la ville.

Il est donc proposé pour la relance du projet, de dissocier les opérations de l'école et du gymnase, en traitant en priorité l'équipement scolaire. En effet, une étude de structure du gymnase accompagnée d'avis géotechnique conclue à la possibilité de conserver le gymnase dans son état actuel moyennant quelques petits travaux et suivi régulier de l'état général du bâtiment, ce qui permet de repousser la réfection ou reconstitution du gymnase à une date ultérieure (horizon 2028).

On intégrera cependant à l'étude de programmation la mise au point d'un « plan guide » ou d'un « schéma directeur » du site, pour se laisser le plus de latitude possible sur le projet ultérieur de l'équipement sportif et pour s'assurer de la cohérence des 2 opérations. Il conviendra ainsi de définir au démarrage de la phase programmation du périmètre global d'intervention. Le schéma directeur permettra ensuite de préciser les périmètres et les modes d'intervention respectifs des 2 phases de projet.

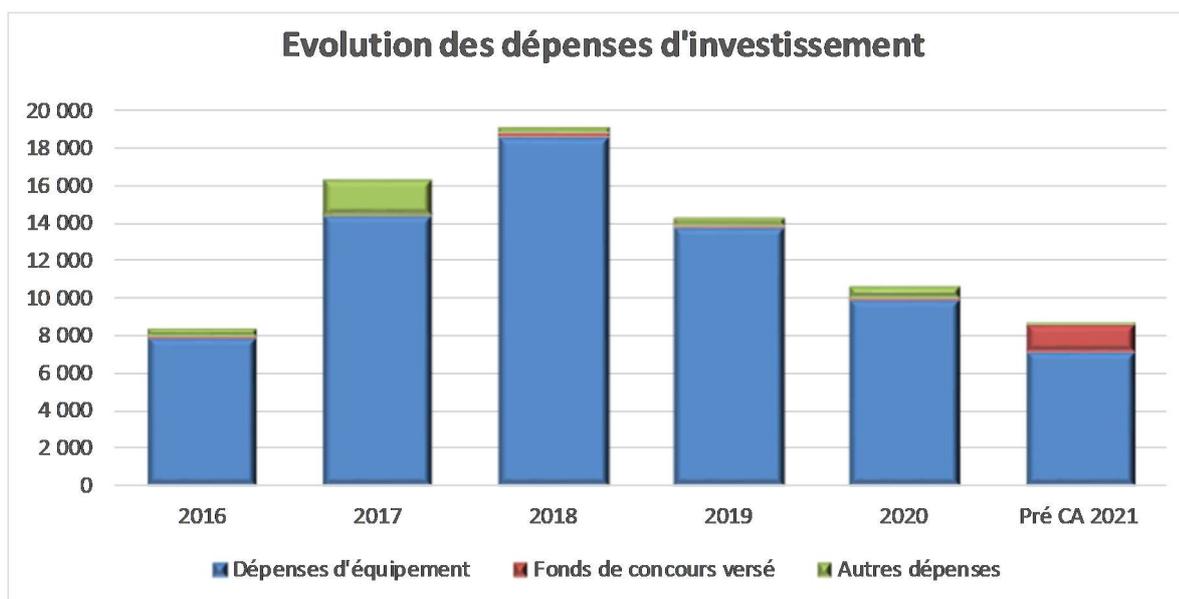
La relance de ce projet nécessite d'engager un nouveau programme qui tient compte des capacités financières de la commune et des besoins réels en termes de classes en lien avec l'étude prospective sur les équipements scolaires.

Un budget de 300 000 € est à prévoir au budget 2022 pour initier une nouvelle phase d'études.

#### 2.4.5 Synthèse de l'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 8,6 M€ en 2021. Des fonds de concours pour un montant total de 1,4 M€ ont été versés en 2021 : 1,1 M à Est Ensemble pour le cofinancement de Grands Projets (Parc des Guillaumes, ZAC de l'Ourcq) et 266 K€ à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) pour le financement des investissements.

<i>En K€</i>	2016	2017	2018	2019	2020	Pré CA 2021
Dépenses d'équipement	7 893	14 302	18 544	13 653	9 869	7 142
Fonds de concours versé	65	82	192	142	158	1 397
Autres dépenses	406	1 923	265	404	597	37
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>8 364</b>	<b>16 306</b>	<b>19 001</b>	<b>14 200</b>	<b>10 624</b>	<b>8 576</b>



Pour financer ses dépenses d'investissement 2021, la Commune a perçu 4,5 M€ de recettes d'investissement.

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	Pré CA 2021
FCTVA	867	1 189	2 129	2 664	2 070	1 515
Taxe d'aménagement	411	1 242	1 464	1 879	1 268	368
Subventions reçues	1 085	4 269	2 612	814	210	2 118
Amendes de police	117	145	175	0	1 314	537
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 480</b>	<b>6 845</b>	<b>6 379</b>	<b>5 357</b>	<b>4 862</b>	<b>4 538</b>

### Taxe d'aménagement

Les modifications de la règle de recouvrement de la taxe d'aménagement impactent le niveau de recettes attendu pour la ville, évalué à **800 000 €** en 2022.

Actuellement, la taxe d'aménagement est payable en deux parts égales : au 12ème et 24ème mois suivant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, sauf si le montant est inférieur à 1500€.

A compter du 1er janvier 2023, pour les autorisations délivrées après cette date, la taxe d'aménagement devra être versée à compter de la réception de la déclaration d'achèvement des travaux par la mairie. Elle fera l'objet de deux versements égaux : 3 mois après l'achèvement pour la première moitié et 9 mois après l'achèvement pour la seconde.

## 2.5 Doter les services municipaux de moyens adaptés à l'évolution du service public

### 2.5.1 Modernisation des outils de travail : équipements informatiques

Le budget consacré à l'amélioration et à la modernisation des équipements et des logiciels s'élèvera en 2022 à **305 000€**, dont :

- 50 000 € pour la refonte du maillage WIFI
- 3 900 € pour l'acquisition d'un module « cotation » pour le recensement des demandes de logements sociaux
- 30 000 € pour l'acquisition d'un outil de planification et de gestion des installations des installations sportives
- 67 000 € pour le remplacement de la messagerie par Exchange de Microsoft

Le budget dédié à la maintenance informatique est de 440 000€ par an, dont :

- Maintenance du parc de photocopieurs : 100 000 € / an
- Maintenance de la vidéo –protection (63 caméras) : 72 000 € / an

### 2.5.2 Renouveler les matériels et équipements

Le budget de la ville consacré au renouvellement et à l'achat de matériels représente **545 000 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement**, ce qui en fait un poste budgétaire significatif.

La consommation de ouate (papier toilette, essuie-mains...), achat de masques à destination du personnel représentent un budget de 80 000 €/an.

Les **produits d'entretien** représentent un coût de 100 000 €/an.

Un effort significatif sera porté sur la fourniture des **vêtements de travail**, afin de doter les agents d'une seconde paire de chaussures de sécurité, pour un budget de 141 000 € en 2022. Les vêtements du personnel de restauration (146 personnes) sont loués pour un budget de 34 000 € par an.

Le budget dédié aux fournitures administratives représente 40 000 €/an.

Les réparations de l'électroménager et matériel d'office coûtent 60 000 € / an à la ville, d'où l'importance d'engager un **programme de renouvellement pluri annuel du matériel**.

A ce titre, la Ville investira **31 146 €** dans l'achat de charriots de lavage, aspirateurs à eau, laveuses multi-fonctions, aspirateurs pour l'entretien des écoles et accueils de loisirs, et **27 516 €** pour renouveler les équipements dans les offices de restauration (tables de tri des déchets, tables et chaises pour les réfectoires, meubles de rangement...).

En 2022, la Ville investira également dans :

- L'achat de **14 Défibrillateurs** Automatisés Externes (DAE) pour la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Seront équipés les crèches, le site Charlie Chaplin, les cimetières, des équipements sportifs (Gymnase Léo Lagrange, Gymnase Estienne d'Orves, Gymnase Robert Thiland, Logis Tir à l'Arc - Club House pour un coût de 19 950 €.
- Du **matériel audiovisuel** pour les salles Gérard Philipe et Joséphine Baker pour un coût de 24 400 €
- L'achat de **barnums** pour les manifestations (24 640 €)
- Le renouvellement des équipements de la police municipale (20 650 €)
- Le renouvellement de matériel dans les équipements sportifs (26 601 €)
- Le renouvellement du **matériel des crèches** (29 167 €)
- Le renouvellement du **matériel des antennes jeunesse** (24 735 €)

### 2.5.3 Prévoir des ressources humaines adaptées aux besoins de fonctionnement du service public

Représentant plus de la moitié du budget de fonctionnement de la Ville, le budget 2022 de masse salariale traduira un effort conséquent pour renforcer le service public au bénéfice des usagers.

Ce budget prendra en compte :

- Le glissement vieillesse et technicité, estimé à 2,04 %
- La révision des grilles de catégorie C et l'augmentation du SMIC : + 290 000 €
- Un réajustement des régimes indemnitaires, en cours de définition, dans l'optique de rééquilibrer les fortes disparités existantes (+ 200 000 €)
- L'effet des évolutions des services publics souhaitées par la collectivité pour renforcer les services en contact direct avec la population (notamment à la direction de l'éducation pour respecter les taux d'encadrement légaux dans le secteur de l'animation, et à police municipale pour recréer une unité complète)
- L'effet des créations d'emplois souhaitées par la collectivité pour apporter de nouveaux services : bus France Services, création d'un service logement, création d'une unité de médiation avec des éducateurs spécialisés.

## 3. Stratégie budgétaire

La Ville souhaite financer un projet d'investissement ambitieux tout en garantissant les grands équilibres financiers sur la durée du mandat. Les choix d'investissement s'inscrivent dans la programmation pluri annuelle en cours de finalisation. Ils répondent à deux objectifs : l'entretien nécessaire du patrimoine communal et les dépenses récurrentes (pour environ 3 millions d'euros), et la mise en œuvre de nouveaux projets.

Le budget 2022 s'appuiera sur la progression contenue des coûts de fonctionnement avec une augmentation maîtrisée de la masse salariale.

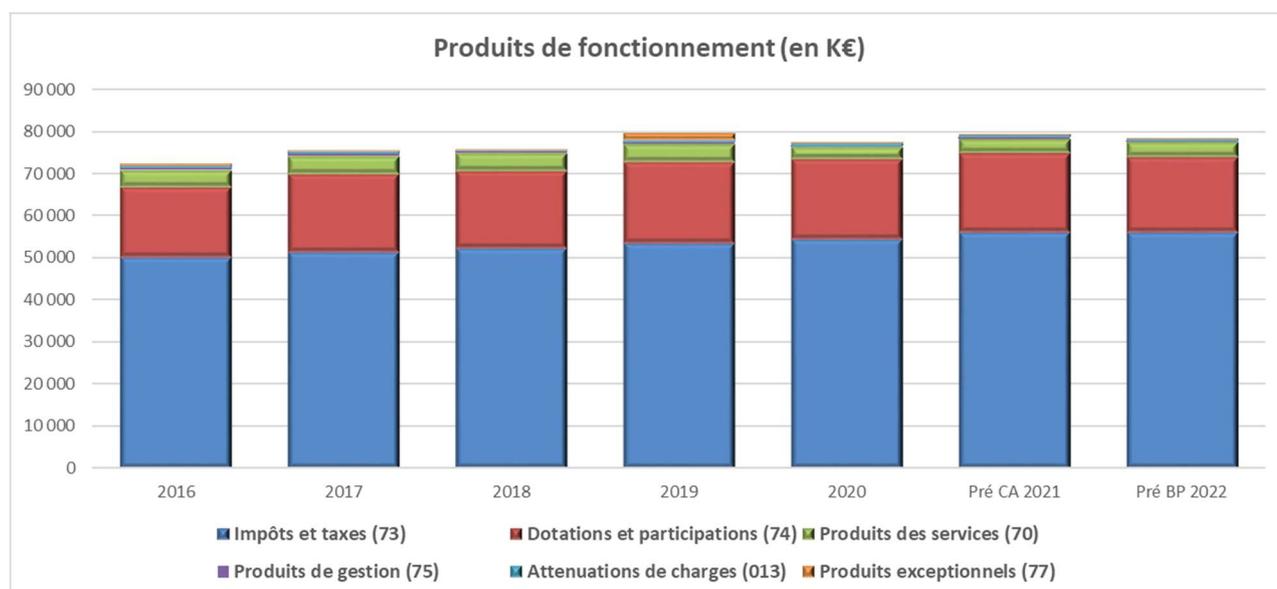
Par ailleurs, la Ville souhaite contenir son endettement en recourant de façon limitée à l'emprunt et conserver un taux d'épargne stable afin de préserver sa capacité à investir.

## 3.1 Recettes de fonctionnement

### 3.1.1 Présentation générale

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2022 s'élèvent à 78,3 M€ soit une progression de 1,7% par rapport au BP 2021.

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	Pré CA 2021	Pré BP 2022
Impôts et taxes (73)	50 140	51 373	52 329	53 426	54 530	56 157	56 100
Dotations et participations (74)	16 815	18 541	18 413	19 297	18 904	18 897	17 855
Produits des services (70)	4 015	4 283	4 148	4 432	2 910	3 304	3 596
Produits de gestion (75)	773	781	466	465	345	288	338
Attenuations de charges (013)	489	493	413	468	574	629	400
Produits exceptionnels (77)	263	228	131	1 663	46	120	18
<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>72 496</b>	<b>75 699</b>	<b>75 898</b>	<b>79 750</b>	<b>77 309</b>	<b>79 395</b>	<b>78 307</b>



### 3.1.2 Fiscalité

L'exercice 2021 a marqué la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation pour les collectivités. Cette réforme s'est traduite pour le bloc communal (communes + EPCI) par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ne subsiste désormais que la TH sur les résidences secondaires.

Il est à noter que la TH a été supprimée dès 2020 pour 80% des ménages et que les 20% restant acquitteront encore une TH résiduelle en 2022 (dégrevée à hauteur de 65%). En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En contrepartie de la disparition de cette ressource, les communes se sont vu transférer le produit de foncier bâti du département.

Le tableau ci-dessous présente le bilan de la réforme TH pour Noisy le Sec, en comparant les ressources avant/après réforme.

Détermination de l'écart de ressources avant et après réforme		
	Ressources avant réforme (2020)	Ressources après réforme (2020)
Produit TH RP (avec taux 2017)	14 672	
+ Compensation TH	1 153	
+ Rôles supplémentaires TH moyens 2018-2020	98	
<b>= Produit TH RP large (1)</b>	<b>15 922</b>	
<b>+ Produit TH RS (2)</b>	<b>553</b>	<b>553</b>
+ Produit FB communal	16 133	16 133
+ Produit FB département transféré		9 019
+ Compensations FB	331	334
<b>= Produit FB large (3)</b>	<b>16 464</b>	<b>25 486</b>
<b>Produit TH FB large (1+2+3)</b>	<b>32 940</b>	<b>26 039</b>
<b>Ecart Ressources Après / Avant réforme fiscale</b>		<b>-6 900</b>

La Commune affiche un total de ressources avant réforme de 32,9 M€. Ce total se décompose entre :

- 15,9 M€ au titre du produit de la TH sur les résidences principales (RP) y compris la compensation TH,
- 0,6 M€ sur les résidences secondaires,
- 16,1 M€ de produit de foncier bâti,
- 0,3 M€ de compensations de foncier bâti.

La suppression de la TH sur les résidences principales va donc entraîner la perte des 15,9 M€ pour la Ville.

En contrepartie, la Commune a « hérité » à compter de 2021 du foncier bâti du département. Ses ressources après réforme sont donc de **26 M€**, réparties comme suit :

- 0,6 M€ sur les résidences secondaires,
- 16,1 M€ de produit de foncier bâti « communal »,
- 9 M€ de produit de foncier bâti « départemental », soit le transfert du taux départemental 2020, 16,29%, appliqué aux bases communales,
- 0,3 M€ de compensation de foncier bâti, soit les compensations initiales de la Commune (331 K€) majorées des compensations transférées par le département (3 K€).

La réforme de la taxe d'habitation fait donc apparaître pour Noisy le Sec un différentiel de 6,9 M€ entre les ressources avant/après réforme, le foncier bâti départemental étant très insuffisant pour compenser la perte de la TH sur les résidences principales.

Cette différence va être compensée à la Commune par le biais d'un **coefficient correcteur** appliqué à ses bases de foncier bâti.

Celui-ci, une fois calculé, sera figé et s'appliquera chaque année aux bases de foncier bâti de la Commune. Ainsi, l'application du coefficient correcteur chaque année aux bases de foncier bâti communales va entraîner une dynamique de la garantie identique à celles des bases.

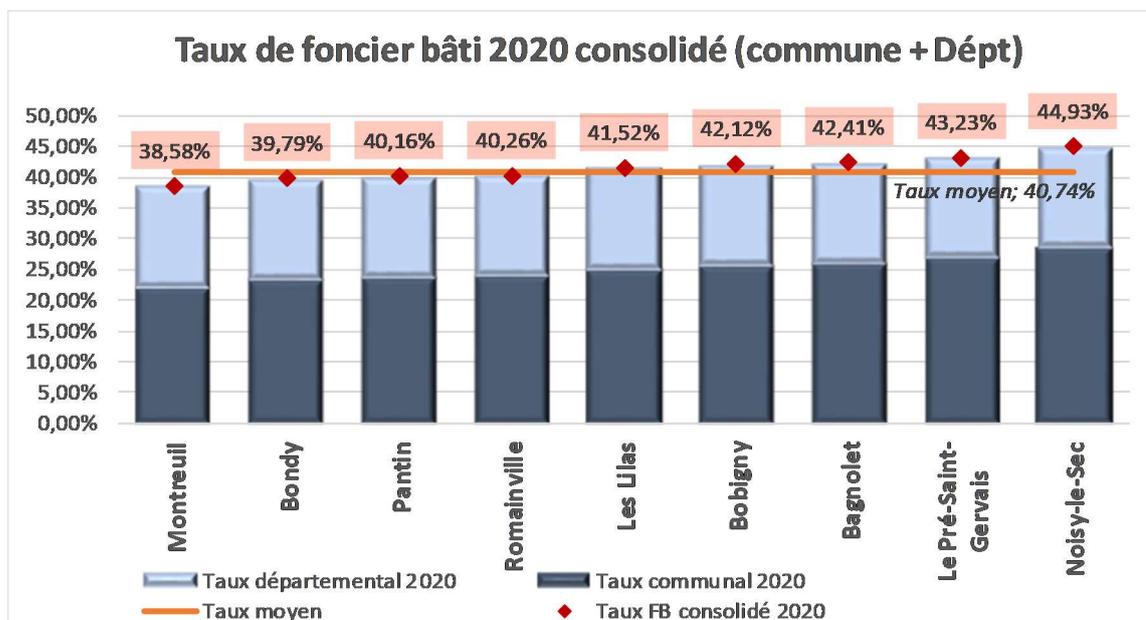
Le coefficient correcteur de la Ville est ainsi de 1,274507.

Détermination du coefficient correcteur	
Produit FB communal	16 133
Produit FB département transféré	9 019
- Ecart ressources après/avant	6 900
<b>= Produit total com (A)</b>	<b>32 038</b>
<b>/ Produit FB (com dép transféré) (B)</b>	<b>25 137</b>
<b>= Coefficient correcteur calculé (A) / (B)</b>	<b>1,274507</b>

Le taux de foncier bâti de la Commune a donc été majoré du taux départemental en 2021 portant celui-ci à 44,93%, soit le taux communal 2020 de 28,64% plus le taux départemental 2020 de 16,29%.

La Commune affiche le taux de foncier bâti le plus important de l'EPT et le troisième plus élevé du département (derrière Dugny et Villepinte).

**Au regard de ce constat, la municipalité maintient son choix de 0% d'augmentation des taux d'imposition.**



Depuis la LF 2018, le coefficient de revalorisation des bases est égal à l'inflation constatée entre novembre n-1 et novembre n. Le chiffre définitif de l'indice des prix de novembre 2021 a été publié par l'INSEE mi-décembre.

Le coefficient de revalorisation des bases des taxes foncières bâties et non bâties et de TH sur les résidences secondaires pour 2022 sera de 3,4%.

Ce coefficient de revalorisation des bases ne s'appliquera néanmoins pas à l'ensemble des bases de foncier bâti. En effet, depuis 2017, est mise en place une révision de la valeur locative des locaux professionnels (RVLLP).

Depuis cette date, les locaux professionnels disposent d'une valeur locative révisée qui est actualisée chaque année selon un coefficient d'évolution défini dans chaque département.

Pour le département de la Seine Saint Denis, le coefficient d'évolution départemental a évolué en moyenne de 0,47% par an entre 2019 et 2021. Il était en 2021 de 0,7%.

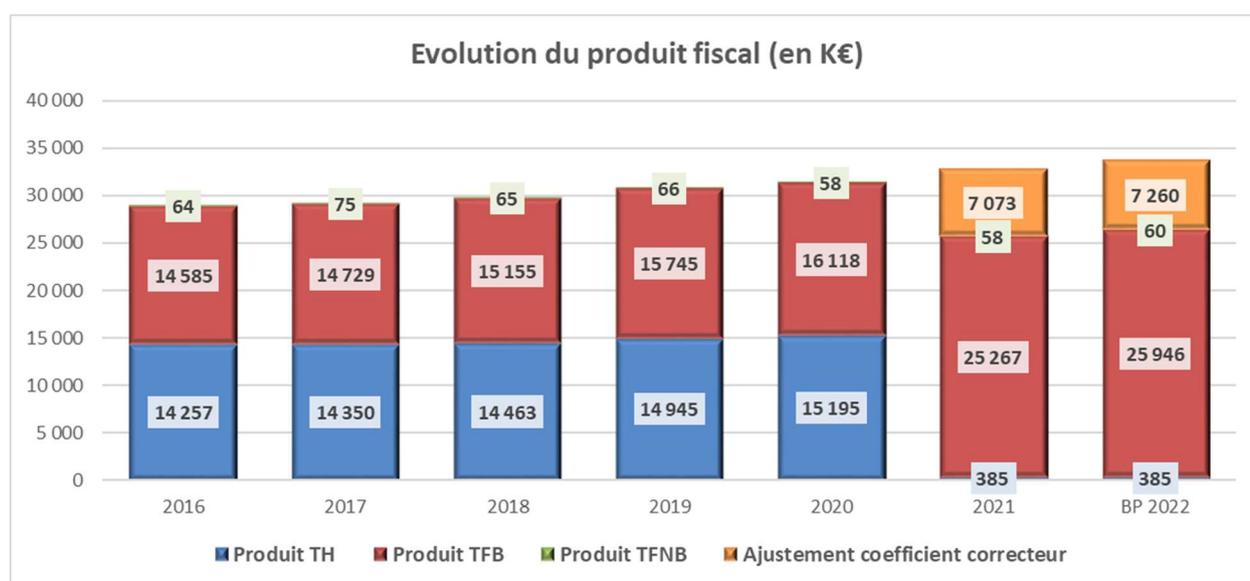
	2019	2020	2021	Moyenne 2019/2021
<b>Coefficient d'évolution Dept 93</b>	1,003	1,004	1,007	<b>1,0047</b>

Le coefficient d'évolution n'ayant pas encore été publié pour 2022, l'évolution moyenne constatée sur les trois derniers exercices, à savoir 0,5%, a été retenue comme coefficient d'évolution des bases de foncier bâti des locaux professionnels pour 2022

**Avec l'application de ces deux coefficients d'actualisation, les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties progressent en 2022 de 2,6%.**

Avec ces hypothèses, le produit fiscal 2022 est estimé à 33,7 M€, ce qui représente une progression de près 0,9 M€ par rapport à 2021, soit + 2,6%.

L'ajustement lié à l'application du coefficient correcteur augmente comme les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties (+2,6%), soit près de 200 K€ par rapport à 2021.



### **Taxe sur l'électricité (TLE)**

La taxe sur l'électricité est une taxe perçue par la Commune en fonction de la consommation électrique des usagers.

Son montant est estimé à **530 000 €** pour 2022 (538 200 € perçus en 2021).

### **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière. Ils sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire. Les recettes sont estimées à **750 000 €** (montant identique à 2021).

### **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

La taxe locale sur la publicité extérieure frappe les supports publicitaires fixes suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local :

- Les dispositifs publicitaires ;
- Les enseignes ;
- Les préenseignes.

Son produit est estimé à **187 500 €** en 2022. (133 622 € perçus en 2021).

### **3.1.3 Les concours financiers**

Dans la ligne des propositions du comité des finances locales, le PLF pour 2022 prévoit d'ajuster à

nouveau le calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF et des fonds de péréquation.

Des adaptations au calcul du potentiel fiscal communal avaient été engagées par la loi de finances pour 2021 en relation avec la réforme fiscale. Sans revenir sur les ajustements, il est proposé d'élargir le périmètre des ressources prises en compte :

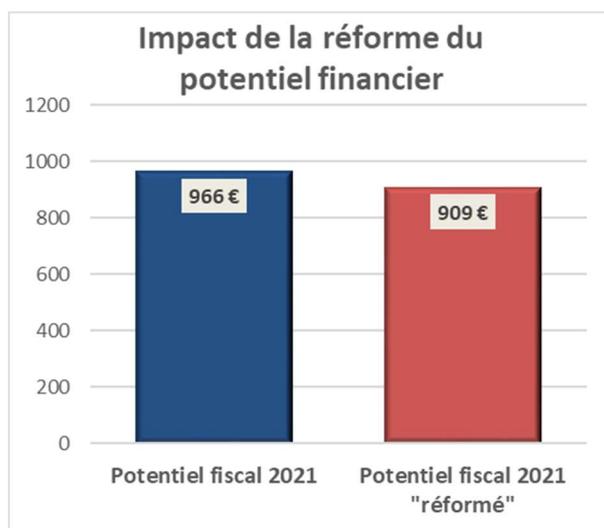
- A la majoration TH sur les résidences secondaires ;
- A la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base ;
- A la taxe sur les pylônes ;
- A la taxe locale sur la publicité extérieure ;
- Au produit des DMTO (moyenne sur 3 ans ;
- A la fraction TVA intercommunale (proratisée en fonction de la population).

Le dispositif de lissage déjà prévu est confirmé. Il prévoit que le nouveau potentiel fera l'objet d'une correction dégressive (intégrale 2022 puis à hauteur de 90% en 2023, 80% en 2024, 60% en 2025, 40% en 2026 et 20% en 2027). Elle vise à neutraliser les variations imputables à la suppression de la TH, à la révision de la méthode d'évaluation des établissements industriels et à l'évolution du périmètre et des modalités de calcul de cet indicateur.

La réforme initiée par la LF 2021 et le PLF 2022 devrait se traduire à terme par une baisse du potentiel financier de près 6% pour la Ville.

Ainsi, toute chose égale par ailleurs, l'application de la réforme aux données DGF 2021 conduit à un potentiel financier de 909 € par habitant contre 966 € par habitant actuellement.

Pour 2022, la réforme sera néanmoins sans effet puisque l'impact est intégralement neutralisé.



Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2022 concernant la DGF communale sont les suivantes :

- Une baisse de la dotation forfaitaire : En l'absence d'abondement de l'enveloppe DGF par l'Etat, la croissance des dotations de péréquation est financée par redéploiement interne. Ainsi, la dotation forfaitaire est minorée comme chaque année pour financer la croissance des dotations de péréquation. Ainsi, comme en 2021, la dotation forfaitaire 2022 devrait diminuer de près de 120 M€.
- Une croissance modérée de la péréquation : le PLF 2022 prévoit une augmentation de 190 M€ des dotations de péréquation en 2022, en hausse de 10 M€ par rapport aux années antérieures (la croissance était de 180 M€ en 2021). Cette majoration de la péréquation sera répartie entre 95 M€ pour la DSU et la DSR et rien pour la DNP.
- Maintien de l'enveloppe FSRIF : le PLF 2022 ne prévoit pas d'augmentation de l'enveloppe FSRIF

et aucun amendement n'a été adopté pour augmenter l'enveloppe. Celle-ci devrait donc rester identique à celle de 2021, soit 350 M€.

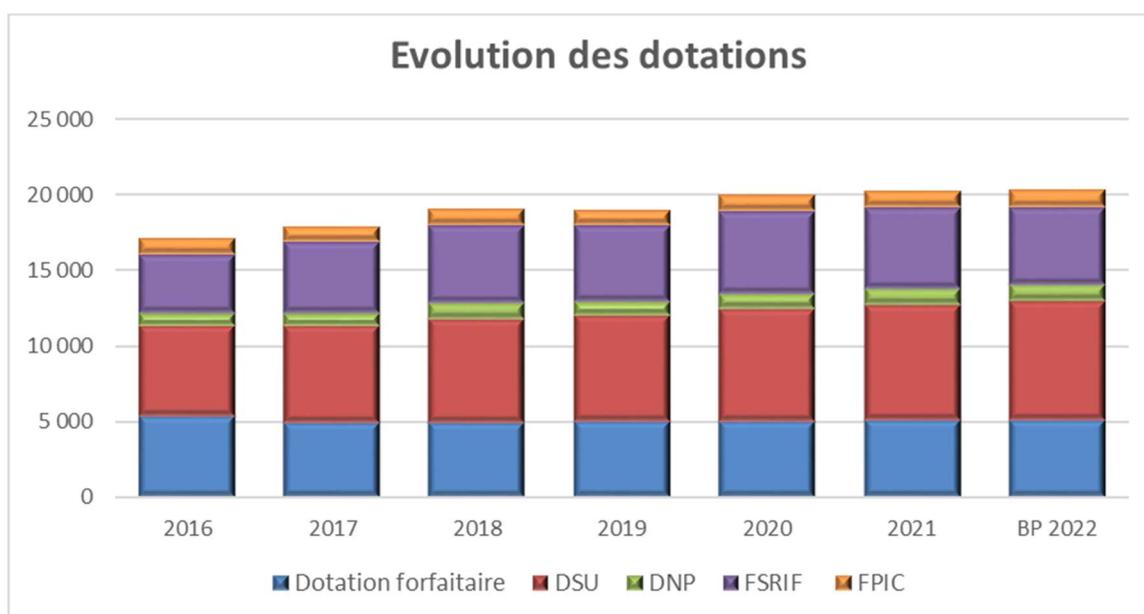
- **Maintien de l'enveloppe FPIC** : le PLF 2022 n'a pas modifié l'enveloppe FPIC, elle reste maintenue à 1 Mds d'€. Les critères de répartition restent également inchangés.

Sur la base de ces éléments, les dotations perçues par la Ville devraient être stables par rapport à 2021 avec 20,3 M€.

Dans le détail :

- **Maintien de la dotation forfaitaire** : la Ville n'est pas concernée par l'écrêtement de sa dotation forfaitaire pour financer la croissance de la péréquation nationale. Son potentiel fiscal par habitant est inférieur au seuil d'éligibilité à l'écrêtement (fixé à 85% du potentiel fiscal moyen par le PLF 2022).
- **Augmentation de la DSU de 283 K€**. Compte tenu de l'augmentation de l'enveloppe 2022 (+95 M€), la progression de la DSU devrait être légèrement supérieure à celle des années antérieures.
- **Baisse de la DNP, du FSRIF et de l'attribution FPIC de respectivement 47 K€, 217 K€ et 16 K€** : Pour ces 3 dotations, le maintien des enveloppes mises en répartition devrait entraîner une baisse des montants à l'habitant (valeur de point) et donc des dotations perçues par la Ville.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022	Variation 2021 / BP 2022
Dotation forfaitaire	5 333	4 846	4 927	4 947	5 013	5 023	5 023	0
DSU	5 960	6 481	6 805	7 079	7 372	7 625	7 908	283
DNP	835	827	1 095	912	1 077	1 102	1 056	-47
FSRIF	3 902	4 766	5 175	5 054	5 425	5 384	5 167	-217
FPIC	1 082	1 025	1 049	1 047	1 136	1 177	1 161	-16
<b>Dotations totales</b>	<b>17 112</b>	<b>17 946</b>	<b>19 051</b>	<b>19 039</b>	<b>20 023</b>	<b>20 312</b>	<b>20 314</b>	<b>2</b>



### 3.1.4 Autres recettes

#### *L'attribution de Compensation (AC)*

Elle correspond au produit de la fiscalité économique que la commune percevait avant son passage en FPU avec la CA Est Ensemble. Depuis la création de la MGP, c'est maintenant cette dernière qui la verse à la Ville.

Le montant de l'attribution de compensation s'est établi à 14 604 516€ en 2021. Sans nouveaux transferts ou révision de la CLECT, ce montant devrait être maintenu en 2022.

#### *Le produit des services (chapitre 70)*

Le financement des services publics est un partage entre la mobilisation des finances communales et une participation des usagers, notamment lors des inscriptions. Il est important de préciser qu'aucun service public n'est proposé au coût réel de ce service. Ainsi lorsque la ville facture un repas à la cantine, son tarif oscille entre 0,62 et 5,98 euros en fonction des tranches du quotient familial. Son prix de revient est fixé à 3,89 euros pour l'alimentation des enfants et 3,35 euros pour l'accompagnement (coûts de personnel, coûts des intervenants extérieurs et repas des adultes), soit 6,74 euros au total.

La municipalité a d'ores et déjà fait le choix de ramener la majoration liée à l'absence de gestion des réservations des activités de 40% à 20%. L'impact financier de cette mesure est difficilement chiffrable, cependant l'étude menée laisse apparaître un taux de réservation moyen des familles variant selon les activités au-dessus de 70% pour 2018/2019. Dans ce cadre la majoration représentait peu ou prou 5,8% des recettes globales. Cette mesure étant prévue avec un accompagnement des familles, l'impact financier ne sera pas de nature à déstabiliser les recettes tarifaires.

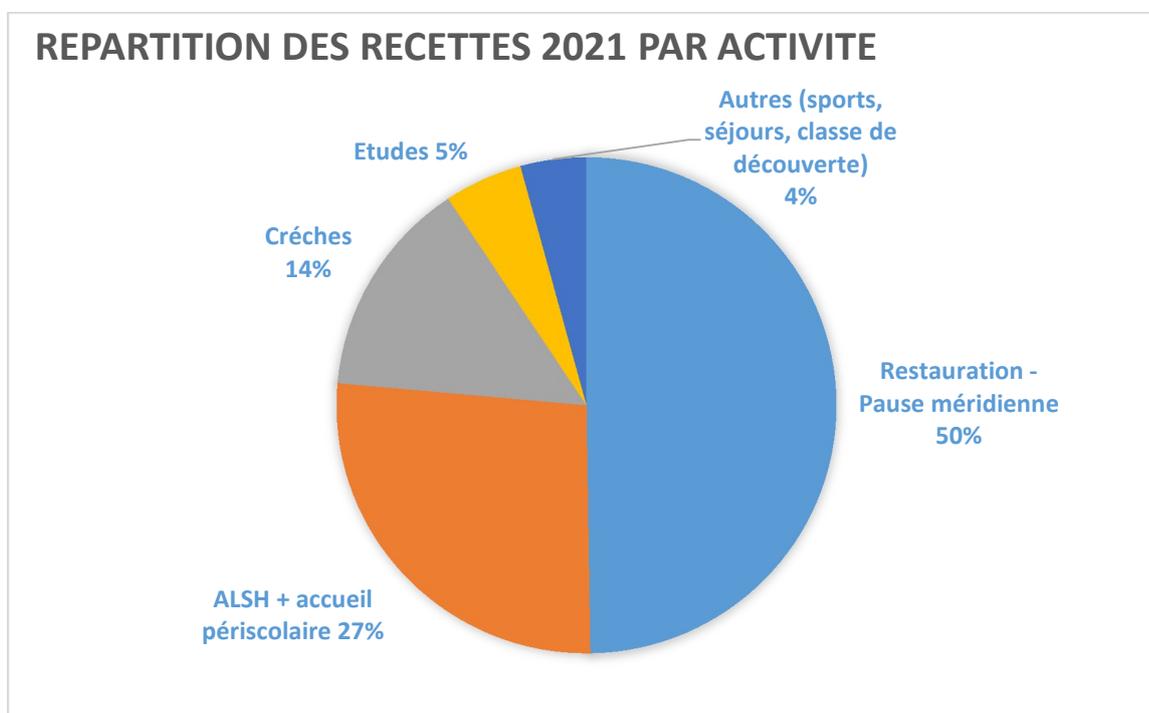
La ville a aussi instauré en septembre 2020 une « possibilité de **droit à l'erreur** » pour les familles qui leur permet d'annuler à postérieur leurs réservations, ou de bénéficier du service sans majoration, jusqu'à 3 fois par année scolaire. Cette possibilité a été utilisée par 86 familles en 2021 en impactant 99 factures pour un montant total de « réduction » de factures pour les familles de 3 046€. Il faut noter que son incidence, encore faible, va s'accroître au fur et à mesure que cette possibilité commence à être connue des familles noiséennes.

Enfin, pour faire face à la crise sociale qui s'annonce, afin de soutenir le pouvoir d'achat des Noiséens et des Noiséennes, la municipalité n'a pas augmenté les tarifs des services en valeur pour l'année 2021 (même pas du niveau de l'inflation). Une réflexion de refonte des tarifs pour la rentrée prochaine est en cours.

Le montant total des recettes facturées pour les activités périscolaires s'établit à 2 128 953 € (soit 89.5% de réalisation par rapport au prévisionnel 2021).

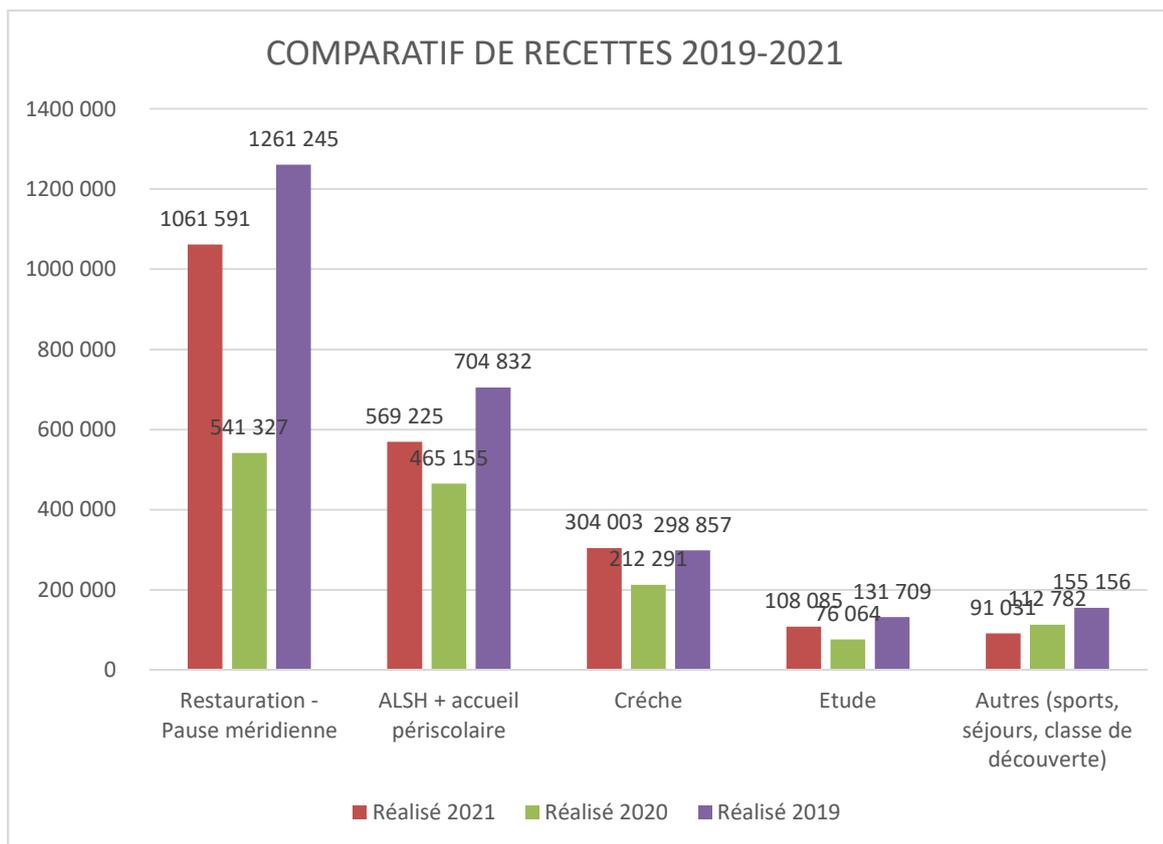
Ces recettes se répartissent comme suit :

	BP 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019
Restauration - Pause méridienne	1 040 400	<b>1 061 591</b>	541 327	1 261 245
ALSH + accueil périscolaire	789 900	<b>569 225</b>	465 155	704 832
Crèches	303 500	<b>304 003</b>	212 291	298 857
Etudes	114 570	<b>108 085</b>	76 064	131 709
Autres (sports, séjours, classe de découverte)	132 000	<b>91 031</b>	112 782	155 156
<b>TOTAL</b>	<b>2 380 370</b>	<b>2 133 935</b>	<b>1 407 619</b>	<b>2 551 799</b>



En termes de produits des services, l'année 2021 a encore été impactée par la crise sanitaire mais dans une moindre mesure par rapport à l'impact de 2020.

Pour l'exercice 2022, il est retenu l'hypothèse d'un retour à une fréquentation similaire à celle de 2019.



### *Centre Municipal de Santé*

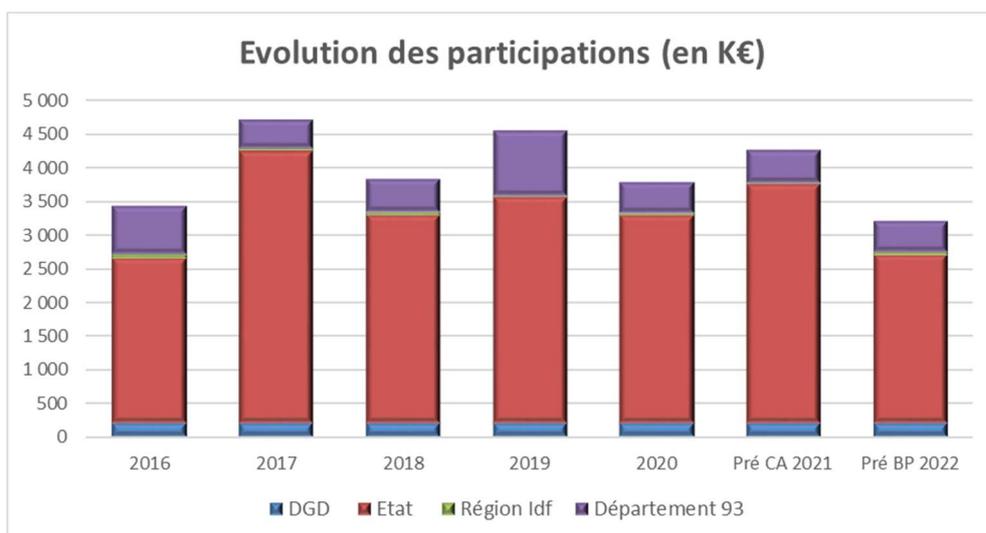
Le tableau ci-dessous traduit les recettes 2021. A titre de comparaison, elles s'établissaient à 500 772 € en 2020, 532 056 € en 2019 et 456 703 € en 2018.

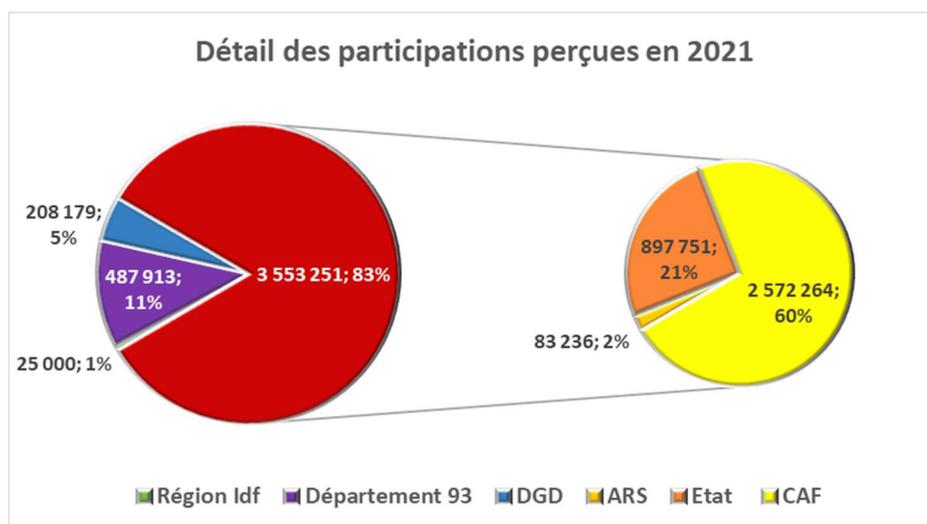
Spécialités	Total	Nombre de consultations
"Non défini" Facturation Labo	85 355 €	
Omnipraticien	385 222 €	14 709
Cardiologie	27 331 €	468
Radiologie	16 577 €	455
Gynécologie	61 338 €	1 389
Pédiatre	9 321 €	297
Ophtalmologie	3 959 €	116
Sage femme	6 975 €	252
Infirmière	36 485 €	4 261
Laboratoire	6 964 €	3 794
Diabétologie	11 213 €	276
<b>Total</b>	<b>650 741 €</b>	<b>26 017</b>

Pour 2022, les prévisions s'établissent sur un niveau de recettes similaire, voire en légère augmentation.

### Les participations

en K€	2016	2017	2018	2019	2020	Pré CA 2021	Pré BP 2022
DGD	208	208	208	208	208	208	208
Etat	2 462	4 045	3 102	3 359	3 100	3 553	2 515
Région Idf	55	41	39	25	28	25	47
Département 93	722	427	492	972	468	488	458
<b>Total</b>	<b>3 446</b>	<b>4 721</b>	<b>3 841</b>	<b>4 563</b>	<b>3 804</b>	<b>4 274</b>	<b>3 228</b>





Les recettes de la CAF représentent la part la plus importante des participations avec 2 572 264 € en 2021. Ces participations sont réparties entre 3 activités :

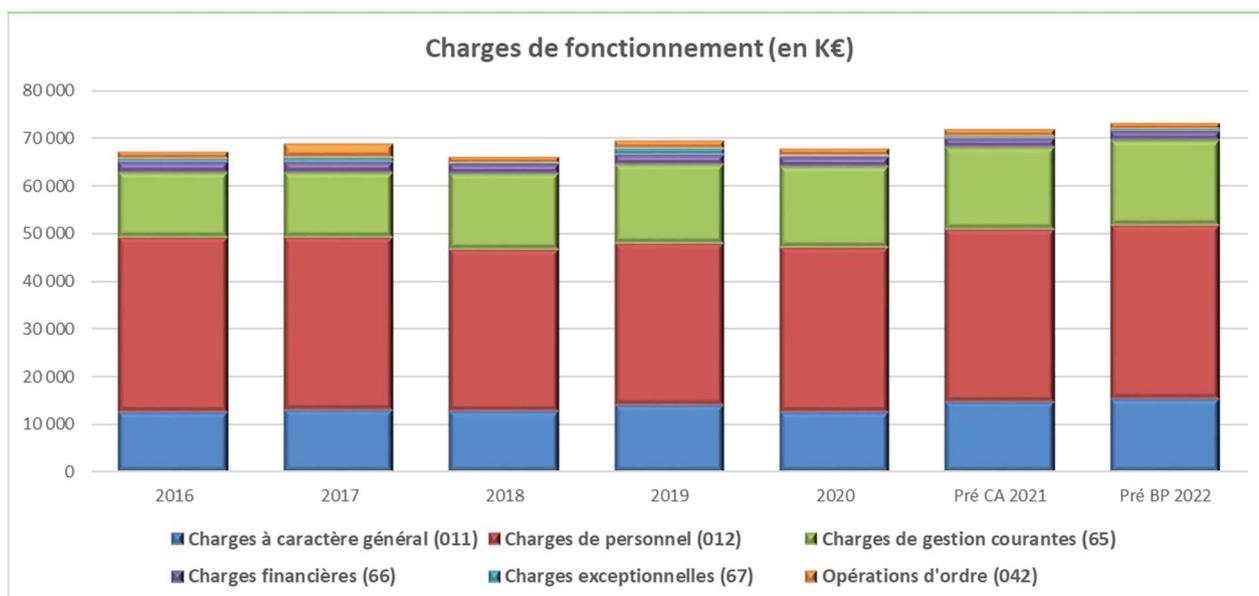
- Les établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE),
- Les accueils de loisirs et les activités périscolaires,
- Et la Jeunesse.

## 3.2 Dépenses de fonctionnement

### 3.2.1 Présentation générale

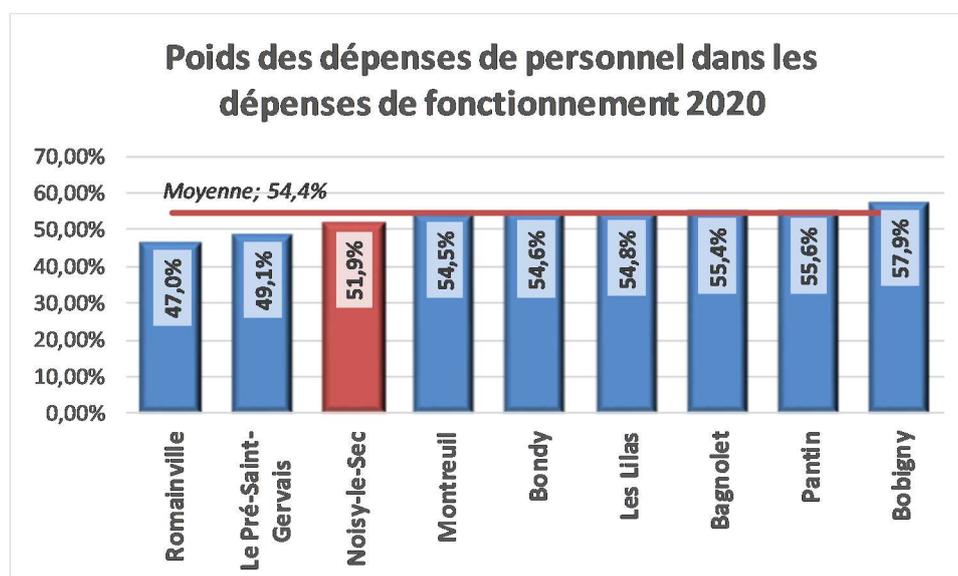
Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2022 s'élèvent à 73 M€ soit une progression de 1,6% par rapport au BP 2021.

<i>En K€</i>	2016	2017	2018	2019	2020	Pré CA 2021	Pré BP 2022
Charges à caractère général (011)	12 725	13 044	12 918	14 073	12 671	14 680	15 468
Charges de personnel (012)	36 463	36 170	33 784	33 783	34 344	36 151	36 242
Charges de gestion courantes (65)	13 459	13 521	15 730	16 542	16 891	17 066	17 730
Charges financières (66)	2 476	2 267	2 266	2 129	2 215	1 947	1 808
Charges exceptionnelles (67)	571	801	53	1 233	116	523	481
Opérations d'ordre (042)	1 528	2 942	1 434	1 591	1 623	1 276	1 300
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>67 222</b>	<b>68 745</b>	<b>66 185</b>	<b>69 352</b>	<b>67 860</b>	<b>71 642</b>	<b>73 029</b>



### 3.2.2 Rapport sur les ressources humaines

Le chapitre 012 « charge de personnels » est le poste le plus important des Dépenses Réelles de Fonctionnement (51,4% au pré-CA 2021 en légère baisse par rapport à 2020, 51,9%). Ce taux se situe néanmoins en dessous de la moyenne constatée sur les communes de l'EPT.



Il évolue principalement en fonction du GVT (glissement technicité vieillesse) mais également selon les obligations réglementaires (RIFSEEP, PPCR, valeur du point etc.) et les recrutements prévus.

Conformément à la loi « NOTRe » et sa nouvelle organisation territoriale de la République, et au décret n°2016-841 du 24 Juin 2016, le rapport d'orientation budgétaire annuel contient dorénavant une présentation détaillée de l'évolution rétrospective et prospective des emplois et des effectifs, et plus globalement de la politique de développement des ressources humaines mise en œuvre par la

municipalité.

Cette présentation, par la mise en perspective des exercices précédents, permet d'observer les évolutions en matière de ressources humaines, emplois et effectifs.

Le présent rapport contient des données quantitatives commentées sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel dans ses principales natures comptables, le temps de travail, les typologies et les mouvements de personnel.

Le présent rapport contient des données quantitatives commentées sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel dans ses principales natures comptables, le temps de travail, les typologies et mouvements de personnel.

Ces données sont principalement issues du rapport sur l'état de la collectivité (RSU) constitué d'indicateurs sur les ressources humaines de la collectivité, portant sur l'année 2020.

### **1ère partie : la structure des effectifs et les mouvements de personnel**

#### **A/ Effectif permanent (renseigné en « équivalent temps plein POURVUS ») :**

Pour rappel, définition de l'INSEE de l'effectif en équivalent temps plein (ETP) : "nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique".

Année	Effectifs pourvus ETP
2015	882.80
2016	842,02
2017	813.10
2018	788.69
2019	765.62
2020	775.45
2021*	<b>798.49</b>

\* au 15 décembre 2021

Il convient de noter qu'il s'agit ici, conformément aux dispositions de la loi précitée, des effectifs pourvus à clôture d'exercice ou à la date de l'élaboration du présent rapport pour l'exercice en cours, et non des effectifs théoriques autorisés par l'assemblée délibérante. Cette donnée en effectifs pourvus a donc pour objet de constituer une photographie à un instant T des emplois occupés. Elle doit être nuancée et mise en perspective avec les mouvements de personnels et recrutements en cours au moment de l'extraction des données.

Ces éléments sont présentés au conseil municipal lorsqu'une délibération sur la mise à jour du tableau des effectifs est soumise au vote.

#### **B/ La répartition de ces effectifs POURVUS par statut**

Année	Effectifs titulaire	ETP	%	Effectifs ETP non titulaire	%	Total
2015	728.80		83%	154.00	17%	882.80
2016	692.20		82%	149.82	18%	842.02

2017	650.20	80%	162.90	20%	813.10
2018	620.65	79%	168.04	21%	788.69
2019	591.05	77%	174.57	23%	765.62
2020	605.90	78%	169.55	22%	775.45
2021	617.60	77%	180.59	23%	798.49

\* au 15 décembre 2021

Le rapport du nombre de titulaires dans les effectifs globaux a diminué de 6% en 6 ans, au profit du nombre de contractuel.le.s.

**C/ Le tableau des emplois par filière et catégorie (exprimés en équivalent temps plein ETP) :**

Filière/catégorie	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 15/12/2021	%
<b>Total emplois fonctionnel</b>	3	3	2	3	5	
<b>Administrative</b>						
A	38	41	40	41.70	42	
B	23	26	25	22	25	
C	145	143.10	127.90	135	137.20	
<b>Total administrative</b>	206	210.10	192.90	199.70	204.20	25,6%
<b>Technique</b>						
A	9	10	11	12	13	
B	12	8	8	10	12	
C	274.20	283.30	298	299.30	306.10	
<b>Total technique</b>	295.20	301.30	317	321.30	331.10	41,5%
<b>Sociale</b>						
A	0	0	11	13	10	
B	13	12	0	0	0	
C	83	85.50	83.80	84.80	86.80	
<b>Total sociale</b>	96	97.50	94.80	97.80	96.80	12%
<b>Médico-sociale</b>						
A	6.70	6.70	6.70	6.70	8.40	
B	0	0.17	0.17	0	0.74	
C	29	30	26.80	27.80	27.80	
<b>Total médico - sociale</b>	35.70	36.87	33.67	34.50	36.94	4,6%
<b>Sportive</b>						
A	0	0	0	0	0	
B	4	4	4	4	4	
C	0	0	0	0	0	
<b>Total sportive</b>	4	4	4	4	4	0,5%
<b>Culturelle</b>						
A	1.80	0	0	0	0	
B	12.90	2	3	3	3	
C	14	0	1	1	1	
<b>Total culturelle</b>	28.70	2	4	4	4	0,5%

Filière/catégorie	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 15/12/2021	%
<b>Animation</b>						
A	0	0	0	0	0	
B	21	16	13	15	14	
C	91.75	89.90	78	85.90	85.20	
<b>Total animation</b>	<b>112.75</b>	<b>105.90</b>	<b>91</b>	<b>100,90</b>	<b>99.20</b>	<b>12,4%</b>
<b>Police municipale</b>						
A	0	0	0	0	0	
B	0	0	0	0	0	
C	16	14	17	5	6	
<b>Total police municipale</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>0,75%</b>
<b>Autres emplois</b>						
<b>Total autres emplois</b>	<b>15.75</b>	<b>14.02</b>	<b>11.25</b>	<b>11.25</b>	<b>11.25</b>	
<b>Total général</b>	<b>813.10</b>	<b>788.69</b>	<b>765.62</b>	<b>775.45</b>	<b>798.49</b>	

La proportion d'agent.e.s de la filière technique est la plus importante, notamment en catégorie C. Elle est légèrement croissante en termes de nombre d'emplois.

Pour les communes de même strate adhérentes du CIG, la part d'agent.e.s techniques est de 43,6% (bilan social du CIG 2019) contre 41,5% à Noisy le Sec.

La collectivité connaît des augmentations d'effectif sur certaines filières (administrative, technique, médico-sociale) ainsi que des baisses sur d'autres filières (sociale et animation). Il faut noter que les données du CIG font apparaître des différences significatives : 22,1% sur la filière administrative contre 25,6% à Noisy le Sec et 7,8% sur la filière sociale contre 12% à Noisy le Sec.

#### **D/ Les données générées relatives à la structure des effectifs au 31 décembre 2020, année du RSU :**

A noter : ces données générées font l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport complémentaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Attention ! Les éléments présentés ci-après sont basés sur les effectifs physiques (1 agent = 1, quel que soit son temps de travail) et non en équivalent temps plein (ETP).

#### **Répartition par catégorie**

Catégorie	Hommes	%	Femmes	%	Total
A	23	35%	42	65%	65
B	27	49%	28	51%	55
C	185	29%	457	71%	642
Total	235	31%	527	69%	762

La part des femmes dans la collectivité est de 69% à cette date, alors qu'il est 65% dans les villes de même strate, adhérentes du CIG.

Cette proportion se retrouve dans les différents niveaux de responsabilité de la collectivité, notamment au sein de la Direction Générale avec 3 femmes sur 5 Directeurs généraux depuis le 1er janvier 2021.

### Répartition par genre selon la filière

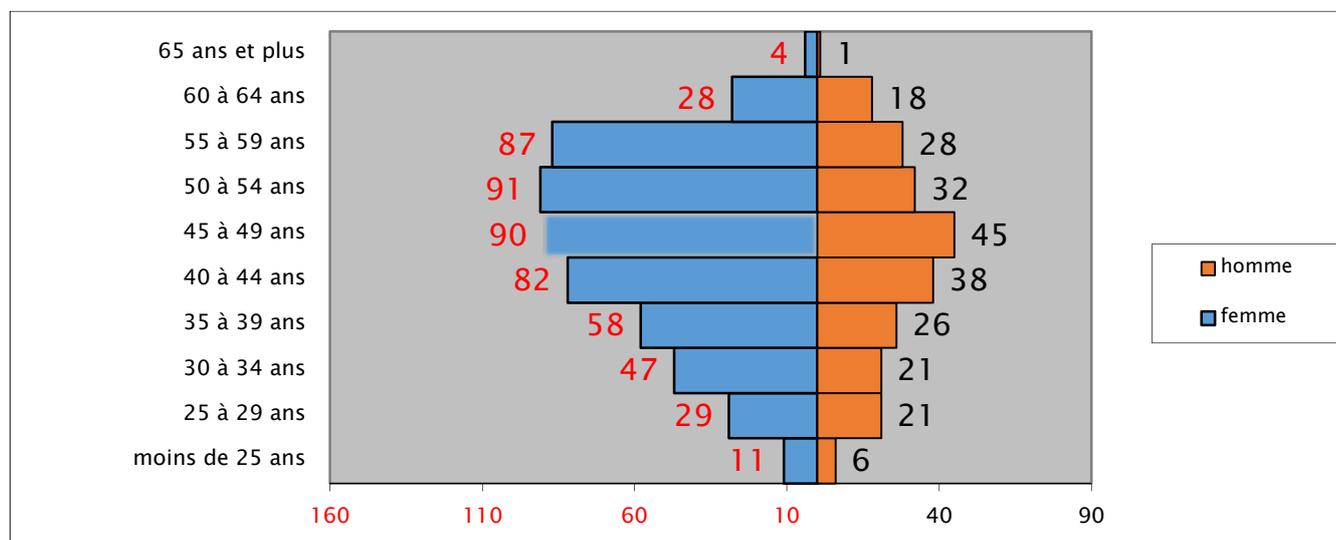
Filière	Hommes	%	Femmes	%	Total
Administrative	43	22%	151	78%	194
Animation	26	31%	59	69%	85
Culturelle	1	25%	3	75%	4
Médico-sociale	0	0%	35	100%	35
Police municipale	5	83%	1	17%	6
Sportive	3	75%	1	25%	4
Technique	154	46%	184	54%	338
Social	3	3%	93	97%	96
Total	235	31%	527	69%	762

Les cadres d'emplois les plus féminisés :

Cadre d'emplois	Nombre de femmes	%
Adjoint.e administratif.ve	114	84%
Adjoint.e d'animation	53	76%
Agent.e social.e	45	98%
ATSEM	39	100%
Auxiliaire de Puériculture	29	100%

D'autres indicateurs genrés commentés extraits du dernier RSU 2020 sont présentés dans le rapport complémentaire « égalité entre les femmes et les hommes » annexé au présent rapport d'orientation budgétaire

### E/ La pyramide des âges de la collectivité au 31 décembre 2020 (extrait du RSU) :



L'âge moyen au sein de la collectivité est de 45 ans et 9 mois, correspond à l'âge moyen des villes de même strate.

La pyramide des âges des agent.e.s de la collectivité présente la forme d'un champignon, ce qui confirme la tendance au vieillissement, plus marquée pour les femmes affectées sur des emplois à vocation technique souvent peu qualifiés.

Cette structuration renvoie à l'importance d'une politique de prévention de l'usure professionnelle et de formation aux savoirs de base. Dans les années à venir, l'enjeu sera de maintenir les agent.e.s dans l'emploi jusqu'à leur départ en retraite, d'accompagner les agent.e.s en reclassement pour raison médicale et de rajeunir le personnel sans déperdition de compétences.

## F/ Le temps de travail

Les agent.e.s de la ville travaillent actuellement sur une base horaire de 35 heures hebdomadaires, ou de 37 heures par semaine avec attribution dans ce dernier cas de jours de compensation (12 jours ARTT).

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de direction, pour être adaptés aux besoins du service public local, notamment en termes d'accueil des usagers. Ainsi, ce temps de travail peut être annualisé.

### *Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel au 31 décembre 2020 (extrait du RSU) :*

Sexe	Temps complet	Temps partiel	Temps partiel thérapeutique année 2017	Temps partiel thérapeutique année 2018	Temps partiel thérapeutique Année 2019	Temps partiel thérapeutique 2020	Temps partiel thérapeutique 2021
Hommes	234	1	0	2	0	2	2
Femmes	497	30	3	9	8	6	7

## G/ Les données d'évolution des emplois et carrières

### *Le bilan des avancements et évolutions statutaires de carrière*

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Promotion interne	6	0	0	2	0	4
Avancement de grade	25	44	66	80	111	60
Avancement d'échelon	303	231	353	274	310	NR

La mise en œuvre du Protocole sur les parcours professionnels, la carrière et la rémunération des fonctionnaires (PPCR) a modifié le cadencement d'avancement, notamment des échelons, impliquant un ralentissement dans le rythme d'évolution de carrière.

Par ailleurs, il convient de noter que, sur le volet des promotions internes, la commune doit soumettre ses propositions de dossiers à la commission administrative paritaire (CAP) siégeant au centre interdépartemental de gestion (CIG). Chaque agent.e proposé.e remporte, au vu de différents critères prédéterminés (emploi occupé, effort de formation de l'agent, examens professionnels obtenus etc.), un certain nombre de points déterminant un classement par grade, de tou.te.s les agent.e.s proposé.e.s par

les collectivités adhérentes du CIG. Ainsi, le chiffre de 0 en 2020 signifie qu'aucun dossier présenté par la commune à la CAP, n'a obtenu de promotion.

S'agissant des avancements de grade 2021, le nombre d'agent concernés évolue de manière significative par la conjonction de décisions locales et nationales :

- Les agent.e.s remplissant les conditions statutaires, peuvent être nommés sur le tableau annuel d'avancement, en tant qu'agent.e.s « promouvables ».
- La mise en œuvre du PPCR a permis la suppression de conditions statutaires d'avancement, permettant ainsi à un plus grand nombre d'agent.e.s d'évoluer dans leur cadre d'emploi.
- La ligne directrice de gestion sur l'avancement de grade définit des critères locaux permettant de classer les agent.e.s promouvables et de les nommer au titre de l'avancement de grade dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle. Les critères retenus sont l'avis hiérarchique, l'ancienneté dans la collectivité et dans le grade, les efforts de formation, l'encadrement ou les missions de coordination, l'âge des agent.e.s,...

En 2021, 60 agent.e.s ont pu être nommé.e.s stagiaires.

### **Les mobilités externes**

Au 31.12.2016 : 38 arrivées et 65 départs

Au 31.12.2017 : 71 arrivées et 102 départs

Au 31.12.2018 : 84 arrivées et 86 départs

Au 31.12.2019 : 122 arrivées et 49 départs

Au 31.12.2020 : 105 arrivées et 77 départs

La prévision connue à ce jour sur l'année 2021 est de 68 entrants et 87 sortants, 12 départs à la retraite dont 5 retraites pour invalidité.

Les autres mobilités externes s'expliquent donc par des départs importants, des mutations, des demandes de disponibilité ou détachement, ainsi qu'à des démissions (contractuels) ou fins de contrat. Actuellement, la politique de recrutement mise en place, connaît une moyenne 40 recrutements simultanés en cours.

Si le nombre de départs est supérieur aux arrivées sur l'exercice, c'est parce qu'il faut également tenir compte du décalage temporel entre le départ de l'agent et l'arrivée du nouveau recrutement. Ainsi un agent parti en octobre peut être remplacé en Janvier de l'exercice suivant, du fait de la difficulté de recruter certains profils ou de tenir compte des délais de mutation d'un fonctionnaire ou de préavis d'un contractuel.

Les prévisions de départ 2022 connues à la date de rédaction du présent rapport sont de 5 départs en retraites. Sachant que tous les départs en retraite ne peuvent être connus en fin d'année précédente car les agent.e.s pouvant présenter leur demande 6 mois avant la date de départ souhaitée. D'autre part, un agent en disponibilité ou congé parental dispose de trois mois pour demander sa réintégration. Il est donc difficile d'anticiper les départs et les réintégrations d'une année sur l'autre.

## Les mobilités internes

En 2021, 20 mobilités internes volontaires ont été effectives, 26 mobilités en 2020, 57 mobilités en 2019, 29 mobilités en 2018, 45 mobilités en 2017, et 30 en 2016.

En 2021, 26 agent.e.s connaissent une décision de reclassement pour motif médical et font l'objet d'un accompagnement spécifique (suivi individualisé, plan de formation, remise à niveau etc...).

De plus, 4 agent.e.s ont finalisé leur reconversion professionnelle par l'affectation sur un poste compatible avec leurs aptitudes.

68 agent.e.s en projet volontaire de mobilité ont été suivis par la Chargée des parcours professionnels de la direction des ressources humaines, avec plus de 115 entretiens d'accompagnement individuels réalisés durant l'année 2021. Pour mémoire, en 2020, 51 agent.e.s étaient en demande de mobilité, et 81 entretiens d'accompagnement à la mobilité avaient été réalisés.

L'accompagnement : là encore, la pandémie a remis en cause les projets de formation ciblés dans l'accompagnement des agent.e.s

En effet, en 2021 :

- 91 inscriptions ont été réalisées concernant des formations pour le maintien dans l'emploi ou le retour à l'emploi, dont 28 annulées et 18 refusées.
- 45 formations ont pu être suivies.

Autant pour les mobilités internes q

## **2ème partie : les dépenses de personnel**

### **A/ Montants globaux :**

Masse salariale Compte Administratif 2016 (012) : 36 505 916€

Masse salariale Compte Administratif 2017 (012) : 36 903 584€, soit +1,09%

Masse salariale Compte Administratif 2018 (012) : 34 257 643€, soit -7,17%

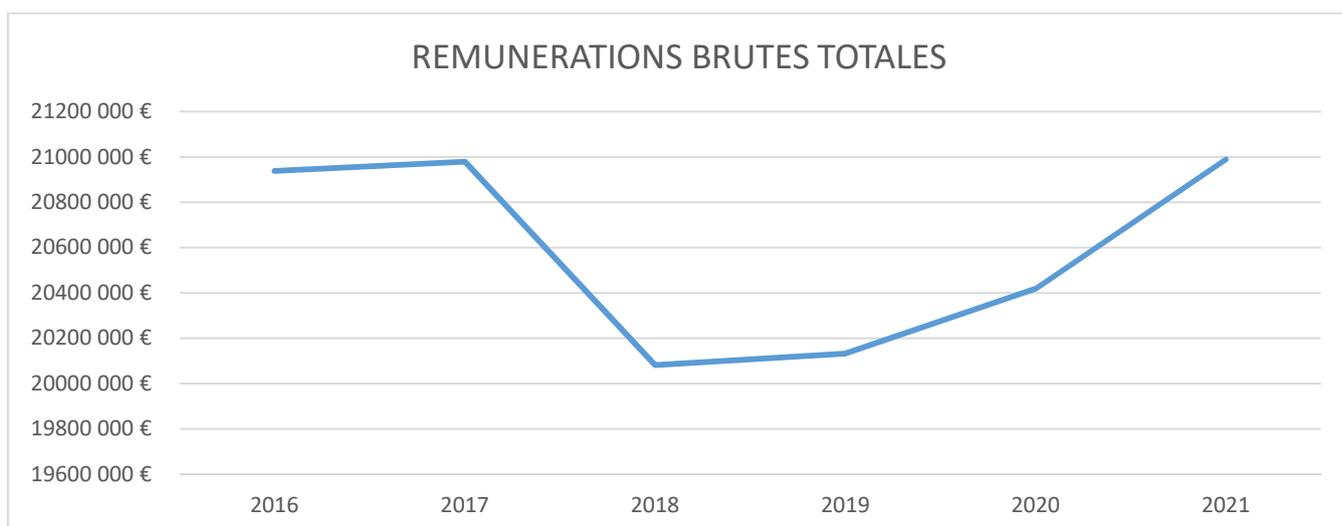
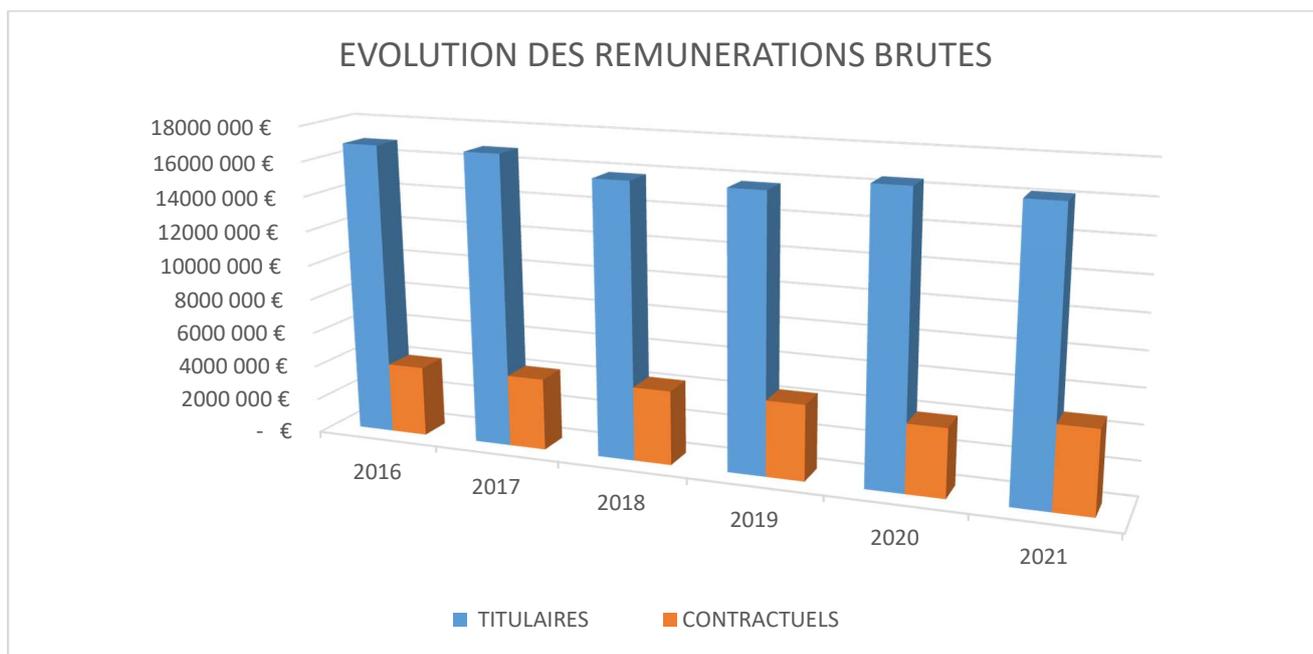
Masse salariale Compte Administratif 2019 (012) : 33 782 703€, soit -1,39%

Masse salariale Compte Administratif 2020 (012) : 34 344 277€, soit +1,66%

**Masse salariale Compte Administratif 2021 (012) : 36 150 578€, soit + 5,2 %**

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié aux diverses promotions et avancements des agent.e.s était de 1.99% en 2016, de 2.05% en 2017, de 2.01 % en 2018 et de 2,03 % en 2019. Il est de 1.98 % pour l'exercice 2020. **Pour l'année 2021, le GVT est de 2,04%**

## B/ La rémunération des agent.e.s permanents (Traitement indiciaire - primes et indemnités)



Un complément indemnitaire annuel (CIA) est versé au mois de décembre en fonction de l'entretien professionnel individuel de l'année N-1. En 2019, 510 agent.e.s, sur emploi permanent, bénéficiant de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) ont pu prétendre au versement du CIA, ce qui a représenté une enveloppe de 136 787€.

Pour l'année 2020, 644 agent.e.s ont pu prétendre au versement du CIA. L'augmentation du nombre d'agent.e.s est liée au fait que tous les cadres d'emploi (hors celui de la police municipale qui n'est pas concerné) sont passés au Régime Indemnitaire basé sur les Fonctions, les Sujétions, l'Expertise et l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP), ce qui a représenté une enveloppe de 149 469€.

Pour l'année 2021, 558 agent.e.s ont pu prétendre au versement du CIA. Ce qui représente une enveloppe de 124 955€

Pour rappel la prime annuelle, versée en deux parties (mai et novembre) est versée aux agent.e.s occupant un emploi permanent.

### Les heures supplémentaires rémunérées

Heures supplémentaires 2016, y compris élections : 22 889 heures  
Heures supplémentaires 2017, y compris élections : 21 632 heures  
Heures supplémentaires 2018, y compris élections : 18 961 heures  
Heures supplémentaires 2019, y compris élections : 19 599 heures  
Heures supplémentaires 2020, y compris élections : 22 450 heures  
Heures supplémentaires 2021, y compris élections : 23 642 heures

La fluctuation du nombre d'heures d'une année sur l'autre s'explique par les temps forts et les pics d'activité connus par les différents services de la commune.

### La NBI

NBI 2016: 269 571€  
NBI 2017: 317 725€  
NBI 2018 : 285 379€  
NBI 2019 : 231 911€  
NBI 2020 : 300 309€  
NBI 2021 : 255 085€

Plus généralement, la nouvelle bonification indiciaire (NBI) suit la progression de la rémunération des agent.e.s. Il convient de noter que la NBI versée pour les agent.e.s titulaires est conditionnée notamment par l'exercice de fonctions déterminées, précisées dans le décret d'application, et qui doivent être vérifiables au regard des fonctions exercées.

### Les avantages en nature

Libellé	Nombre agent.e.s 2016	Nombre agent.e.s 2017	Nombre agent.e.s 2018	Nombre agent.e.s 2019	Nombre agent.e.s 2020	Nombre agent.e.s 2021
Avantage en nature logement	27	29	28	27	28	27
Avantage en nature repas	57	46	26	26	14	12
Avantage en nature véhicule	1	1	1	1	0	0

### C / Les dépenses liées à l'emploi d'agent.e.s en situation de handicap

Les ETP à prendre en compte pour le calcul sont tous les agent.e.s y compris les contractuel.le.s non permanent.e.s « horaires » et contrats de droit privé rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée.

Cet effectif permet d'apprécier le seuil des 20 salariés ou agent.e.s à partir duquel un employeur est assujetti à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et assimilés.

Le montant de la contribution est calculé en fonction du nombre d'unités manquantes et de la taille de l'employeur.

Année	Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation	Effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	Taux d'emploi légal %	Montant de la contribution en euros
2015	61	51	5.07	54 038.44
2016	63	53	5.09	55 182.54
2017	60	54	5.32	34 652.47
2018	56	54	5.77	11 172.96
2019	58	64	6.60	0
2020	55	75	9.84	0

La direction des ressources humaines opère un recensement des agent.e.s disposant d'une reconnaissance en tant travailleur.euse en situation de handicap. Cette reconnaissance permet le cas échéant de prendre des mesures d'aménagement ergonomique des postes de travail et du maintien dans l'emploi des agent.e.s concerné.e.s.

Ainsi, la décroissance de la contribution obligatoire liée au taux d'emploi atteignant en 2019 les 6 % visés, doit permettre à la collectivité de continuer à travailler sur ses dispositifs d'accompagnement individualisé et de maintien dans l'emploi pour tous les types de handicaps, y compris mental, parfois difficile à accompagner pour les encadrant.e.s concerné.e.s.

#### **D/ La participation employeur aux dispositifs de complémentaire santé et prévoyance**

Au 1er janvier 2020, compte-tenu des augmentations du montant des cotisations, il a été décidé de ne plus adhérer au contrat groupe pour la prévoyance d'où une baisse significative du nombre d'agent.e.s ayant contracté une prévoyance.

	Nombre agent.e.s 2019	Participation en 2019	Nombre agent.e.s 2020	Participation en 2020	Nombre agent.e.s 2021	Participation en 2021
Prévoyance	254	28 416 €	60	5 586 €	61	5 743 €
Mutuelle	269	46 787 €	255	44 401 €	292	45 049 €
Total	522	70 986 €	315	49 987 €	353	50 792 €

On peut noter une augmentation du nombre d'agent.e.s bénéficiant actuellement d'une participation à l'une ou l'autre des garanties par rapport aux effectifs globaux (moins d'un tiers des effectifs). L'ouverture de la participation aux contrats labellisés pour la prévoyance n'a pas permis une croissance de ce taux d'adhésion.

### **3ème partie : orientations stratégiques en matière de ressources humaines 2021**

#### **A. L'exécution des dépenses de personnel (chapitre 012)**

Elle s'élève à 36 150 178 € pour l'ensemble de l'année 2021. Pour rappel, le Budget Primitif 2021 estimait les dépenses à 35 357 000€ sur ce chapitre.

Pour les raisons exposées ci-dessous, le budget primitif voté en 2021 a donné lieu à des décisions modificatives pour un montant total de 800 000€.

Comme en 2020, l'année 2021 restera une année marquée par la crise sanitaire. Au fur et à mesure des consignes sanitaires, la collectivité est restée très présente aux côtés des Noiséennes et des Noiséens, notamment sur l'organisation de la vaccination. L'accent a été porté également sur les actions en direction de l'ensemble de la population durant la période estivale, avec la mise en action de moyens humains supplémentaires sur le terrain.

En parallèle, des recrutements chargés de mettre en œuvre les premières évolutions de la politique municipale, ont été effectués en cours d'années dont l'objectif de remise à niveau des effectifs d'encadrement de la direction éducation, l'accompagnement des usagers, dans la réduction de la fracture numérique avec le Bus France Service ou le soutien à la formation des jeunes, par le recrutement d'apprentis au sein des services de la collectivité. Des recrutements saisonniers sont intervenus durant l'été 2021 pour répondre aux objectifs de maintien d'une activité municipale en direction des Noiséens.

En 2022, la Municipalité poursuivra un état des lieux de la politique des ressources humaines, permettant d'établir les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité. Ce travail sera mené en concertation avec les représentants du personnel, recherchant l'amélioration tant de la qualité de service public que de la qualité de vie au travail des agent.e.s.

Les objectifs en matière de ressources humaines seront plus particulièrement :

- Une politique de recrutement soutenue afin de pourvoir les postes vacants nécessaires au bon fonctionnement du service public avec, notamment la réduction de la précarité au sein du personnel communal et la reconstitution d'une police municipale.
- La mise en œuvre des Périodes Préparatoires de Reclassement (PPR), constituant un contrat d'engagement mutuel à mener des actions d'accompagnement des agent.e.s en reconversion professionnelle pour des raisons médicales
- Une remise à plat du temps de travail des agent.e.s, en lien avec l'évolution de la réglementation
- La clarification de la politique de rémunération de la collectivité, notamment des modalités d'attribution du régime indemnitaire, avec la mise en œuvre d'un régime indemnitaire par fonction et un plan pluriannuel de revalorisation des niveaux d'indemnité basée sur les fonction, les sujétions et l'expertise (IFSE).

## **B. L'exécution des dépenses à caractère général (chapitre 011)**

Les dépenses 2021 font apparaître un total de 351 000€. Pour rappel, le Budget Primitif 2021 était sur ce chapitre de 394 000€. Le montant réalisé est donc inférieur au montant prévu de 43 000€, soit 11% de diminution. Durant l'année, une décision modificative a été prise pour financer la prestation d'accompagnement à la réalisation du projet d'administration. Elle s'est élevée à 33 000€ supplémentaires inscrits sur le budget des ressources humaines.

Les objectifs 2022 en matière de ressources humaines seront plus particulièrement :

- L'élaboration en 2022 d'un nouveau plan de formation, tenant compte des besoins actuels de la collectivité. Ce plan sera une préfiguration d'un plan pluriannuel 2022-2024, répondant aux besoins de montée en compétences individuelles et collectives. L'effort de formation décidé par la municipalité offre les moyens de la mise en œuvre d'actions de formations individuelles et collectives, de remise à niveau des savoirs de base, non compris dans la cotisation au CNFPT. La

mobilisation du compte personnel de formation (CPF) constituera l'opportunité de pouvoir répondre à des projets individuels d'évolutions.

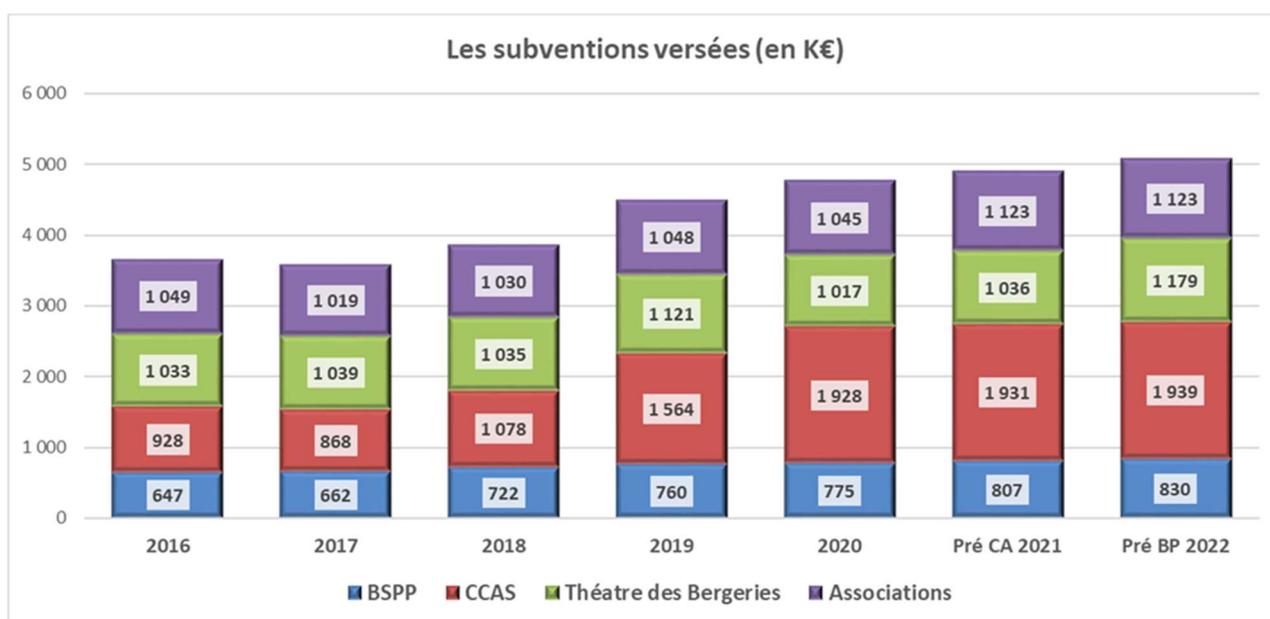
- La poursuite de l'accompagnement de l'ensemble du personnel d'animation dans la conduite de changement visant à l'élaboration collective du Projet Educatif Global.
- La mise en place d'une école de formation interne à la collectivité chargée de développer la culture territoriale noiséenne, la cohésion et la valorisation du personnel communal dans le cadre d'un échange de savoirs.

### C. L'exécution des autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le total des dépenses en 2021 s'élève à 488 000€. Pour rappel, le Budget Primitif 2021 était de 485 000€. Une décision modificative de 15 000€ a été votée sur la ligne formation afin de permettre à un plus grand nombre d'élus de partir en formation, ce qui correspond à un budget inscrit sur ce chapitre, de 500 000€. La différence correspond à une baisse de 12 000€, soit 2,4%.

Pour mémoire, ce chapitre comprend les dépenses liées aux indemnités, cotisations, frais de formation et de mission des élus municipaux.

#### 3.2.3 Les subventions versées



#### Les associations

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations s'élève à **1 123 185€ au pré-CA 2021**, soit une évolution de 7,5% par rapport à 2020.

Cette évolution fait suite à une étude rigoureuse des dossiers de demande présentés ainsi qu'à l'audition de certaines associations qui ont présenté les projets pour lesquels, elles ont sollicité un financement de la ville. Par ailleurs, l'enveloppe a été réévaluée afin que les partenariats dédiés à la création d'une énergie de quartier, au mentorat de jeunes avec NQT ou encore à l'initiative territoire zéro chômeurs.

L'enveloppe prévisionnelle 2022 se base sur dans la continuité du montant attribué en 2021.

### ***Le centre communal d'action sociale (CCAS)***

Conformément aux statuts des équipements autonomes, la municipalité refacturera les dépenses engagées par la Ville en adéquation avec les conventions qui seront mises à jour. Les subventions seront augmentées en conséquence.

Au titre de 2022, le montant de la subvention dédiée au CCAS est maintenu à un niveau stable. Elle s'élève ainsi à **1 939 497 €** ce qui constitue une quasi-stabilité par rapport à 2021 (1 938 346€).

### ***Théâtre des Bergeries***

Le Théâtre est une Régie autonome personnalisée à caractère administratif de la Ville de Noisy-le-Sec. Il a une personnalité morale propre avec un Conseil d'administration composé de 6 élus et de 3 personnalités issues du monde culturel et associatif.

Il a un budget autonome : il perçoit toutes ses subventions en direct, encaisse toutes ses recettes. Il emploie son personnel et assure toutes ses dépenses. Du fait de son activité, il est soumis aux impôts commerciaux.

La Régie autonome personnalisée Théâtre des Bergeries est financée par la Ville de Noisy-le-Sec au titre d'une subvention principale de fonctionnement de **1 088 000 €** (1 073 000 € en 2021).

Cette subvention a pour ambition de permettre la continuité du projet du Théâtre dans ses trois missions principales : diffusion de spectacles professionnels pluridisciplinaires dans le cadre des saisons artistiques, soutien à la création professionnelle par le biais d'accueil d'équipes artistiques en résidence, politique de développement des publics par un projet volontariste d'actions culturelles et de relations publiques. Cette subvention finance également tous les frais généraux du Théâtre dont le personnel.

La ville versera par ailleurs une subvention d'investissement de **30 000 €** (20 000 € en 2021)

Le théâtre poursuit la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement qui permet de renouveler progressivement les équipements scéniques et informatiques du théâtre.

L'enveloppe globale des subventions versées poursuit ainsi sa hausse modérée en 2022.

### ***Subvention à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP)***

Cette subvention augmente inéluctablement tous les ans. En moyenne, sur les 5 dernières années, l'augmentation est de + 3,5 % par an.

BP 2021 : 807 419 € (+ 4 % par rapport à 2020)

Prévision BP 2022 : 830 000 € (+ 3 % par rapport à 2021)

## **3.2.4 Autres dépenses de fonctionnement**

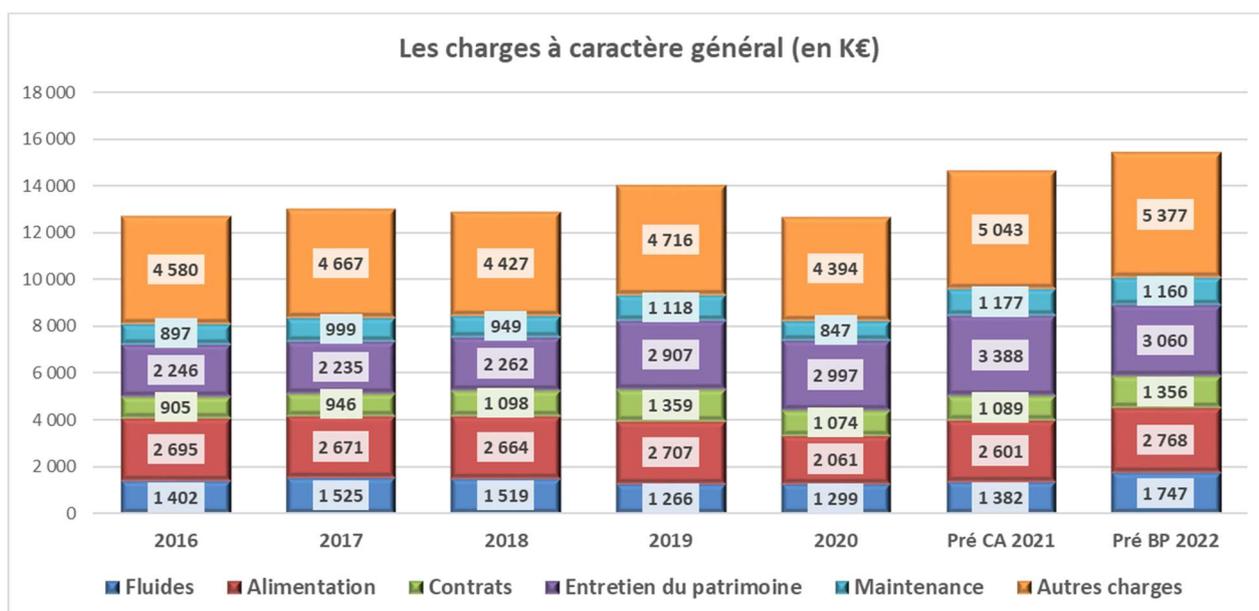
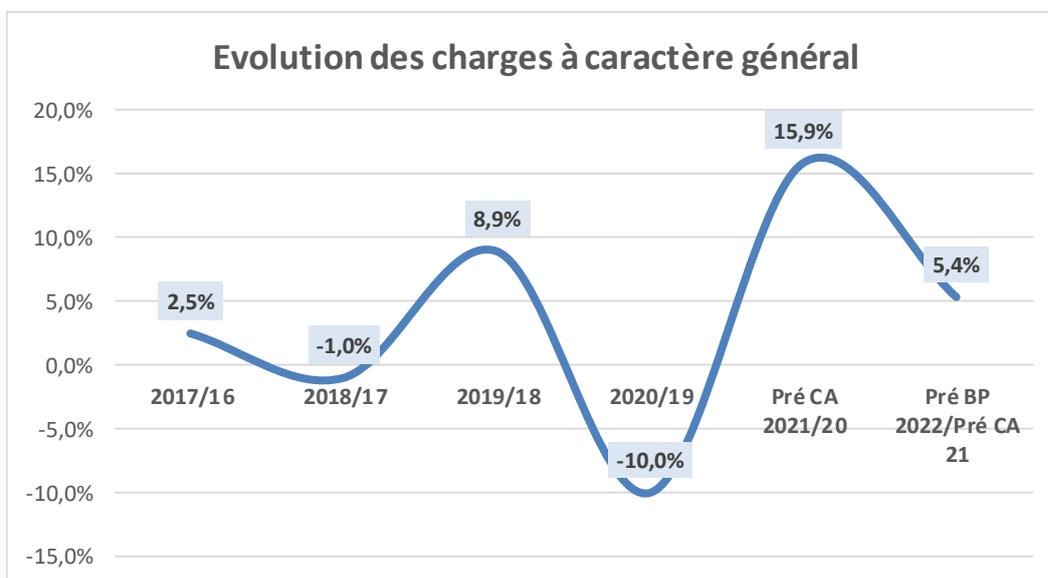
### ***Les dépenses à caractère général***

Le chapitre 011 représente près de 21% de l'ensemble des Dépenses Réelles de Fonctionnement au pré-CA 2021. Son évolution est endogène (efforts réalisés par les services) mais également exogène (fluctuation selon l'inflation, prix du carburant etc.).

Certains postes de dépenses ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire en 2020 (l'alimentation, les contrats).

Il est important de noter le poids des dépenses dont l'évolution est exogène dans le total des charges à caractère général. Ainsi, les dépenses liées aux fluides, à l'alimentation, aux contrats ou à la maintenance dont l'évolution est en grande partie imposée à la Ville représentent près de 50% des charges à caractère général. L'intégration des dépenses liées à l'entretien du patrimoine, qui d'une certaine manière s'imposent également à la Ville, fait grimper la part des dépenses contraintes à 2/3 des charges à caractère général.

Après une forte baisse en 2020 liée à la crise Covid, les charges à caractère général retrouvent en 2021 un niveau comparable à celui de 2019. Les hypothèses retenues pour 2022 visent à contenir la progression de ces charges avec une baisse de -2% des inscriptions budgétaires par rapport au BP 2021.



## *Evolution du coût des fluides et économies d'énergie*

- Eau et à l'assainissement stable (275 000€ en prévision) malgré la hausse des prix de distribution d'eau potable
- Energies-électricité en augmentation de 14 % (864 000€ en prévision), ce qui constitue un effort majeur de réduction des consommations, compte tenu de la hausse des tarifs d'environ 20% à laquelle la ville est confrontée en 2022. Des mesures d'économies d'énergie sont initiées grâce à l'ingénieur transition énergétique récemment recruté : installation d'éclairage LED et rénovation de l'école Cottereau par exemple. En outre, depuis le 1er janvier 2022, un contrat spécifique énergie verte a été conclu pour l'Hôtel de Ville auprès d'un fournisseur d'énergie renouvelable.
- Chauffage urbain : prévision à 50 000€
- Gaz : prévision à 415 000€ (pas de hausse des tarifs grâce à un contrat d'achat groupé pluriannuel)
- Fioul : 40 000€

## *Dépenses clés*

Communication : 393 000 €

Entretien des locaux : 513 753 €

Alimentation : 2 695 000 €

Maintenance : 1 200 000 €

Formation des agents : 200 000 €

Evènementiel : 365 000 €

Affranchissement : 100 000 €

Assurance multi risques de la ville : 150 000 €

Frais de télécommunication et abonnements : 160 000 € / an (accès fibre optique, des ADSL, des lignes téléphoniques, des lignes GSM et des frais SMS)

Loyers : 478 120 €

### **3.2.5 Les dépenses liées à l'établissement public territorial (EPT)**

#### *Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT)*

La part FCCT de la Ville s'établit à **11 836 522 €** en 2022 soit une hausse de 2,8% par rapport à 2021 (11 505 756 €).

Le FCCT se décompose selon 2 fractions :

- **Première fraction elle-même composée de 2 parts :**
  - **Une part fiscale** assise sur la fiscalité des ménages et majorée de la dotation de compensation de la part des salaires (DCPS) de l'ancien EPCI. Elle est revalorisée en fonction de l'inflation du mois de novembre. Son montant serait de 9 327 853 en 2022 (9 159 790 € en 2021)

- **Une part dite « d'équilibre »** pour tenir compte du besoin de financement de l'EPT. Elle s'établit à 333 669 € en 2022 (211 134 € en 2021) pour la ville. Le montant global proposé dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal lors d'une prochaine CLECT d'Est Ensemble s'établirait à 4 M€.
- **Une deuxième fraction dite « transfert »**, correspondant aux montants des transferts de charges évalués par la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT). Son montant est estimé à 2 175 000 € (2 134 832 € en 2021).

Cette tendance est accentuée par le maintien du transfert des  $\frac{3}{5}$  de la dynamique de contribution foncière économique (CFE) à la MGP.

### 3.3 Dette : exigence de stabilité en vue de la préservation de la capacité d'investissement future

#### 3.3.1 Synthèse de la dette au 08/01/2022

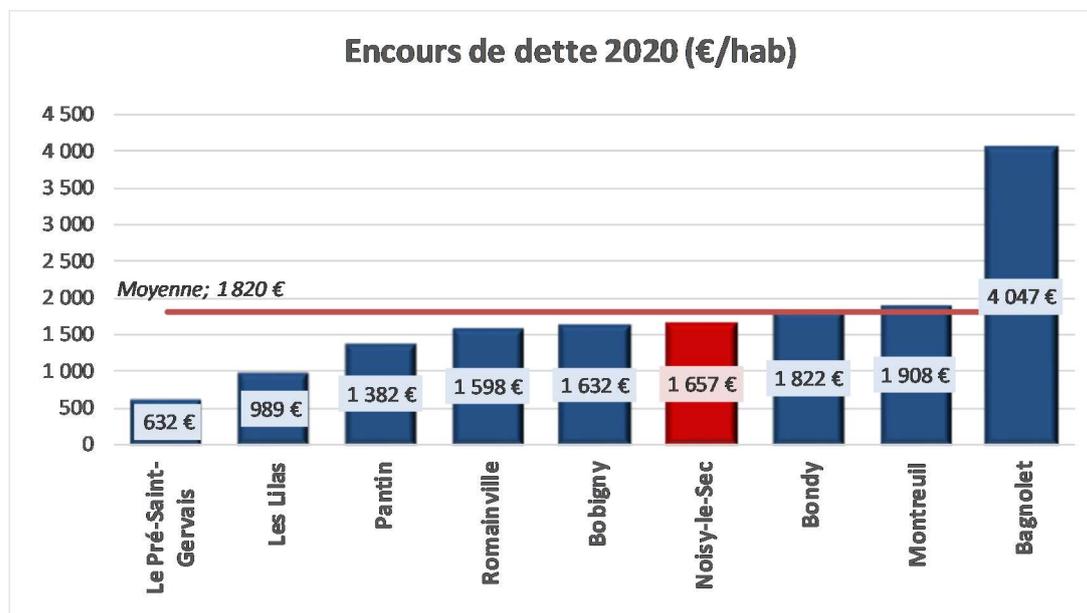
La synthèse de la dette fait apparaître les éléments suivants :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
67 529 322.28 €	2,47 %	12 ans et 3 mois	6 ans et 8 mois	30

La durée de vie moyenne permet de savoir au bout de combien de temps la Ville aura remboursé 50% de sa dette. C'est un indicateur du rythme de désendettement.

#### 3.3.2 Encours de dette

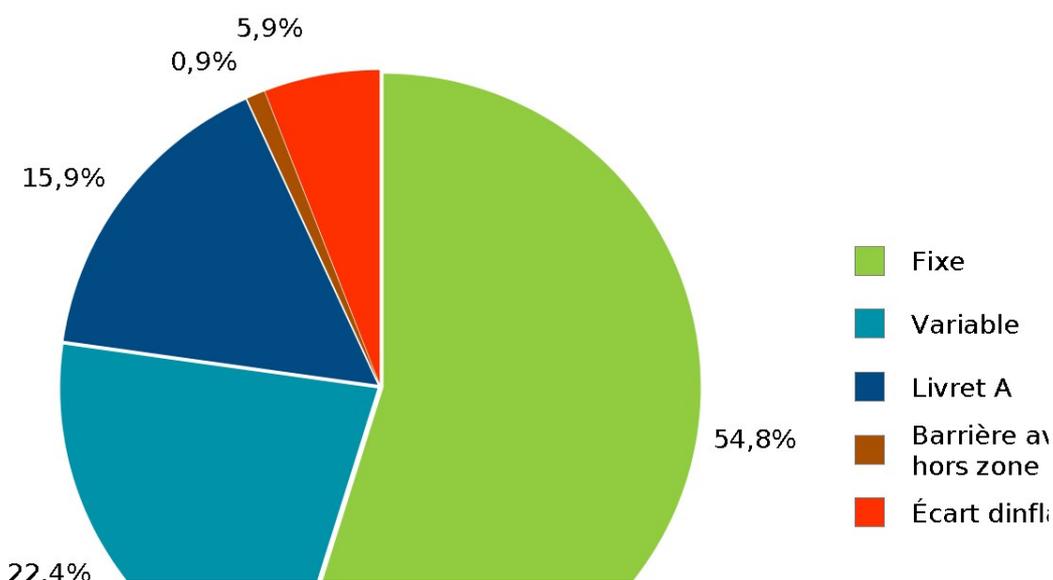
Ramené à l'habitant, l'encours de dette de la Ville est de 1 657 €/hab., soit 163 €/hab. de moins que l'encours moyen par habitant des communes du territoire.



### 3.3.3 Dette par type de risque (avec dérivés)

L'encours de dette de la ville se répartit de la façon suivante :

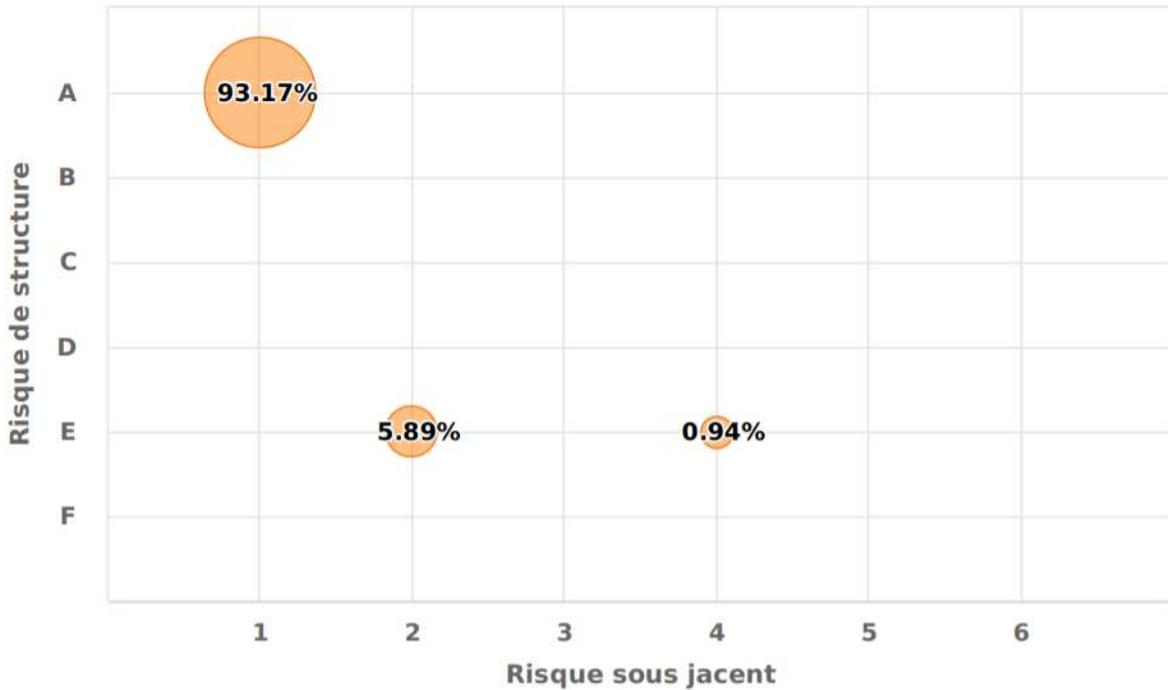
Type	Capital Restant Dû (CRD)	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	36 999 527.99 €	54,79 %	3,37 %
Variable	15 157 561.02 €	22,45 %	0,68 %
Livret A	10 762 853.39 €	15,94 %	1,48 %
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	633 414.76 €	0,94 %	19,45 %
Écart d'inflation	3 975 965.12 €	5,89 %	0,85 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>67 529 322.28 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,47 %</b>



La dette à taux fixe représente 54,8% de l'encours et la dette à taux variable 38,3% dont 22,4% de taux variable « purs » et 15,9% de Livret A.

### 3.3.4 Dette selon la charte de bonne conduite

Selon la charte de bonne conduite, dite charte Gissler, qui classe les contrats de prêts structurés faisant aujourd'hui référence, le risque de taux de la ville est représenté comme suit :



**Cette classification retient deux dimensions :**

- 1 Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, CMS EUR, etc.) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5) ;
- 2 Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à E ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

**Charte de bonne conduite : classification des risques**

**Indices sous-jacents**

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

**Structures**

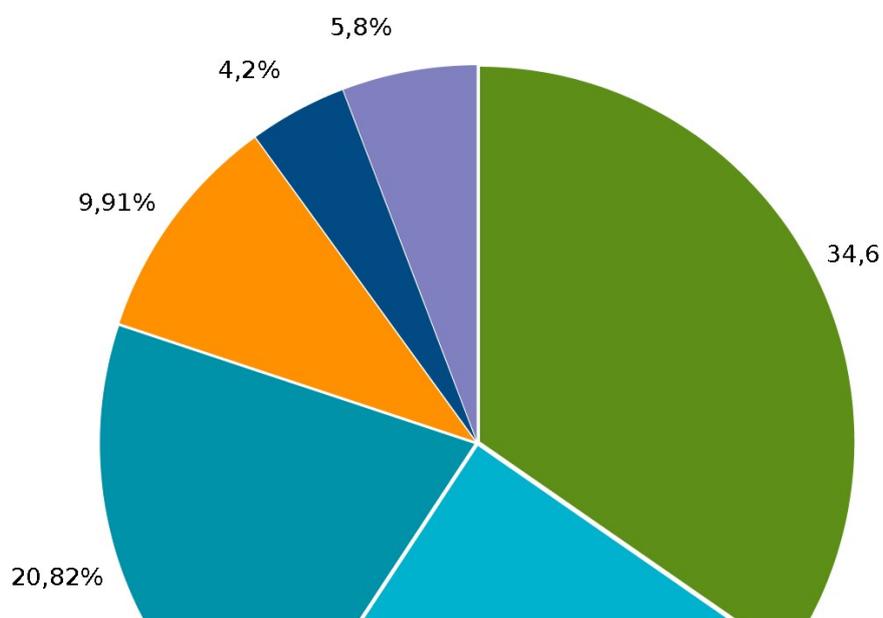
A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

\* : HORS CHARTE

### 3.3.5 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	23 390 440.73 €	34,64 %
CAISSE D'EPARGNE	16 634 319.46 €	24,63 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 062 796.99 €	20,82 %
SOCIETE GENERALE	6 689 541.81 €	9,91 %
CREDIT MUTUEL	2 836 507.29 €	4,20 %
Autres prêteurs	3 915 716.00 €	5,80 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>67 529 322.28 €</b>	<b>100,00 %</b>



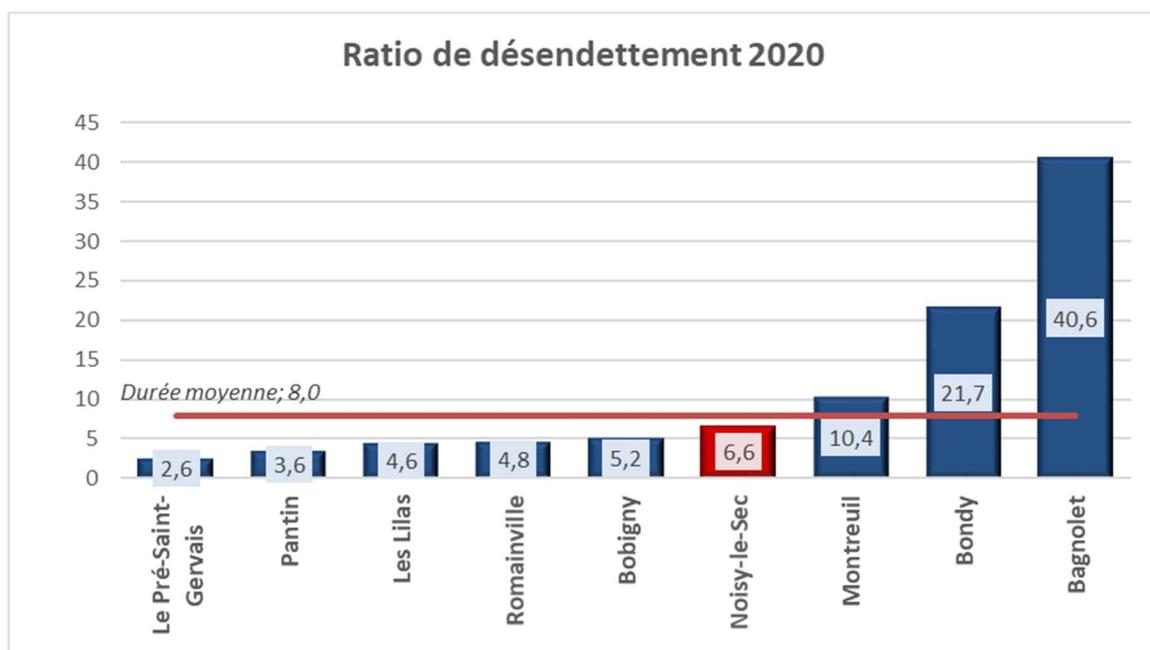
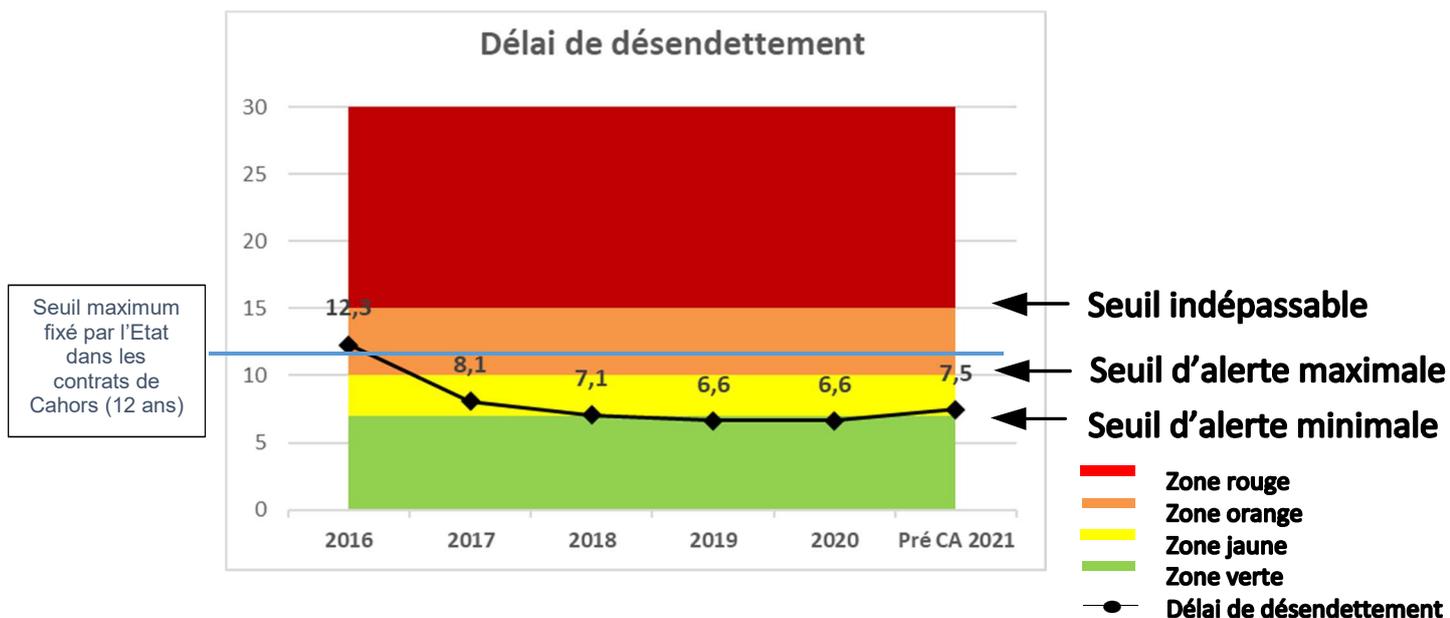
Les principaux prêteurs de la Ville sont ainsi la Société de Financement Local, qui détient 34,6 % de la dette, la Caisse d'épargne, qui en possède 24,6% et la Caisse des dépôts et des consignations (20,8%).

### 3.3.6 Le ratio de désendettement

Il détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, l'État donne un objectif de capacité de désendettement de 12 ans maximum pour les collectivités. Bien que cet objectif soit non contraignant, il est fortement recommandé d'essayer de maintenir le ratio de la Ville en deçà de ce niveau. La ville reste en 2021 en-dessous du seuil des 12 ans. La Commune s'attachera à maintenir ce ratio sous ce seuil d'alerte tout au long du mandat.

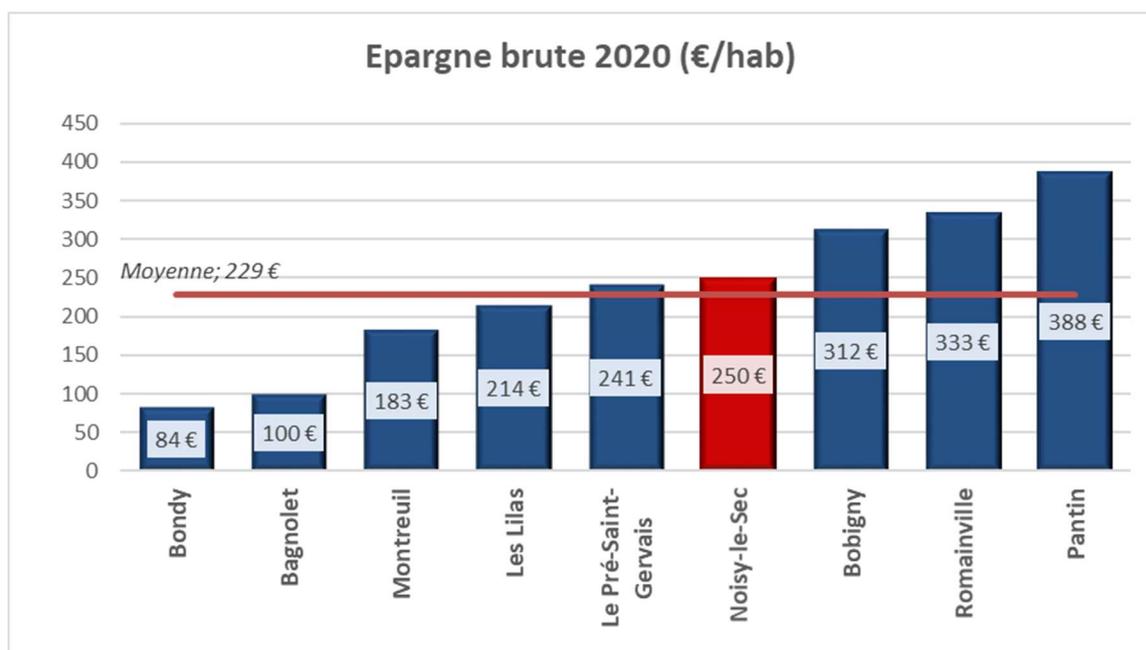
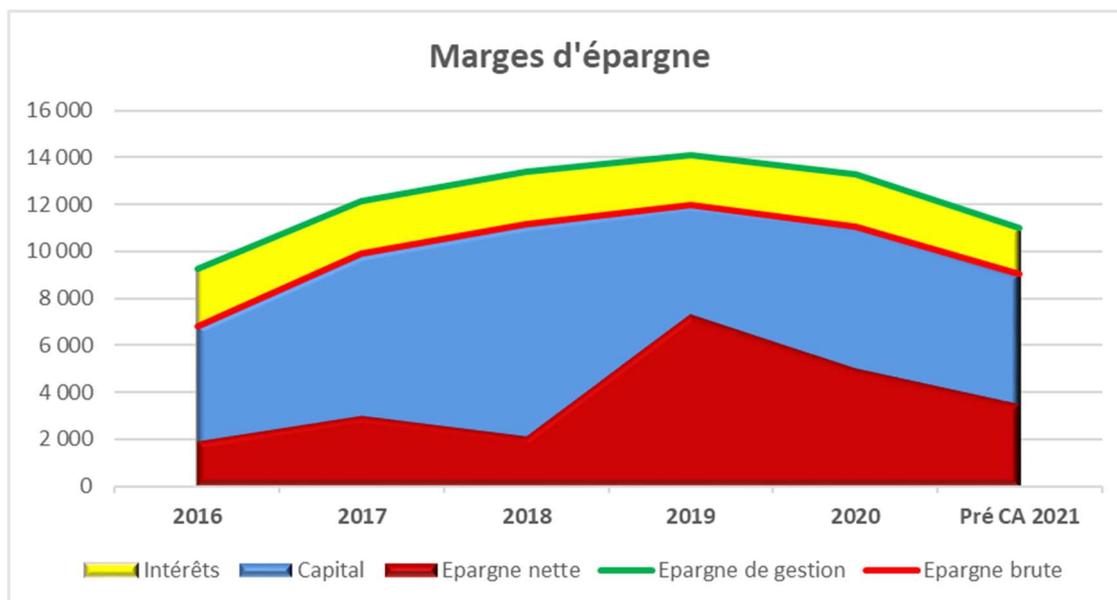


### 3.4 Évolution prévisionnelle du niveau d'épargne

L'épargne de gestion devrait s'élever à 11 M€ en 2021. L'épargne brute, soit l'épargne de gestion de laquelle sont retranchés les intérêts de la dette (1,9 M€) devrait être de 9 M€. Enfin, l'épargne nette serait alors de **3,5 M€**. Cette dernière est calculée en soustrayant à l'épargne brute le remboursement en capital de la dette.

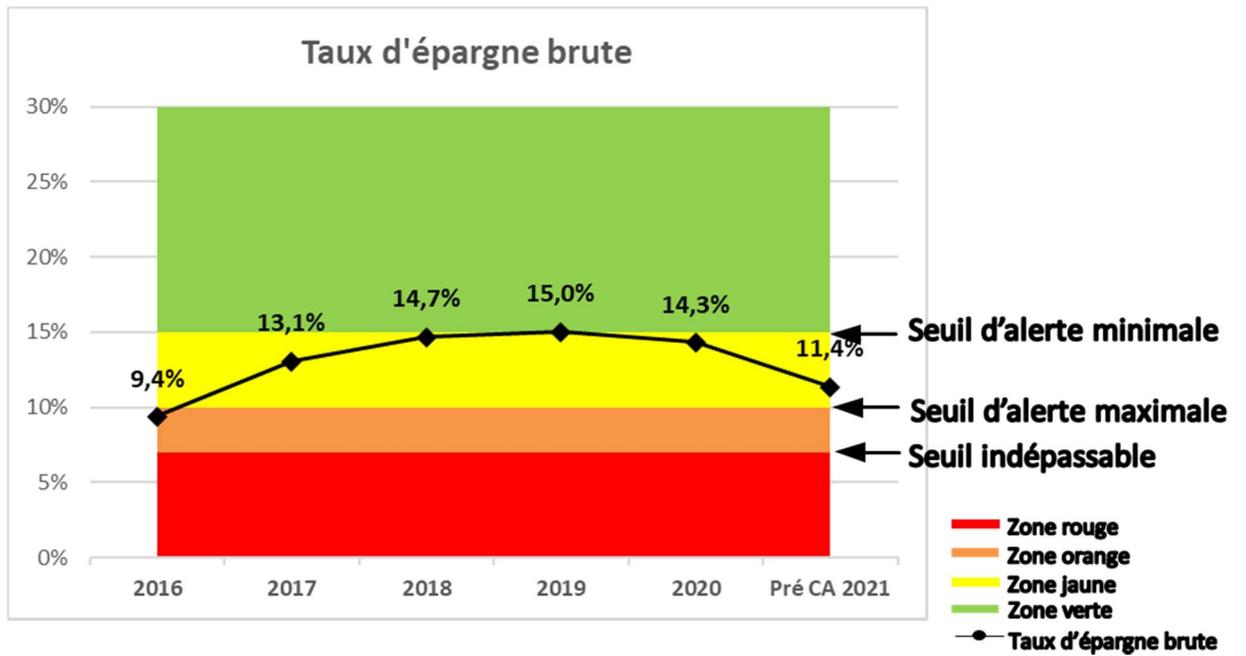
Les hypothèses retenues pour la prospective visent à maintenir ce niveau d'épargne jusqu'à la fin du mandat, notamment pour préserver la capacité d'investissement de la ville.

La Ville affiche une épargne brute par habitant supérieure à la moyenne de l'EPT en 2020, 250€/hab. contre 229€/hab. en moyenne.



Le taux d'épargne brute mesure le poids de l'épargne brute dans les produits de fonctionnement. Plus ce taux est élevé, plus la collectivité est en mesure de faire face à sa charge de dette mais aussi et surtout plus elle est en capacité d'investir.

Le taux d'épargne était proche du niveau « optimum » de 15% depuis 2018. Les premiers éléments du compte administratif 2021 font apparaître une baisse à 11,4%. Comme pour le délai de désendettement, l'objectif sera de maintenir ce taux au-dessus des seuils d'alerte sur la durée du mandat.



La Ville affiche un taux d'épargne brute 2020 supérieur de 3 points à la moyenne de l'EPT, 14,3% contre 11,3% en moyenne.

